



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
07/04/11

**Séance du jeudi 31 mars 2011
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 31 mars 2011 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 17 février 2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R.I.1.1 - Budget Primitif 2011 et Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2011-2015

A la majorité, 6 Contre, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le vote du Budget Primitif 2011, budget principal et budgets annexes,
- le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2011-2015.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 6 Abstentions : 3

↳ R.I.1.2 - Créations et révisions des AP-AE/CP - Exercice 2011

I. Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2012.

II. Opération « Réalisation d'itinéraires cyclables »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation d'itinéraires cyclables » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2015.

III. Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué » (Budget annexe Transports en HT)

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2015.

IV. Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase » Budget annexe Transports en HT)

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase » et sur son crédit de paiement 2011.

V. Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » (Budget annexe Transports en HT)

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2016, avec prise en compte de la diminution de recette de la Région qui se positionne sur l'offre ferroviaire Nord,
- la création de l'autorisation d'engagement de l'opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2012.

VI. Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports en HT)

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2016.

VII. Opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon » et sur son crédit de paiement 2011.

VIII. Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2013.

IX. Opération « Aménagement de la Malate »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la Malate » et sur son crédit de paiement 2011.

X. Opération « Equipements Fluviaux »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Equipements Fluviaux » et sur son crédit de paiement 2011.

XI. Opération « Subventions PLH »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions PLH » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2014.

XII. Opération « Aides à la pierre déléguées »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aides à la pierre déléguées » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2014.

XIII. Opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2015.

XIV. Opération « Financement des casernes »

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Financement des casernes » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2015.

XV. Création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°11.1 - Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » (Budget annexe Transports HT)

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2011-2012.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 1

↳ R 1.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2011

A la majorité, 6 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté vote les taux de fiscalité suivants pour l'année 2011 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 25,22 % avec majoration spéciale,
- Taxe d'Habitation : 9,47 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 1,16 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 0 %.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 114 Contre : 6 Abstention : 1

↳ R 1.1.4 - Demandes de garantie d'emprunts (janvier 2011) - Compétence Habitat

Mmes HINCELIN, MENETRIER et POISSENOT et MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 - Créances irrécouvrables 2010 - Rectificatif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les rectifications relatives aux créances irrécouvrables pour un montant de 401,94 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Ensemble immobilier City - Opération d'échange de lots de parkings d'ouvrage entre la sedD et la CAGB (régularisation suite à l'extension du parking initial)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'échange de 4 lots de copropriété en parking d'ouvrage de la City, entre la sedD et le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous actes et pièces relatifs à cet échange.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.7 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la mise en place d'une assistance permanente dans le domaine des relations presse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

I. Création d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C, filière administrative) au sein de la direction Tramway

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- la modification de la liste des emplois permanents.

II. Transformation d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C) en un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) au sein de la Direction Tramway

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- la suppression en parallèle d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

I. Poste de chargé d'études transports et déplacements

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

II. Poste de conseiller en énergie partagé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R 2.1 - Tramway - Création d'une Commission d'Indemnisation Amiable au titre du Tramway (CIAT) - Définition de sa composition et de son champ d'intervention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable au titre du Tramway (CIAT) des commerçants, artisans et professions libérales, dont l'activité serait lésée par l'impact direct des travaux de la 1^{ère} ligne de tramway,
- la composition et le siège de la CIAT et la date limite d'installation pour déposer une demande d'indemnisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.2 - Convention titres intermodaux "Pass bus-car" pour les trajets Besançon-Vesoul

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention Titres intermodaux « Pass bus-car » pour les trajets entre Besançon et Vesoul,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.3 - Avenant n°1 au marché d'affrètement - Cession du lot n°2 à la Société Transdev Alsace

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la cession du lot n°2 du marché relatif à l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du Grand Besançon à la société TRANSDEV Alsace, filiale du groupe TRANSDEV,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 au marché relatif à l'exécution des services de transport public de voyageurs des communes périurbaines du Grand Besançon, signé le 19 novembre 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.4 - Avenant n°2 à la convention de transfert de compétence en matière de transport scolaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 à la convention de transfert de compétence en matière de transport scolaire signée avec le Conseil Général du Doubs le 31 août 2001,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Labellisation du Très Haut Débit sur les Zones d'Activités - Stratégie de développement du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'engagement de cette démarche, partie intégrante de la stratégie de développement économique du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de labellisation Zones d'Activités THD pour les zones de TEMIS, TEMIS Santé, Zone d'Activités Grand Besançon TGV à Auxon et Zone de l'Echange, auprès de la D.G.C.I.S. (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - ZAC des Marnières - Etat d'avancement et avenant n°6 au Traité de Concession d'Aménagement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de l'avancement du projet d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- valide le principe de la prorogation du délai de levée des conditions suspensives inscrites à l'article 22 du Traité de Concession au 30 septembre 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°6 au Traité de Concession.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement

M. HUOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de déneigement de la zone du Noret avec la commune de Mamirolle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - Chantier du Tramway - Partenariat entre le Grand Besançon et la Direction Régionale de Pôle Emploi Franche-Comté pour la mise en place et le fonctionnement d'une cellule Emploi

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place de ce partenariat et sur le versement d'une contribution du Grand Besançon à Pôle Emploi de 37 500 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon au fonctionnement de l'Association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 15 000 € pour l'année 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.6 - Pôle Véhicule du Futur - Action collective dédiée à l'Ecole des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielles de Franche-Comté

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

↳ R 3.7 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Bilan d'activités 2010

M. COTTINY ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2010 de l'ADIE, pour un montant total 12 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention cadre 2011-2013 entre le Grand Besançon et l'ADIE confirmant le montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'ADIE sur le territoire du Grand Besançon et ce dans la limite de 12 000 € par an (soit 15 projets).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - Opération Fleurissement 2011

Mme PRESSE et TISSIER et M. CONTOZ ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan de l'opération 2010,
- approuve le contenu de l'opération 2011 et notamment son règlement,
- accorde une subvention de 4 500 € à la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques, dans le cadre du partenariat à établir,
- accorde une subvention de 1 800 € à l'Etablissement Public Local de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Châteaufarine, dans le cadre du partenariat à établir,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toute démarche administrative et financière nécessaire à la réalisation de cette opération, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Convention avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté

Mme PRESSE et MM. GUILLEMET et LEUBA ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat instauré avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention quinquennale avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annuelle 2011 qui prévoit l'attribution d'une subvention de 20 000 € au Conservatoire Botanique pour la réalisation du programme décrit.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 - Règlement pour l'attribution de subventions aux actions de sensibilisation à l'environnement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de règlement à mettre en place pour l'instruction des dossiers de demande de subventions déposés par les porteurs de projet d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - Validation du projet d'établissement 2011-2016 du CRR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur le projet d'établissement 2011-2016 du CRR et sur les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique du Grand Besançon - Attribution des subventions 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place de limites concernant l'évolution des subventions du fonds d'aide aux écoles de musique pour 2011, à savoir entre - 5 % et + 20 % par rapport à la dernière subvention attribuée,
- se prononce favorablement sur l'éligibilité et le montant de la subvention attribuée à chaque école / atelier de musique, au titre du fonds d'aide aux écoles de musique, pour 2011, pour un montant total de 74 314 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la MJC Palente et avec l'EMICA.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Fonds manifestations 2011 - Instruction des demandes - 1^{er} semestre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions, dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations, pour un montant total de 59 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec l'association Musiques en Perspectives, l'association Mala Noche et l'association Interférences et éventuellement l'association Aspro-Impro.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.4 - Demande de subvention de la Citadelle

Mmes F. FELLMANN, M. JEANNIN et C. TISSIER et MM. JL. FOUSSERET, P. GONON, JP. GOVIGNAUX et C. LIME ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial en 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.5 - Port fluvial du Grand Besançon - Bilan de la gestion 2010, modalités de gestion pour 2011 et adoption des tarifs

Le Conseil de Communauté prend connaissance :

- du bilan de la gestion 2010 du port fluvial du Grand Besançon, des modalités de gestion 2011 envisagées à partir de mai 2011 et de la reconduction des tarifs appliqués en 2010 pour l'année 2011,
- des projets propres à l'ESAT en matière de tourisme fluvial.

↳ R 5.6 - Aire de camping-cars de Nancray - Convention d'occupation et de gestion avec le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancray

MM. CONTOZ et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray concernant l'occupation du terrain sur lequel est implantée l'aire de services pour camping-cars, ainsi que pour la gestion et l'entretien de celle-ci.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Projet de Programme d'Actions Territorial 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de Programme d'Actions Territorial.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique - Adhésion du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de Contrat Local d'Engagement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le Contrat Local d'Engagement,
- valide l'extension de la « prime-éco » aux ménages très modestes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Demandes de subventions dans le cadre des actions de l'OPAH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces 6 demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH, pour un montant total de 32 126 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.4 - Modification du Règlement Intérieur des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification du Règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Marché de prestation de collectes des déchets ménagers et assimilés à partir du 1^{er} juillet 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de cette consultation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Charte de partenariat entre les agglomérations de Besançon et Dole pour initier une coopération Centre Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la charte de partenariat entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Grand Dole et la Ville de Dole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette charte de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 10.2 - Avis du Grand Besançon sur le projet de SCoT arrêté

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de SCoT arrêté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 7

↳ R 10.3 - Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté accorde cette délégation au Président pour la durée de son mandat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 10.4 - Liste des marchés conclus en 2010 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT

Le Conseil de Communauté prend connaissance de cette liste publiée sur le portail web du Grand Besançon.

↳ R 10.5 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1,
7.2, 7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.5 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) **Champagny :** Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Étaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Thise :** Jean TARBOURIECH **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEWILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, JP. GOVIGNAUX, JJ. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, JC. ROY, JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, JM. FAIVRE, B. MOYSE

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2011

Salle des séances de la CCIT du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté _____	15
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Budget Primitif 2011 et Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2011-2015	16
Rapport n°1.1.2 - Création et révision des AP-AE/CP - Exercice 2011 _____	22
Rapport n°1.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2011 _____	24
Débat commun aux rapports n°1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3 _____	25
Rapport n°1.1.4 - Demandes de garantie d'emprunts (janvier 2010) - Compétence Habitat _____	38
Rapport n°1.1.5 Créances irrécouvrables 2010 Rectificatif _____	38
Rapport n°1.1.6 - Ensemble immobilier City - Opération d'échange de lots de parkings d'ouvrage entre la sedD et la CAGB (régularisation suite à l'extension du parking initial) _____	39
Rapport n°1.1.7 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la mise en place d'une assistance permanente dans le domaine des relations presse _____	39

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents _____	40
Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement _____	40

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Opération Fleurissement 2011 _____	40
Rapport n°4.2 - Convention avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté _____	40
Rapport n°4.3 - Règlement pour l'attribution de subventions aux actions de sensibilisation à l'environnement	41

Commission n°05 : Tourisme, Culture, Sports

Rapport n°5.1 - Validation du projet d'établissement 2011-2016 du CRR _____	41
Rapport n°5.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique du Grand Besançon - Attribution des subventions 2011	45
Rapport n°5.3 - Fonds manifestations 2011 - Instruction des demandes - 1 ^{er} semestre _____	46
Rapport n°5.4 - Demande de subvention de la Citadelle _____	46
Rapport n°5.5 - Port fluvial du Grand Besançon - Bilan de la gestion 2010, modalités de gestion pour 2011 et adoption des tarifs _____	48
Rapport n°5.6 - Aire de camping-cars de Nancray - Convention d'occupation et de gestion avec le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises à Nancray _____	48

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Projet de Programme d'Actions Territorial 2011 _____	49
Rapport n°7.2 - Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique - Adhésion du Grand Besançon _____	49
Rapport n°7.3 - Demandes de subventions dans le cadre des actions de l'OPAH _____	49
Rapport n°7.4 - Modification du Règlement Intérieur des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage _____	49

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Marché de prestation de collectes des déchets ménagers et assimilés à partir du 1 ^{er} juillet 2010 _____	50
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Création d'une Commission d'Indemnisation Amiable au titre du Tramway (CIAT) - Définition de sa composition et de son champ d'intervention _____	50
Rapport n°2.2 - Convention titres intermodaux « Pass bus-car » pour les trajets Besançon-Vesoul _____	51
Rapport n°2.3 - Avenant n°1 au marché d'affrètement - Cession du lot n°2 à la Société Transdev Alsace _____	51
Rapport n°2.4 - Avenant n°2 à la convention de transfert de compétences en matière de transport scolaire _____	52

Commission n°03 : Economie, Emploi, Insertion

Rapport n°3.1 - Labellisation du Très Haut Débit sur les Zones d'Activités - Stratégie de développement du Grand Besançon _____	52
Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières - Etat d'avancement et avenant n°6 au Traité de Concession d'Aménagement _____	53
Rapport n°3.3 - Zone du Noret - Renouveau de la convention de déneigement _____	55
Rapport n°3.4 - Chantier du Tramway - Partenariat entre le Grand Besançon et la Direction Régionale de Pôle Emploi Franche-Comté pour la mise en place et le fonctionnement d'une cellule Emploi _____	55
Rapport n°3.5 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence Fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2011 _____	56
Rapport n°3.6 - Pôle Véhicule du Futur - Action collective dédiée à l'Ecole des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielle Franche-Comté _____	56
Rapport n°3.7 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Bilan d'activités 2010 _____	59

Questions diverses

Rapport n°10.2 - Avis du Grand Besançon pour le projet de SCoT arrêté _____	60
Rapport n°10.3 - Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat _____	65
Rapport n°10.4 - Liste des marchés conclus en 2010 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT _____	65
Rapport n°10.5 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	65
Rapport n°10.1 - Charte de partenariat entre les agglomérations de Besançon et Dole pour initier une coopération Centre Franche-Comté _____	66

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du Jeudi 31 mars 2011

*(La séance est ouverte à 18h15, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 22h10.)*

- : - : - : - : - : - : - : -

M. LE PRESIDENT.- La séance est ouverte.

Les pouvoirs : Eric ALAUZET à Catherine THIEBAUT - Benoît CYPRIANI à Françoise PRESSE - Yves-Michel DAHOUI à Jean-Pierre GOVIGNAUX - Jean-François GIRARD à Michel LOYAT - Edouard SASSARD à Michel OMOURI – Joëlle SCHIRRER à Jean-Claude ROY - Nicole WEINMAN à Sylvie WANLIN - Alain BLESSEMAILLE à Raymond REYLE - Séverine MONLLOR à Marcel COTTINY - Jean-Marc BOUSSET à Jean-Michel FAIVRE - Jean-Sébastien LEUBA à Nicolas BODIN (jusqu'à son arrivée) - Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS - Catherine BARTHELET à Claude OYTANA - Philippe CHANEY à Michel PIDANCET - Nohzat MOUNTASSIR à Nicolas GUILLEMET - Daniel PARIS à Claude PREIONI - Jean TARBOURIECH à Bernard MOYSE - Abdel GHEZALI à Danièle POISSENOT - Fanny GERDIL-DJAOUAI à Nicolas BODIN.

Dans nos conseils municipaux nous avons tous observé des minutes de silence par rapport à la catastrophe du Japon, catastrophe qui n'est pas terminée et qui est certainement, d'ailleurs, loin d'être terminée.

Je proposerai donc au prochain Conseil d'Agglomération une aide exceptionnelle de notre agglomération à hauteur de 10 000 € à verser à la Croix-Rouge française pour qu'elle vienne en aide à la Croix-Rouge japonaise. A cet instant, nos conseils municipaux ont déjà fait ces moments de recueillement, nous ne le referons pas ce soir, mais il faut dire que nous avons effectivement une pensée pour tous ces hommes et ces femmes qui sont en difficulté au Japon et pour faire en sorte aussi, qu'effectivement, nous puissions tirer les conséquences de tout cela.

Conséquences d'ailleurs que nous aurons certainement à traiter assez prochainement c'est que, vous savez que notre région qui était classée en zone sismique 0, c'est-à-dire sans risques, va certainement passer en zone 3 sur une échelle de 5, ce qui veut dire que ce sont des risques modérés. 3 c'est modéré, 4 ça doit être fort et 5 très fort. Cela va induire un certain nombre de changements dans les constructions et autres. Ce ne sera certainement pas sans retombées même budgétaires, mais enfin il faudra le faire.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- Le secrétaire de séance serait, ce soir, Monsieur Daniel HUOT. Je voulais auparavant informer - les membres du bureau le savent - le Conseil d'Agglomération de la nomination de Laurent VAN HERREWEGHE comme Directeur Général des Services. Laurent tout le monde le connaît, il a 42 ans, il est administrateur territorial, c'est donc une belle nomination d'être DGS d'Agglomération à 42 ans. Il est arrivé ici en 2009, il était Directeur Adjoint des Services et, de 2003 à 2009, il était déjà dans une communauté urbaine à la Ville d'Alençon ; il était auparavant chef du Bureau des affaires juridiques au Conseil Général de l'Orne, entre 1995 et 2003.

Nous en avons parlé en Bureau et j'ai souhaité le nommer Directeur Général des Services, pour remplacer Jean-Paul VOGEL, parce que déjà, d'une part il était déjà dans la maison et qu'il avait, avec Serge DOMINICI, que je remercie d'ailleurs au passage et qui va bientôt nous quitter mais pour une autre bonne raison, c'est qu'il va partir en retraite dans quelques temps, mais Serge DOMINICI et Laurent VAN HERREWEGHE ont assuré l'intérim et je tenais aussi à les remercier ici, pour cet intérim qu'ils ont effectué. Il est de la maison, il connaissait, il avait fait l'intérim et c'est aussi pour donner un signe à l'intérieur de la maison, qu'effectivement lorsqu'on travaille bien, et dans l'intérêt général, nous ne sommes pas forcément obligés d'aller chercher ailleurs, il n'y a pas de systématismes d'aller chercher ailleurs, puisque nous avons ici quelqu'un qui connaissait bien notre maison et qui est donc opérationnel immédiatement, puisqu'il est là depuis 2 ans. Laurent, je te félicite, nous te félicitons encore. *(Applaudissements)*

Il faut aussi approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Je n'en vois pas, on peut donc considérer que c'est adopté.

Je vais passer la parole à Gabriel BAULIEU ou à Marie-Odile pour le budget primitif. Je ne vais pas vous faire de grands discours par rapport à cela. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ça très longuement lors des orientations budgétaires, c'est donc là un peu la mise en musique de tout cela. Je vous passe donc la parole à l'un et à l'autre.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n° I.1.1 - Budget Primitif 2011 et Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2011-2015

M. BAULIEU.- Merci Président. Nous allons, comme nous l'avons fait pour la présentation des orientations budgétaires, utiliser un diaporama. Sachant que vous avez bien évidemment, dans votre dossier le rapport complet et d'emblée, comme je le faisais en Bureau, vous pouvez vous reporter aux pages 20 et 21. Vous aurez des vues générales à la fois du PPIF et en grandes masses du budget. Elles existent également sous forme comptable à la fin du rapport. L'intérêt de ces deux pages c'est qu'elles sont vis-à-vis et vous avez tout ça sous les yeux d'un seul coup.

Nous allons essayer d'en faire une présentation résumée, un peu plus brève et un peu visuelle, à l'aide d'un diaporama et vous pouvez vous reporter, autant que nécessaire, au document que vous avez sous la main.

Nous examinerons ce soir, comme nous le faisons d'ordinaire à telle séance budgétaire, à la fois le budget primitif 2011 mais également l'actualisation de notre PPIF, sur 4 ans, 2011-2015. Dans les rapports vous avez ces différents éléments puisque nous veillons en permanence à inscrire notre démarche dans la durée. Ce n'est pas le tout, comme on le dit, de réussir un budget il faut aussi se préparer à réussir les suivants.

Sur le plan de la présentation que nous en ferons à partir de ce diaporama, nous verrons bien évidemment le budget, les investissements, la présentation par commission et le cap défini par le PPIF. Notre budget 2011, nous le qualifions d'ambitieux, de déterminé, de raisonnable et responsable, dans la conviction qu'il faut effectivement concilier ces différents éléments dans le contexte que nous connaissons, parce que si nous renoncions à être ambitieux nous mettrions en péril l'avenir de notre territoire. Pour, dans ce contexte difficile, conserver de l'ambition, il faut de la détermination néanmoins, bien évidemment, il faut le faire de manière raisonnable, compatible avec nos moyens et pour autant responsable pour assurer la viabilité du dispositif pour cet exercice 2011 et pour les exercices à venir, comme je l'indiquais il y a un instant.

Si nous regardons tout d'abord les éléments constitutifs du budget primitif 2011, dans le contexte que nous connaissons, comme l'a fait le Président il y a un instant, je ne vais pas recommencer un propos introductif que vous avez dans le rapport sur le contexte dans lequel s'inscrit cette préparation du budget 2011, à la fois le contexte économique et financier et le contexte fiscal des finances publiques extrêmement délicates. Tout cela vous l'avez parfaitement en tête, et encore une fois, reportez-vous au rapport que vous avez sous les yeux.

Sur ce budget nous présentons tout d'abord en très grande masse et dans ce premier écran, faisant état, pour ce qui concerne les dépenses réelles, c'est-à-dire avec subvention d'équilibre au budget annexe neutralisé, on ne va pas compter 2 fois ce qu'on transfère d'un budget à l'autre, il atteint donc la somme de 185,7 M€ pour être précis avec un montant d'investissements global de 75 M€, hors budget déchets, donc à 71,2 M€. Nous y reviendrons un peu tout à l'heure mais c'est un peu moins que ce qui était indiqué à l'orientation budgétaire dans la mesure où le travail de préparation nous a permis de mieux cerner, notamment, les engagements vraisemblables sur le projet TCSP et sur la Cité des Arts et de la Culture, pour cet exercice 2011. L'essentiel de la différence se situe là et puis nous indiquons que ce budget est en hausse de 9 % par rapport au budget précédent, mais là aussi il s'agit essentiellement de l'effet, donc de la montée en puissance, des travaux du tramway financés par la provision de VT à hauteur de 17 M€. Vous l'aurez vu par ailleurs, c'est l'essentiel de la mobilisation financière pour cet exercice.

Vous avez ensuite une ventilation des budgets 2011. On retrouve bien évidemment, les subventions d'équilibre pour nous permettre de bien visualiser les différents budgets : le principal à 111 M€ mais on rappelle qu'il y a près de 32 M€ de ce budget principal qui assurent un financement des budgets annexes Transports et CRR. Nous sommes à 64 pour l'un et à 22 pour l'autre ; on voit bien que ces budgets ont considérablement évolué ces dernières années, ce qui est normal au regard des investissements programmés et qui sont engagés ou en cours. Sur le budget annexe déchets, je ne m'y arrête pas, nous l'avons voté à la fin de l'année dernière et vous l'avez tous encore parfaitement en tête et s'agissant du NORET, une opération de nettement moindre importance, chacun l'a également parfaitement à l'esprit.

Sur ce budget, si nous parlons plus particulièrement des recettes 2011, il y a à considérer que nous sommes sur des domaines pleins d'incertitudes encore, puisque les indications que nous avons peuvent évoluer mais nous devons bien travailler à partir de ces indications, disons-le, il y a un certain nombre d'incertitudes et nous indiquons d'emblée que nous sommes sur une base de produits maintenus par rapport à ce que nous avons indiqué lors des orientations budgétaires. Ce qu'on peut souligner sur les perspectives favorables : le coup de pouce fiscal par l'intermédiaire de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales à 2 % pour cet exercice 2011, et puis nous proposerons une majoration spéciale sur la contribution foncière entreprise d'un peu moins de 1 %, pour passer le taux de 24,99 à 25,22, et vous avez le gain envisagé donc 137 000 €. Ceci étant rendu possible, vous avez encore une fois tout le détail dans le rapport, par le fait, quand on parle de majorations spéciales pour un taux d'imposition qui est très encadré, que les montants moyens de prélèvement de l'impôt entreprise sont inférieurs aux moyennes nationales alors que l'impôt sur l'habitant est en moyenne supérieure à la moyenne nationale. Voilà ce qui nous permet d'avoir ce petit coup de pouce. Et puis nous indiquons dans cet écran, c'est une question sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, qu'il y a des possibilités ouvertes par la Loi de Finances concernant la base minimum de cette contribution foncière des entreprises, mais nous aurons à y revenir. Il faut y travailler et étudier cette question avant d'y donner éventuellement suite.

Sur les recettes et les hypothèses prudentes dont nous parlons il y a un instant, il faut conserver à l'esprit l'évolution des dotations de l'Etat défavorable, nous l'avons indiqué il y a déjà quelques temps, la prévision d'une perte en moyenne sur la période 2011-2018 de 2,9 M€ et nous commençons sur 2011 avec une perte de 900 000 €. Nous avons également une question qui résulte de la Loi de Finances pour 2011 sur la compensation de l'exonération de cette contribution foncière précisément accordée aux auto-entrepreneurs qui n'est pas compensée, c'est la bagatelle de 600 000 € non compensée que nous n'aurons pas en recettes, et puis une incertitude persistante sur le montant de la comptabilisation sur la valeur ajoutée, puisqu'il y a des changements, y compris dans les clés de répartition de valeur ajoutée en 2011, y compris sur les établissements, etc. C'est une question dont nous aurons peut-être la réponse définitive fort tardivement, peut-être dans le courant de l'exercice, et peut-être en 2012 sur les soldes en définitive. Voilà ce que nous pouvions indiquer et puis sur le fameux FNGIR on en dira un mot, sans doute que les sommes nous ne les connaissons pas avant 2013.

Sur le Versement Transports, autre recette, nous inscrivons 30 M€ c'est ce que nous avons indiqué lors des orientations budgétaires. Nous maintenons cette position dans notre budget ce qui laisse indiquer que nous faisons l'hypothèse d'une pente de reprise de l'évolution de cette recette de 4 % sur 2011, ce qui semble vraisemblable. Sur 2010 nous avons rebondi si je puis dire de 7,5 % et après la chute de 6 % de 2009, ce qui est au total une bonne indication de la vitalité de l'économie de notre territoire, et sur encore une fois 2011, nous faisons une hypothèse à + 4 %, que les deux premiers mois de l'année confirment puisque nous sommes légèrement au-dessus de cette pente sur la base des recettes encaissées.

Vous avez sur l'écran suivant un schéma, un graphique qui reprend les éléments que vous avez dans votre rapport sur le total des recettes et cette répartition, or reprise de provisions des taux de 17 M€ et bien évidemment retraités du FNGIR à 5,9 M€. On voit donc là les éléments majeurs, et bien évidemment, la part essentielle de la fiscalité et des dotations et l'emprunt représentant une part très modeste cette année au regard du montant de l'investissement programmé, mais tout cela s'expliquant par le biais de la reprise de provisions, on le verra plus loin dans le schéma du financement des investissements, cela paraît très clairement bien évidemment. Et puis si la subvention reçue sur notamment la Cité des Arts, il y a là notamment nos opérations de caisse, si je puis dire en matière d'opérations d'investissement dont nous sommes chefs de file. Le Versement Transports paraît donc à son niveau de 30 M€ comme nous l'indiquions. On ne va pas s'arrêter plus longtemps sur ces recettes, pour parler très rapidement des dépenses prévues au budget 2011.

Sur ce registre, vous l'aviez en tête, nous avons clairement indiqué les choses lors des orientations budgétaires, avec une maîtrise des charges de fonctionnement qui va au-delà du cadrage fixé. Je vous rappelle que nous nous étions fixés comme ligne, 3 % de glissement en matière de charges de ressources humaines, 0 % en matière d'autres charges de fonctionnement, et nous sommes là avec une baisse à la fois en pourcentage et en valeur absolue, ce qui nous permet notamment d'être au rendez-vous de la maîtrise des subventions au budget annexe, s'agissant du budget annexe Transports, nous n'y sommes pas tout à fait au niveau du budget annexe CRR mais nous nous en approchons. Sur le budget Transports, par l'addition de plusieurs éléments, à savoir : le nouveau contrat de DSP mais également les nouveaux marchés affréteurs pour la périphérie, plus un élément comptable lié au rebasage des amortissements et un effet un peu d'optique entre deux exercices, c'est qu'en matière de transports nous sommes passés d'un régime TVA à un régime hors TVA qui y substitue la taxe sur les salaires et ceci s'est régularisé l'an dernier, si bien que l'an dernier nous avons deux taxes sur les salaires à raison de deux fois 1 M€, quand on en retrouve qu'un sur l'année suivante mécaniquement il y en a un de moins. Voilà l'explication plus l'effet également de l'augmentation du produit de VT tel que prévu. Je me suis arrêté un peu plus longtemps sur cet alinéa, je crois que c'était nécessaire en termes d'explications. Les voilà données. Et puis on enregistre également un gel des charges nettes des compétences et de l'administration générale à leur niveau de 2010. S'agissant des rémunérations, donc des charges de personnels, nous le rappelons, sur le budget principal c'est vrai qu'il en est différemment sur le budget Transports puisqu'on a un accroissement des ressources humaines liées encore une fois aux projets d'investissements, on a également un accroissement sur le CRR lié à l'évolution pour être au rendez-vous de la labellisation du Conservatoire à Rayonnement Régional. Hors ces deux cas-là, nous sommes, sur le budget principal, sur les charges nettes parce que nous avons des personnels qui travaillent pour tiers, les agents du SYBERT par exemple, mais il y en a d'autres, ils sont sur notre budget, mais lorsque nous regardons bien les charges nettes du budget principal nous avons un glissement qui est de 0,2 %. Chacun l'aura compris nous sommes sur un dispositif très resserré puisqu'en dehors de redéploiement, c'est le genre de niveau qui n'est pas tenable. Sur les autres éléments, au total 7,8 M€ de charges de personnels soit 6,2 nets je viens de donner l'explication, au budget principal et la totalité des frais de personnels étant à 17,5 M€ avec les budgets annexes CRR, Transports et Déchets.

Sur ces charges un total des dépenses consolidées, on reprend là également un graphique du rapport, nous l'indiquions au début du propos, à 185 M€, mais si nous en retirons les emprunts revolving puisqu'il y a des allés et retours, mais le FNGIR puisque c'est de l'encaissement que nous allons reverser à tiers, mais également l'ACTP puisque chacun se rappelle l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle, c'est un encaissement de fiscalité reversé aux communes, il n'y a donc qu'une opération de caisse.

Les dépenses réelles du Grand Besançon sont de 159 M€, et dans ces 159 M€ il y a presque 76 M€ d'investissements, et par voie de conséquence ou par déduction, un peu plus de 83 M€ de fonctionnement. Notez que nous avons un investissement qui représente entre 47 et 48 % du budget, ce qui est, au regard également du fait que nous avons des activités de services non négligeables dans notre collectivité, au tout premier chef le service de collecte des déchets, ce niveau d'investissement est tout à fait élevé. Vous avez sous les yeux ces différentes composantes, je ne vais donc pas m'y arrêter parce que vous l'avez sur votre rapport et il n'y a pas si je puis dire de valeur ajoutée à en refaire la lecture en votre place.

Les subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe pour rappel, budget annexe Transports en brut 27,20 et en net 10,2, puisque vous avez le 17 de différence de reprise sur provision, 4,5 sur le budget annexe CRR et 30 000 € sur le budget annexe Zone du NORET et on retrouve bien évidemment les 31,7 M€ évoqués précédemment.

Sur les investissements de ce budget 2011, je vous l'indiquais tout à l'heure, nous avons là un tableau qui reconstitue la chaîne du financement des investissements, avec l'épargne nette, les subventions ou les partenariats, le fond de compensation de TVA, le recours à l'emprunt et le financement total possible, cela permet d'avoir une lecture claire de choses. Il y a un chiffre sur lequel je vais attirer votre attention c'est l'épargne nette du budget annexe Transports à presque 31 M€, vous retrouvez donc là l'effet de cette reprise des 17 M€ de provision de VT qui, s'ajoutant aux recettes de l'année affectées à l'investissement, nous permet d'avoir ce niveau d'épargne nette. L'ensemble du dispositif nous permet de financer les 71 M€, hors budget Déchets, en ayant un recours à l'emprunt limité à 13,6 M€, et vous voyez donc que la composition du financement de l'investissement en 2011, dans le fromage qui est à droite de l'écran, est excellente puisqu'encore une fois on visualise bien le fait que le recours à l'emprunt ne représente que moins de 20 % du montant de l'investissement. Mais encore une fois, on ne présentera pas cela deux fois parce qu'on n'aura pas plusieurs années à reprendre 17 M€ de provision réalisées antérieurement. Ayons cela à l'esprit sur la qualité du financement de nos investissements de cet exercice 2011.

Sur la dette, mais surtout sur son coût pour 2011, vous avez l'éclatement de la charge de 4,7 M€ entre l'amortissement de capital à 2,7 M€ et les intérêts de la dette à légèrement plus de 2 M€. Ayons à l'esprit également que nous terminons l'année 2010 avec 41 M€ d'encours de dette et la perspective de 52 M€ à la fin de l'exercice 2011, si l'ensemble des opérations inscrites au budget sont réalisées. Et puis on rappelle que 2011 compris, nous aurions réalisé 265 M€ d'investissements depuis 2001 dans le Grand Besançon si, encore une fois nous réalisons l'ensemble des opérations prévues dans ce budget 2011. Et puis un budget c'est important dans ses masses, c'est important dans ses structures de financement, on vient de voir qu'elles excellent pour cet exercice, mais il n'y a d'utilité de budget que pour réaliser des politiques et des actions, et c'est la raison pour laquelle nous allons nous arrêter quelques instants sur l'ensemble de nos engagements pour cet exercice 2011, dont vous allez pouvoir apprécier à la fois l'ampleur et la variété. C'est Marie-Odile CRABBE-DIAWARA qui assure la suite.

Mme CRABBE-DIAWARA.- Merci Gabriel. En rappelant que le montant affecté à chacune des compétences n'est pas fonction de son importance dans les projets que nous avons à réaliser.

En ce qui concerne les moyens généraux des compétences et l'administration générale, vous avez les montants globaux dans le premier tableau, je ne vais pas vous les rappeler pour chaque compétence, les dépenses de la gestion administrative des services, 1,7 M€, si on y ajoute le remboursement des missions mutualisées à 700 000 €, cela fait à peu près 2,4 M€. Les ressources humaines au niveau du budget principal sont à 7,8 M€. On l'a vu tout à l'heure, y compris les ressources humaines qui nous sont remboursées par des syndicats comme les structures comme le SYBERT, le SMPSI etc., en charges nettes pour la Communauté d'Agglomération on est à 6,2 M€ sur l'ensemble des budgets. Les ressources humaines c'est 17,5 M€ pour 385 agents au 1^{er} janvier 2011, donc des montants importants. Et vous avez en bas un graphique avec la répartition selon les budgets.

En ce qui concerne les recettes pour les moyens généraux des compétences, simplement elles sont constituées en quasi-totalité des remboursements des prestations que nous assurons pour l'ensemble des structures qui sont associées ou pour les services mutualisés, en tout, cela fait 2,9 M€ de remboursement.

En ce qui concerne la compétence suivante, c'est-à-dire Transports, Infrastructures, Déplacements. D'abord Transports, budget principal : les aménagements de voies cyclables sont en augmentation au budget à 550 000 €, on verra tout à l'heure que l'AP/CP est modifiée. Et puis on a le partenariat avec APRR à hauteur de 26 000 €.

Pour les infrastructures, notre participation pour la voie des Mercureaux est à 3,7 M€, le financement de la LGV Rhin-Rhône, 1^{ère} et 2^{ème} tranche, pour 1,4 M€, l'entrée Est pour 1,6 M€ et pour cette entrée Est, normalement, on n'aura plus de financement au-delà de 2012.

Pour le budget annexe Transports, on en a parlé tout à l'heure, une montée en puissance importante avec le début vraiment du projet du tramway. Donc notre DSP, transports urbains et services spéciaux type EVOLIS à 21 M€, et acquisition de bus et matériels embarqués pour 1,5 M€. Les affréteurs sur le périurbain, 6,5 M€, le tramway pour les études et les acquisitions foncières, 26 M€. On verra tout à l'heure qu'il y a deux parties dans ces 26 M€ en autorisation de programme dans les investissements : on aura 25 M€ et puis 1,5 M€ en autorisation d'engagements, c'est-à-dire en fonctionnement, mais cela est purement formel, purement comptable, en tout on est à 26 M€. Et puis je vous rappelle encore une fois que l'opération TCSP ce n'est pas seulement le tramway, mais il y a aussi d'autres opérations sur notre opération TCSP, l'infrastructure Nord à 4,1 M€ et le dépôt de Planoise pour les 2 phases à 900 000 €.

En ce qui concerne l'économie, l'emploi et l'insertion, pour les dépenses à hauteur de 6 M€, nous poursuivons nos projets sur le développement économique, l'aide à la compétitivité, Temis 1 et 2, la Maison des Microtechniques et les Pépinières d'Entreprises, les contributions aux syndicats, les actions en faveur de l'emploi pour des publics plus fragiles ou les jeunes, l'Institut Fédératif du Cancer, le Pôle d'Activités de la gare d'Auxon qui va monter en puissance et le réseau Lumière. On a aussi de nouveaux projets : le Technocentre qui regroupe les actions liées à la santé, le pôle de Gérontologie et un pôle de compétences dédié aux travaux publics que nous souhaitons mettre en place, l'Ecopôle.

En ce qui concerne les recettes on a des remboursements, PLIE, Mission Locale et puis Maison des Microtechniques à hauteur de 400 000 €.

Sur le budget annexe NORET, c'est un budget qui est très faible il reste quelques travaux en dépenses. On rembourse l'emprunt et on a une subvention d'équilibre qui est fonction des ventes que nous ferons théoriquement durant cette année, subvention d'équilibre à hauteur de 30 000 €, on en a parlée tout à l'heure.

Compétence Développement durable, Environnement, Cadre de vie ; il reste à solder les marchés relatifs à la passerelle de la Malate pour 523 000 € et on a un remboursement à hauteur de 433 000 €, enfin des subventions pour 433 000 €.

Dans le Contrat de Plan Etat-Région, on a prévu des installations de panneaux solaires sur le patrimoine du Grand Besançon pour 300 000 €, la subvention ATMO à 188 000 € mais on a un coût net pour cette subvention qui est de 30 000 € parce qu'on a un remboursement important sur ce projet et puis, la requalification de l'entrée de Morre, la résorption de la friche industrielle de Montferrand-le-Château qui est un peu modifiée mais qui persiste, et puis l'opération Familles Actives pour le Climat pour 40 000 €.

Compétence Culture, Tourisme et Sports : les équipements fluviaux sont quasiment terminés, il reste 129 000 € sur ce budget, la gestion des sites du port fluvial est à 100 000 € par an environ. On continue à verser au Syndicat des Maisons Comtoises de Nancray 340 000 €, à l'Office du Tourisme 75 000 €, à la Citadelle 50 000 €. On continue notre soutien au réseau d'enseignement musical à hauteur de 90 000 € et puis une participation au Plan Vauban de 169 000 €.

Concernant le budget annexe CRR, des dépenses à hauteur de 22 000 € dont l'opération Cité des Arts à 17 M€ mais il n'y en a que 10 M€ pour lesquels nous sommes directement concernés, le reste étant à charge de la Ville ou de la Région dans le cadre du FRAC.

Les frais de personnels du Conservatoire, vous le savez, c'est 90 % de nos dépenses de fonctionnement, à hauteur de 4,2 M€ et je vous rappelle que la subvention d'équilibre pour le conservatoire est à hauteur de 4,5 M€.

Dans les recettes, 7 M€ de remboursements des avances partenaires et puis des subventions pour le nouveau CRR à hauteur de 3,2 M€, le reste étant constitué du FCTVA et des recettes de fonctionnement.

Compétence Prospective, Préparation et Accompagnement des grands projets : nous poursuivons la contribution à l'AudaB qui nous accompagne, au SMSCoT, on va en parler tout à l'heure, et au Syndicat Besançon Franche-Comté TGV qui se met doucement en place. La préparation de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône à hauteur de 108 000 € et le développement participatif, 42 000 €, qui n'est pas beaucoup doté, mais la démocratie participative à toute son importance dans notre collectivité.

Compétence Habitat et Politique de la Ville : déjà l'Habitat, nous adaptons nos dépenses au rythme de paiements des subventions accordées aux bailleurs publics, donc on a un budget qui est un peu augmenté cette année mais sur la durée on reste dans les dépenses prévues. En ce qui concerne la Politique de la Ville, nous avons changé un peu notre mode de fonctionnement puisque nous allons construire des terrains familiaux à la place des aires d'accueil des gens du voyage qui étaient initialement prévues dans le schéma. Ceci mène à une diminution des subventions de l'Etat, puisque l'Etat ne subventionne pas les terrains familiaux.

En ce qui concerne la compétence Relations avec les partenaires, hors Aide aux communes, nous finançons les nouvelles casernes de pompiers et le CPI de Saône à hauteur de 4 M€, la contribution annuelle au fonctionnement du SDIS, 7,5 M€, c'est une dépense importante pour notre collectivité et puis pour l'aérodrome de La Vèze, nous participons cette année à hauteur d'environ 250 000 €.

Concernant l'Aide aux communes, un budget qui paraît peu important puisque des dépenses réelles à hauteur de 51 M€, mais là nous n'avons pas la partie ressources humaines qui est incluse dans les dépenses de l'administration générale. L'accompagnement des communes dans leurs projets, 30 dossiers ont été traités en 2010, normalement autant devraient être traités en 2011 avec un coût à la journée refacturé à 270 €. On prévoit l'acquisition de matériels à prêter aux communes et puis on a aussi l'action de dématérialisation des marchés.

En ce qui concerne la compétence Gestion des déchets ménagers, on vous rappelle simplement le budget que nous avons voté au mois de décembre à hauteur de 19,5 M€, avec un tarif moyen pondéré de la REOM des ménages, à hauteur de 75,9 M€.

M. BAULIEU.- Merci pour ces présentations de l'ensemble de nos engagements, mais vus très rapidement. Mais je le disais en introduction on peut en voir à la fois le montant, bien évidemment on retrouve la totalité des 185 M€, mais également les 71 ou 75 M€ d'investissements et dans des domaines extrêmement importants : certes les infrastructures de transports, certes la culture, mais aussi l'économie, mais aussi de nombreux autres domaines : le développement économique, etc. Tout cela doit être bien mesuré, vous en avez le détail dans votre rapport et encore une fois c'est là la justification de la ressource budgétaire.

Vous avez à l'écran maintenant une autre vue du budget global pour 2011 qui permet tout simplement de visualiser les grandes masses et on voit la part significative de l'investissement et surtout, quand on relève bien que sur la partie haute des dépenses consolidées, s'agissant du FNGIR, la correspondance en pointillés au niveau des recettes, il s'agit d'une opération de caisse et pour une part importante du reversement aux communes, il s'agit aussi d'une opération de caisse pour la partie ACTP. Pour la partie dotation de solidarité communautaire, c'est autre chose c'est l'expression d'une solidarité sur notre territoire, mais la partie ACTP, encore une fois, on ne fait qu'encaisser et décaisser pour reverser aux communes le montant de la taxe professionnelle 2000, diminuée des compétences et des charges transférées.

Voilà une autre vue des choses qui permet de bien les visualiser et également sur le recours à l'emprunt, qui comparé au montant de l'investissement est exceptionnellement modeste. Sur les autres éléments que nous souhaiterions souligner dans cette présentation, c'est bien évidemment de s'inscrire dans la durée au moins du PPIF, voire d'avantage en reprenant d'ailleurs des graphiques que vous connaissez bien. Lorsqu'on parle de l'évolution de l'endettement et puis des conditions du désendettement, ce qu'on peut souligner c'est bien évidemment, dans ce contexte difficile, souligner, rappeler au début de propos, le fait que nous gardons un cap d'investissements soutenu et avec les politiques nécessaires pour accompagner cet engagement. La situation financière de notre établissement, nous le rappelons, est saine, avec un ratio de désendettement qui est de 1,2 année en 2011. C'est presque pour mémoire, bien évidemment cela va évoluer rapidement dans les années qui suivent avec les investissements qui sont programmés à hauteur de 360 M€ sur la période 2011-2015. Rappelons-nous toujours cet élément, 270 M€ financés par le VT puisque c'est un élément qu'il semble nécessaire de rappeler régulièrement. Et on voit bien qu'avec cette perspective d'un investissement à 360 M€, que nous aurons comme sommet de l'encours de la dette 189 M€. Je vous invite encore une fois à faire les rapprochements entre les 41 M€ d'encours de dette au 31 décembre 2010, le fait qu'il y a 360 M€ qui sont programmés sur les 5 années qui suivent, et que nous plafonnerons en encours de la dette à 189 M€. Tout ça voulant dire que le plan de financement des investissements est de qualité.

Mais pour autant bien évidemment il nous faut rester très attentifs, raisonnables et responsables comme nous le disions en introduction, tant sur la maîtrise des charges de fonctionnement avec notre cadrage, nous le rappelons, de 3 % sur les glissements de charges des ressources humaines et 0 %, autant que nous pourrions le tenir sur les autres charges courantes, et bien évidemment ça mérite donc toute notre attention sur le respect des pactes de soutenabilité des budgets annexes. Vous l'avez vu, nous sommes au rendez-vous du budget annexe transports, pas tout à fait encore sur le budget annexe Conservatoire Rayonnement Régional, mais nous en approchons y compris par des concours extérieurs, Jean-Yves PRALON y reviendra tout à l'heure dans le rapport spécifique. Mais nous sommes en bonne voie et déterminés là aussi à tenir le cap et, en matière de recettes, bien évidemment au-delà de ce que nous proposons ce soir et dans le droit fil de nos décisions de l'automne dernier. Il s'agira de réfléchir dans les mois à venir sur notre stratégie fiscale concernant l'impôt, tant sur les entreprises que sur l'habitant. J'indiquais tout à l'heure notamment que s'agissant d'une nouvelle disposition résultant de la Loi de Finances pour 2011, sur la base minima de la contribution foncière des entreprises, il s'agira d'analyser les choses et de voir quel serait le meilleur choix pour nous dans les années à venir.

Rapport n°1.1.2 - Création et révision des AP-AE/CP - Exercice 2011

Voilà les choses inscrites dans le temps et puis dans le cadre de ces débats budgétaires et de ces votes, nous avons à procéder aux révisions des AP/CP. Vous en avez également l'ensemble des éléments dans votre rapport, c'est la raison pour laquelle je vous propose de passer les choses très rapidement. Je m'arrêterai plus particulièrement sur notamment l'AP/CP concernant le tram puisqu'il y a des évolutions résultant des évolutions adoptées en 2010. Pour les autres, je pense que nous pourrions passer rapidement.

Sur l'AP/CP « Aménagement de l'entrée Est », il y a quelques incertitudes sur les modalités de subventions ATSR qui, compte tenu du caractère départemental désormais de cette route, met dans le circuit le Conseil Général. Il y a donc des discussions qui sont en cours et puis il y a bien évidemment un glissement sur 2012 de la participation de l'aménageur, mais également de certains travaux compte tenu de quelques difficultés techniques et on a donc une modification d'échéancier des crédits de paiement en dépenses majorés de 1 M€ sur 2011 et une diminution de l'AP en recette mais maintient de l'autorisation de programme global.

Sur les réalisations d'itinéraires cyclables, intégration du solde des recettes au titre du FNADT et donc augmentation de l'autorisation de programme en recettes, modification de l'échéancier de crédit de paiement en dépenses 2011 : + 62 000 €, puisqu'on a un glissement de l'action dans le temps.

« Acquisition de bus et de matériels embarqués », budget annexe Transports : là il s'agit d'une modification assez profonde de l'autorisation de programme liée à l'évolution du contrat de DSP, puisque nous proposons de caler cette durée d'autorisation de programme sur la durée de la nouvelle DSP, donc ce qui nous fait porter l'AP/CP, sur le période 2006-2017 puisqu'elle courait depuis 2006, contre 6 années antérieurement, et avec également dans le même temps une diminution du nombre de bus achetés par an, puisqu'on s'inscrit dans la perspective du tram. Mais donc cette AP/CP est considérablement reconfigurée, révisée au 31 mars 2011, le montant des dépenses est donc à 23,5 M€. Ne faites pas la comparaison puisqu'on n'est plus sur la même période. Ayez à l'esprit, vous l'avez dans votre rapport, le fait que nous serons sur une charge annuelle moins importante puisque moins de bus renouvelés.

L'élément important à souligner sur l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase, puisqu'il y en aura une 2^{ème} : il y a une actualisation du montant total du projet en fonction des marchés notifiés. L'année 2011 et la dernière année de réalisation de ce projet, donc la 1^{ère} phase, on verra il y en a une 2^{ème} qui s'enchaîne, avec une diminution de l'autorisation de programme en dépenses de 180 000 €. Une modification de l'échéancier du crédit de paiement puisqu'on a un glissement dans le temps.

Sur le projet de tramway, des modifications liées aux évolutions des décisions prises en 2010 et qu'il faut également faire évoluer en autorisation de programme, également en autorisation d'engagement, puisqu'une partie de nos engagements financiers interviendront sous forme de dotations à organismes tiers, donc la Ville de Besançon en l'occurrence, compte-tenu de l'intermédiaire dans l'opération. Ces autorisations de programme à hauteur de 1,9 M€, autorisations d'engagement, doivent faire l'objet d'une démarche distincte. Nous avons dans cette autorisation de programme, autorisation d'engagement, à travailler sur la base des 228 M€ valeur 2008, dont nous indiquons conformément tout simplement aux actualisations, que sur une base de fin des travaux 2015 nous serions sur une réalisation à 241,5 M€, sans intégrer la tolérance de 5 % puisque c'est une tolérance qui donnera lieu à délibération s'il est nécessaire d'y avoir recours. Et il s'agit également dans cette AP/CP, d'intégrer la relation financière que nous avons avec la Région. La Région s'est positionnée finalement pour intervenir sur l'équipement ferroviaire Nord à hauteur de 7,4 M €. Ca veut dire que là où nous étions en solo dans le financement, nous aurons une subvention de 7,4 M€ et sur la 1^{ère} ligne de tramway nous aurons 7,4 M€ de la Région en moins, que nous n'aurons pas là puisque nous les avons par ailleurs. Il y aura bien évidemment par ces 7,4 M€ par l'impact sur les équilibres budgétaires globaux, de l'opération complète TCSP qui n'est pas que tramway, donc TCSP au complet, c'est bien évidemment le tramway essentiellement, mais c'est l'opération que nous avons vue précédemment sur le dépôt de Planoise. C'est une infrastructure ferroviaire Nord et c'est la voie en site propre Viotte-Campus. Voilà l'opération TCSP globalement c'est ça. Lorsqu'on parle des 270 M€ c'est ça. L'opération tramway 228 et si on y applique l'actualisation, telle qu'elle est prévue 241,5, à l'arrivée en 2015. Ceci nous conduit à avoir une autorisation de programme à 239,6 M€ d'une part, une autorisation d'engagement à 1,9 M€ d'autre part, qui correspond à un concours à la Ville de Besançon sur des opérations que nous avons à gérer en commun, notamment sur des réseaux que nous avons en commun : Numéricâble, etc., et puisque nous sommes directement impliqués sur ce sujet, sur le Pont De Gaulle et puis également le financement de la nacelle spécifique pompiers, que nous finançons intégralement à hauteur de 600 000 €, je crois, de mémoire. Et puis on vous rappelle, dans le dernier graphique que vous avez à l'écran, sur le plan de financement du tramway, le fait à partir de l'externalisation sur l'opération infrastructure ferroviaire Nord des 7,4 M€ de la Région, que la partie autofinancement est à 28 %, la partie subventions à 22 et le recours à l'emprunt prévisionnel à 50 M€. Tout cela pour 228 M€ 2008, 50 %, j'ai dit 50 M€, donc 50 % en recours à l'emprunt, et pour une opération à 228 M€ valeur 2008, soit 241,5 valeur 2015. Voilà pour cette AP/CP importante sur laquelle il fallait s'arrêter plus longuement.

Sur la réalisation des haltes ferroviaires et de l'infrastructure ferroviaire Nord, l'Agglomération bisontine, c'est directement en lien avec ce que je viens d'indiquer, il s'agit d'intégrer le positionnement de la Région avec 7,4 M, donc augmentation de l'AP en recettes et modification de l'échéancier en crédit paiement, puisque là aussi on a quelques décalages pour 106 000 €.

Sur la capitalisation de la SEM d'immobilier d'entreprises du Grand Besançon, un léger ajustement en diminution de l'autorisation de programme lié à l'avancée des opérations par la société à 2 225 €, j'ai envie de dire que c'est presque pour mémoire, et modification de l'échéancier crédit paiement en fonction des appels de ladite société.

Sur la requalification de l'entrée de l'Agglomération à Morre, là également très logiquement ce n'est pas connoté quand on dit incertitude sur la subvention du Conseil Général. Nous sommes dans une période où le cadrage n'est pas fait et il faut en prendre acte et on est pour l'instant sur une diminution de l'AP en recettes et modification de l'échéancier en crédit de paiement en dépenses donc + 25 000 €.

« Aménagement de la Malate », actualisation en fonction des réalisations 2010, fin de travaux prévus 2011 et modification uniquement de l'échéancier en crédit paiement + 523 000 pour terminer.

Sur les équipements fluviaux, actualisation en fonction des réalisations 2010, fin des travaux également prévue en 2011, ça a été dit tout à l'heure par Marie-Odile, modification uniquement de l'échéancier de crédit de paiement pour 130 000 €.

Subvention PLH, actualisation en fonction des réalisations 2010, uniquement en crédit de paiement + 172 000 €.

Aides à la pierre déléguées, nous sommes donc là par délégation en délégataire de l'Etat. Là également, actualisation en fonction des réalisations 2010, modification uniquement des crédits de paiement en dépenses 426 000, en recettes 38 000.

C'est un peu long, un peu fastidieux, mais si on ne le cite même pas on nous ferait des remarques.

« Aires d'accueil des gens du voyage », les financements de l'Etat pour la création d'aires d'accueil des terrains familiaux n'ont pas été reconduits, donc allongement de la durée de l'AP en dépenses et diminution de l'autorisation de programme en recettes, donc à due concurrence.

« Financement des casernes », actualisation en fonction des réalisations 2010, modification uniquement de l'échéancier en crédit de paiement + 296 000.

« Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise 2^{ème} phase », on a vu une 1^{ère} phase qui se termine en 2011. Nouvelle autorisation de programme, suite à la 1^{ère} phase de réalisation, aménagement de l'atelier de carrosserie, de bureaux et installation d'une nouvelle cabine de peinture pour bus, autorisation de programme à hauteur de 1 200 000 avec prévisions de réalisation sur deux exercices 2011 et 2012.

Rapport n° 1.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2011

Voilà pour les AP/CP et même si cela fera l'objet de votes distincts, il serait je crois normal de présenter d'emblée, avant le débat, le vote des taux pour 2011 et vous avez là également tous les éléments dans votre dossier, dans votre rapport. Nous vous rappelons néanmoins à l'écran, dans ce qu'est le panier de ressources en quelque sorte de l'Agglomération, avec la fiscalité sur les ménages, fiscalité sur les entreprises, puisque maintenant nous sommes de plain-pied dans cette fiscalité mixte par le fait de la réforme de la taxe professionnelle. Donc avec un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, sur la taxe foncière, sur les propriétés non bâties, et sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, et sans pouvoir de taux sur la taxe additionnelle sur le foncier non bâti. Sur la fiscalité des entreprises, cotisation foncière des entreprises avec pouvoir de taux, taxe sur les surfaces commerciales, modulation du taux possible à partir de 2012, pas cette année, cette année l'opération est neutre puisque ce qui est perçu nous est prélevé sur la DGF par ailleurs, et sans pouvoir de taux, c'est donc la CDAE de même que l'IFER, puisqu'il s'agit de taux nationaux. Sur ces différents éléments, les taux de fiscalité 2011 sont votés sur la base de taux de référence corrigés.

Ces derniers sont obtenus par le cumul des taux pratiqués en 2010 par les collectivités précédemment attributaires des taxes transférées, c'est ce que vous avez dans votre rapport avec les agios qu'il faut faire sur la part de frais de gestion ou la part du taux de péréquation en matière de taxe professionnelle. Ce qui veut dire qu'un même taux, enfin à l'identique, ce n'est pas le même taux mais c'est à l'identique, ça veut dire que la différence était payée sur une autre ligne par le contribuable. Tout ceci étant indiqué, nous proposons ce soir de ne rien changer au taux de taxe d'habitation de foncier non bâti et de foncier bâti, donc aucun changement, TH : 9,47 %, c'est la résultante de la mécanique du transfert, foncier non bâti : 1,16 %, mêmes recettes, foncier bâti : nous sommes avec une taxe en stock mais à 0 % donc nous proposons de ne pas le modifier, et puis nous proposons de modifier le taux sur la cotisation foncière des entreprises pour le passer de 24,99 à 25,22, j'en ai parlé tout à l'heure. C'est une augmentation de 0,92 % qui est possible pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure, ça vous est rappelé à l'écran, pour un gain estimé à 137 000 €.

Voilà donc la présentation qui peut être faite, sans doute longue, mais c'était difficile de faire plus court sur le budget 2011, sur le PPIF, sur différents éléments d'exécution que sont les opérations programmées sur plusieurs années, donc autorisations de programme et crédits de paiement et sur des aspects ressources non négligeables que sont les impôts avec ce que nous proposons ce soir.

Débat commun aux rapports n° I.1.1, I.1.2 et I.1.3

M. LE PRESIDENT.- Merci Gaby. Merci pour toutes ces présentations. Merci à toi aussi, Marie-Odile, et merci aux services.

C'est effectivement un peu long, mais je crois que c'est nécessaire faute de quoi on risquerait de nous accuser de faire passer ça trop rapidement.

Maintenant je pense qu'il faut laisser la place au débat. Il n'y a pas de grandes surprises par rapport à tout cela, ça avait déjà été largement évoqué à de multiples reprises, c'est donc la confirmation de ce que nous avons dit, entre autres, dans le débat sur les orientations budgétaires.

Quels sont ceux qui veulent intervenir ? Monsieur BONNET, Monsieur ROSSELOT, Monsieur LIME, Monsieur GIRERD, Monsieur GONON, Madame JEANNIN, heureusement qu'il y a les Bisontins pour poser des questions. Ce n'est pas un reproche aux autres, au contraire, je remarque. Monsieur BONNET vous avez la parole.

M. BONNET.- Dans la mesure où il est question aussi de plan pluriannuel d'investissement et d'engagements forts pour le développement de notre Agglomération, je voudrais évoquer surtout la question du transport en commun en site propre au sens large.

Je ne vais pas refaire le débat du tram, on était un certain nombre à être perplexes et à rester perplexes. Je considère qu'un vote a eu lieu et je le respecte, même si on peut garder certaines interrogations mais, à partir du moment où il y a ce projet de tram, il y a aussi pour l'équilibre de notre Agglomération, pour sa fluidité, pour son développement, la nécessité d'un axe ferroviaire beaucoup plus conséquent. Quand on voit les choix qui sont faits aujourd'hui, ceux qu'on nous a présentés, le rapport de coûts qui est de 85 % pour le tram d'un côté en gros, de 15 % pour la dimension ferroviaire, on peut quand même s'interroger sur l'ambition ferroviaire sachant aussi qu'il y a aussi à attendre une ambition de la Région pour le développement de l'Agglomération à travers cette dimension ferroviaire. Je voudrais revenir encore, je l'ai déjà dit, sur trois haltes qui sont soit retardées soit par envisagées, j'en ai déjà parlées ici et j'en ai parlées au conseil municipal mais ça me semble essentiel pour l'avenir de l'Agglomération. La question de la halte « Portes de Vesoul », on m'a déjà répondu : « On attend parce qu'on attend la ZAC » et on m'a répondu aussi : « On attend pour la ZAC parce qu'on attend la halte ferroviaire » mais, il y a là pour les portes de Vesoul quand même la halte en rapport avec Témis et donc en rapport avec une part importante du développement économique, la question d'une halte ferroviaire Pôle Santé. Je sais qu'elle est techniquement complexe, qu'elle est coûteuse et ça reste quand même un coût moindre que le tram, et c'est essentiel aussi pour le développement de notre Agglomération du fait de l'importance sanitaire et sociale mais aussi économique du Pôle Santé, et pour terminer, parce que je m'efforce d'être rapide, la question d'une meilleure utilisation de la partie Sud de notre axe ferroviaire avec l'éventualité d'une halte à Rivotte, qui avait été envisagée mais qui n'est plus du tout envisagée semble-t-il, ni par la Région ni par l'Agglomération, mais qui pourrait être une réponse, vu le tracé du tram, à un développement harmonieux de la Boucle. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur BONNET. Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Je vais faire une déclaration rapide, Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord nous sommes sur le champ financier, le champ budgétaire et financier, excusez-moi d'y revenir mais je ne trouve pas trace de ces indicateurs, de ces ratios budgétaires que vous avez l'obligation légale de présenter avec votre projet de budget.

C'est d'autant plus incompréhensible, dommageable pour nous tous, que le potentiel financier que vous évoquez par ailleurs dans votre rapport, comme étant un élément clé de la future péréquation des aides de l'Etat dans le cadre de la réforme générale, qui nous concerne au point de vue financier vous l'écrivez : « Sera donc un élément majeur et jouera un rôle clé », et ce potentiel financier est un des 11 ratios que, je vais vous dire c'est extraordinaire, la loi oblige les grandes collectivités, on les a à la Ville et comme les établissements publics de coopération intercommunale, comme une Communauté d'Agglomération sont totalement alignés au point de vue règles de fonctionnement sur les grandes villes, c'est quand même extraordinaire que les conseillers de Besançon aient les 11 ratios budgétaires qui servent, je le répète, à dessiner la silhouette et à faire comprendre la silhouette financière de la collectivité, c'est extraordinaire que vous nous les serviez en tant que Maire de Besançon et pas en tant que Président, alors que vous êtes tenu par la totale et même obligation légale.

Je vais vous dire ceci, après que j'aie dû vous forcer par la voie contentieuse à respecter la liberté d'expression, je dis bien respecter la liberté d'expression de chacun d'entre nous, dont je me félicite quand je vois la richesse des articles. Est-ce que vous cherchez à ce que je vous force à respecter notre droit légal à l'information financière, et au besoin recourir une fois de plus à la force juridique et à la loi ? Je trouve ça incroyable qu'il faille en arriver à vous conduire devant les tribunaux pour que vous appliquiez la loi, mais pire que ça, pour que vous nous respectiez, avec notre droit à l'information comme notre droit à l'expression.

C'était ma première observation, ma deuxième observation, écoutez oui nous sommes dans des périodes de turbulences sur le plan financier. J'observe que la DGF augmente quand même de 3 %, l'Etat n'est pas si malfaiteur que ça. Vous évoquez aussi un coup de pouce bénéfique du législateur en matière de réévaluation des bases, on peut appeler un chat un chat, c'est un coup de pouce bénéfique du gouvernement. Tout ça nous conduit à une épargne nette qui est quand même une des clés d'appréciation générale, d'un système financier, d'une collectivité, une épargne nette qui avoisine les 10 M€, bon c'est assez normal.

Je voudrais troisièmement, m'attarder un instant sur les crédits de communication qui avoisinent les 600 000 €, un peu plus je crois, dont 100 000 € pour commémorer, enfin fêter je ne sais comment dire les 10 ans de notre établissement public de coopération intercommunal, pour dites-vous, écrivez-vous : « Conforter le Grand Besançon dans son rôle d'acteur ».

Je vous pose une question Monsieur le Président, est-ce que vous ne pensez pas qu'à l'image de ce que font maintenant de plus en plus les grandes collectivités, il faudrait se la jouer humble et est-ce que vous ne pensez pas qu'il serait mieux de destiner ces 4 - 500 000 € à répondre aux besoins des jeunes en recherche d'emplois ?

Il y a trois semaines dans cette salle, trois semaines, j'ai assisté à, comment dire, à des suppliques, à des plaintes, à ce qui reflète réellement la société économique, la société civile, c'est-à-dire le conseil du développement participatif, ici, dont il me semble qu'on devrait assister plus à ses assemblées annuelles, parce qu'encre une fois c'est le reflet de la société civile du Grand Besançon, dénoncer déplorer la suppression du service public d'aide à la recherche de stages pour les jeunes notamment, les jeunes en voie d'accession à des diplômes. J'entends bien que notre collègue Patrick BONTEMPS a répondu au conseil municipal que c'était transféré à l'Université, et bien après ce que j'ai entendu ici il y a trois semaines je pense que le transfert ne doit pas être tellement réussi car il fallait voir tous ceux qui sont proches des jeunes s'en plaindre.

Vous voyez je pense qu'on pourrait utiliser cet argent à contracter avec l'Université, puisque c'est elle qui d'après Patrick BONTEMPS, qui est conseiller régional et qui est en charge maintenant de l'aide à la recherche des stages pour des jeunes, contracter avec elle, utiliser cet argent à cet effet, pour rapprocher plus rapidement nos jeunes de l'entreprise et de l'emploi en mettant à profit cet exercice pour lequel on nous félicite, encore d'ailleurs, du Vice-Président en charge de l'économie, consistant à visiter deux entreprises par semaine. Ce serait bien de jouer là-dessus pour, avec un contrat passé avec l'Université, pour abonder, pour aider à ce que les jeunes puissent être en contact et trouver un emploi plus facilement, car les stages sont une condition efficace et fondamentale pour trouver un emploi.

Je voulais terminer par ce qui m'a toujours intéressé, c'est-à-dire la prospective. Moi je trouve que ce que vous nous présentez en actions pour 2011 sur la prospective, c'est-à-dire sur le renouvellement de la gouvernance territoriale de ce nouveau bassin de vie qui va résulter, générer par l'ouverture de cette gare à la fin de cette année, je trouve que de ce point de vue ce que vous nous présentez est très indigent, je dirais même très erratique, Monsieur le Président, ce n'est pas de la mauvaise foi ni de la polémique. En novembre vous nous présentez, dans un rapport, vous nous dites on envisage une aire urbaine, très bien. A la fin de la session de la séance vous dites on va différer l'examen du rapport, c'était donc en novembre, on va voir ça en décembre. Effectivement, c'est remis en décembre, mais il n'y avait plus de projet de constitution d'aire urbaine, c'est assez étonnant. Cette fois-ci vous nous parlez de syndicat mixte, je pense que vous avez et c'est très bien d'ailleurs, bien entendu ce qui c'est dit à Sochaux le 10 décembre dernier où tous les acteurs notamment les Présidents...

M. LE PRESIDENT.- Merci de concentrer vos propos pour que l'ensemble puisse intervenir. Vous l'avez déjà dit dix fois.

M. ROSSELOT.- Je ne vous fais pas d'insulte en rappelant que les Présidents des Conseils Généraux qui sont éminemment concernés ont réclamé à corps et à cris ce syndicat mixte. Alors il faut se dépêcher d'autant qu'on a des crédits importants qui sont alloués à l'administration du SCoT et de l'AudaB, qui comportent des agents très efficaces, qu'il faudrait faire travailler sur le renouvellement de cette gouvernance et se dépêcher, car je ne sais pas, nous allons être en retard d'une guerre. Vous savez déjà ce que dit la communauté économique régionale, je l'ai déjà dit, je le répète, ici c'est la nuit, dans l'autre gare c'est le jour. Je ne sais pas moi, ça m'interpelle et voilà ce que j'avais à vous dire au regard des propositions que vous nous faites pour 2011, sur la prospective, dépêchons-nous, vous avez les moyens les plus grands alors utilisez-les.

M. LE PRESIDENT.- Bien, Monsieur LIME.

M. LIME.- Monsieur le Président, chers collègues. L'année 2011 sera la première année où on aura l'application complète de la suppression de la taxe professionnelle, avec la mise en place de l'ensemble des nouvelles taxes. En 2009, nous nous étions fortement inquiétés d'un transfert éventuel des charges des entreprises sur l'ensemble des citoyens et malheureusement les comptes aujourd'hui nous donnent malheureusement raison. En 2009, les entreprises payaient au titre de la taxe professionnelle environ 45 M€ pour notre Agglomération, avec l'ensemble des taxes, y compris les chiffres donnés par Bercy, on sera à peu près aux alentours de 25 M€, soit une baisse d'environ 20 M€ suivant les chiffres de Bercy. Au niveau du Versement Transports qui a été une autre augmentation au niveau des entreprises, on est passé d'environ 20 M€, avec un prélèvement à 1,3 à un prélèvement de 1,8 aujourd'hui, aux alentours de 30 M€. Ce qui fait un delta payé par les entreprises sur ces deux dernières années d'environ 12 M€ de moins, c'est environ 20 % de moins de payé par l'ensemble des entreprises. Voilà donc le résultat de la mise en place de la nouvelle taxe professionnelle, sans obligatoirement avoir eu des conséquences relativement importantes sur les effectifs, mais on nous répondra que depuis 2 ans il y a un certain nombre de phénomènes de crise qui font qu'on n'a pas pu embaucher, voire on a supprimé un certain nombre d'emplois, puisque sur l'Agglomération de Besançon on a supprimé pratiquement 2 000 emplois industriels avec tout ce que ça peut comporter avec l'augmentation du chômage.

Bien entendu aujourd'hui il faut payer, il faut payer et on regarde un petit peu les augmentations et pour la première fois nos contribuables vont avoir une nouvelle ligne « Agglomération » qui va apparaître sur leur feuille d'impôts, en lieu et place de la ligne au niveau des impôts départementaux, qui amènera en fonction de l'augmentation des bases, en fonction de la remise en cause d'un certain nombre d'abattements, pour un certain nombre de ménages, à une augmentation d'environ 25 % de cette ligne-là.

On s'aperçoit donc qu'il y a un certain nombre de transferts avec une augmentation au niveau des impôts ménages et nous voulions dénoncer ce soir, ce n'est pas obligatoirement les seules hypothèses au niveau des impôts qui ont pu avoir lieu depuis ces deux dernières années, puisqu'on sait qu'aujourd'hui en 2 ou 3 ans, l'ensemble de la fiscalité a été transférée d'une façon importante des entreprises sur l'ensemble des habitants, puisqu'on est passé d'un chiffre de 60/40 à l'inversion aujourd'hui à 40/60 payé par l'ensemble des habitants. Je pense que le résultat des élections il y a quelques jours, doit aussi nous interpeller sur la masse financière qu'on prélève sur l'ensemble de nos contribuables.

M. LE PRESIDENT.- Je répondrai globalement mais je suis plutôt d'accord avec ce que vient de dire Christophe LIME. Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Je voulais faire une remarque puisque c'est mon premier budget que j'ai le plaisir d'examiner à la CAGB. C'est par rapport à un élément sur les risques. Les plus grands risques viennent de facteurs externes et je suis un peu surpris qu'on dise cela, puisque des risques peuvent être externes mais ils peuvent être aussi internes, et les risques internes quand on identifie des risques, il peut y avoir des risques dus à des investissements importants, même s'ils sont maîtrisés mais il vaut mieux les identifier en tant que tels. Ca peut être le risque sur le projet du tramway, sur la Cité des Arts ou d'autres projets, mais je crois qu'il vaut mieux identifier les risques de façon claire, nette et précise, sachant que nous ne sommes pas en dehors, je dirais, du monde et qu'actuellement il y a des normes qui existent pour pouvoir faire un management des risques et des exemples existent dans pas mal d'entreprises et pas mal d'organismes, même dans les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, pour maîtriser ces risques. Et donc je pense qu'en termes de présentation, en termes d'approche, il y aurait besoin d'évoluer sur ce point-là pour avoir vraiment une présentation plus exhaustive des risques que l'on prend, par rapport au budget que l'on vote, qu'on engage. Voilà c'était ma remarque.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GIRERD. Monsieur GONON.

M. GONON.- Sur l'évolution générale du budget, je vous cite et je reprends vos propos que vous mettez en introduction : « Nous ne mesurons pas les incidences de la réforme fiscale de 2010 sur les ressources à court terme et moyen terme de la CAGB ». Ca veut dire qu'entre 2011 et 2015, moyen terme, vous n'arrivez plus à connaître et à maîtriser vos ressources et malgré cette totale incertitude, vous augmentez massivement les dépenses d'équipement et de fonctionnement ne serais-ce que cette année de 9 %. Moi je pense que dans cette période d'incertitude, il devrait il y avoir une plus grande prudence dans les dépenses de la CAGB. Sur la fiscalité, j'ai écouté ce matin le discours de Monsieur PEILLON qui parlait du projet qui va être présenté dans quelques semaines ou dans quelques jours et je l'entendais parler d'entreprises, de croissance, d'innovations et je trouvais que ce propos était fort intéressant. Quand j'entends parler à la CAGB d'entreprises, j'entends parler d'augmentation de la fiscalité locale et je le déplore très fortement. Sur les ménages, je voudrais qu'on s'arrête quand même deux secondes sur le sort du contribuable bisontin qui représente quand même 2/3 des contribuables de la CAGB. La taxe foncière à Besançon, sur 3 ans, a augmenté...

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GONON, je vous arrête...

M. GONON.- Monsieur le Maire, je m'adresse à vous deux secondes...

M. LE PRESIDENT.- Je vous arrête. Non, non. Beaucoup de collègues vous l'ont déjà dit, nous ne referons pas ici les débats du Conseil Municipal de Besançon.

M. GONON.- Non, on ne le refait pas. Juste un rappel, Monsieur le Maire...

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes ici pour discuter du budget de l'Agglomération. Vous m'avez déjà fait ce discours-là, je vous demande de respecter les Maires de notre Agglomération. Ce discours il a sa place au Conseil Municipal, je vous demande de concentrer votre propos sur le budget que nous proposons là aujourd'hui s'il vous plaît.

M. GONON.- Les contribuables bisontins représentent les 2/3 des contribuables de la CAGB, on peut quand même penser à eux et s'inquiéter quand même quelque peu de la hausse de la fiscalité locale, y compris à la CAGB quand même.

M. LE PRESIDENT.- Parce que vous pensez que nous n'y pensons pas. Vous pensez que les Maires de la périphérie ce sont des égoïstes qui ne pensent pas aux contribuables bisontins ? C'est incroyable ça.

M. GONON.- Donc augmentation de taxe foncière de 13,7 % entre 2008 et 2011. Vous supprimez les abattements sur la part départementale de la taxe d'habitation. Pensez à ces contribuables, ces pauvres contribuables qui ont en plus quelques problèmes de pouvoir d'achat depuis quelques années. Enfin, pour en terminer sur les postes des dépenses par commission, moi je note que vos deux priorités, les transports, représentent 43 % du BP et la culture 15 % du BP. Les Français n'ont pas ces priorités, je pense que nos concitoyens n'ont pas ces priorités. Leur priorité c'est l'emploi, c'est le pouvoir d'achat et c'est le logement. Or, dans ce budget, je note que l'économie et l'emploi représentent 3,9 % du BP et le logement 2,3 %, et encore, je dirais que sur ces maigres sommes que vous affectez à ces projets il y a quand même des interrogations profondes. Je reviens sur la gare d'Auxon, la gare d'Auxon ça doit être un projet phare pour le développement économique de la capitale régionale. Je vous redemande encore une fois quand allons-nous, parce que pour nous c'est une priorité absolument fondamentale, quand allons-nous lancer le premier coup de pioche sur cette zone d'activité. Je ne vais pas vous refaire le coup de Belfort, etc., ils ont pris beaucoup d'avance sur nous, moi j'ai peur, et je paraphraserai un peu Sepp BLATTER qui parlait des travaux pour le mondial de 2014 au Brésil, le mondial c'est demain, les Brésiliens croient que c'est après-demain. Moi j'ai peur que pour la CAGB, la ZAC du TGV de Besançon soit pour après-demain également. Je finirai sur le logement, nous avons affaire à un défi considérable qui est le défi que j'appellerai celui de la précarité énergétique. Le gaz vient d'augmenter de 21 % en 1 an, on nous annonce une augmentation de l'électricité de 30 %, le pétrole est en train d'exploser, les charges locatives deviennent difficiles de plus en plus à payer. Il me semble que nous devrions avoir un plan d'urgence et un plan massif de rénovation énergétique de l'habitat, notamment en direction de l'habitat privé. Un effort important a été fait sur l'habitat public, or, rien n'a été fait sur l'habitat privé. J'ai regardé, nous consacrons en 5 ans 500 000 € dans le budget CAGB pour la rénovation du parc privé, je trouve ça totalement insuffisant et je vous le demande, j'aimerais qu'il y ait un plan véritablement important et massif concernant cette rénovation énergétique du bâtiment.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GONON. Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Merci. Une des premières phrases du rapport dit que la réforme impactera les habitants. Je dis que cette réforme est injuste, parce qu'on sait qu'effectivement les recettes fiscales de l'Agglomération étaient jusqu'à présent à hauteur de 100 % en provenance des entreprises, avec la réforme de la taxe professionnelle, les entreprises représenteront 51 % des recettes de l'Agglomération, et les 49 % restants vont venir d'autres sources. Et c'est ainsi que discrètement une colonne apparaît sur les feuilles d'impôts, la colonne de l'intercommunalité. Ce qui veut dire qu'une partie des recettes viendra de la taxe d'habitation des tous les habitants de l'Agglomération et pour financer en partie le tramway. Quand je disais...

M. LE PRESIDENT.- Mais on vous a déjà dit que non, Madame !

Mme JEANNIN.- Ecoutez moi, c'est mon impression.

M. LE PRESIDENT.- C'est vraiment désespérant quand même !

Mme JEANNIN.- Quand je disais dernièrement...

M. LE PRESIDENT.- Mais vous le faites exprès ou quoi ?

Mme JEANNIN.- Non. Quand je disais dernièrement que les Bisontins ne seront pas contents, en fin de compt, la remarque de Monsieur GONON est tout à fait justifiée. Nous sommes 55 élus pour 120 000 habitants. Chaque élu représente près de 20 000 habitants.

M. LE PRESIDENT.- Non, Madame ! Ce n'est pas comme ça que je vois les choses ici. Chaque élu ici représente sa commune. Vous avez une vision de l'intercommunalité qui est assez extraordinaire ! C'est incroyable ça. Allez, ceux qui sont de l'Agglomération, les autres, les petites communes, allez prendre un pot, vous ne représentez rien. C'est incroyable de dire ça !

Mme JEANNIN.- Je peux continuer dans ce brouhaha ? Quand je disais que les Bisontins ne seront pas contents, aujourd'hui je dis que tous les contribuables de l'Agglomération ne seront pas contents. Mais en fait le projet du tramway a été voté à une large majorité par les représentants de leurs communes, alors en fin de compte, j'ai regardé quand même au niveau des frais de fonctionnement, je ne sais pas ce qui se passe dans les tableaux. Les frais de personnels augmentent de 13,52 % en 5 ans, avec une pointe de 4,60 % en 2012. Voilà, c'est vrai qu'il faudrait peut-être faire attention aux dépenses. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vais essayer de répondre, faire une première série de réponses. Tout d'abord, je vais commencer par Madame JEANNIN. Ecoutez, de grâce, Madame JEANNIN, premièrement n'opposez pas la représentation bisontine aux représentations de la périphérie, c'est très maladroit et je ne l'accepterai pas, ce n'est pas parce qu'on représente 120 000 habitants ou 23 000 habitants, qu'on doit mépriser les autres, ce n'est pas du tout comme ça que l'intercommunalité est comprise, en tous cas ce n'est pas comme ça que moi je la vois. L'intercommunalité c'est avant tout un destin commun que nous avons avec chacun des atouts, des avantages, des inconvénients de nos tailles respectives. Donc pour moi, et je ne laisserai pas dériver le débat là-dessus, il y a un intérêt commun, nous sommes dans une communauté de destins.

Premièrement, deuxièmement quand vous dites, alors le tram je ne reviendrai même pas là-dessus, c'est tellement grossier, ou alors excusez-moi, vous ne comprenez rien à rien, ce qui m'étonnerait quand même, ou alors vous le faites exprès. On a déjà expliqué les choses, une chose par contre est juste quand vous dites qu'effectivement, à un moment donné vous êtes d'accord avec Monsieur GONON qui dit exactement l'inverse lui, parce que lui il se plaint qu'on charge trop les entreprises vous dites maintenant on charge plus le contribuable à la place des entreprises, c'est ce qu'a dit Christophe LIME.

Je voudrais vous redire une chose, Madame, deux choses. C'est que premièrement cette colonne elle n'apparaît pas discrètement, d'abord ce n'est pas une colonne nouvelle c'est une colonne qui se substitue, puisque la colonne « Département » disparaît et elle est remplacée par une colonne « Taxe d'habitation ». Et ici, la plupart, mis à part les membres de ma minorité municipale dont vous êtes, ont toujours dit, députée en tête quand elle était là, ça ne changera rien on ne taxera pas l'habitant. Nous avons, nous, Gabriel BAULIEU et moi-même, toujours dit : « attention, cette réforme est injuste », comme vous l'avez dit, parce qu'elle va taper sur l'habitant. Reprenez l'ensemble des déclarations que j'ai faites dans cette enceinte, toujours nous l'avons dit, toujours, même Monsieur ROSSELOT dit que ce n'est pas vrai et bien moi je dis que c'est vrai, que nous l'avons toujours dit. Et même si cette année ça va être assez indolore et encore, les années suivantes les marges de développement que nous aurons, elles conduiront à imposer les ménages. Donc nous l'avons dénoncé, cette réforme est injuste c'est pour ça que je pense que s'il y a un changement, une alternance nous devons revenir là-dessus, parce que ce n'est pas parce que..., c'est un avis que je donne Monsieur ROSSELOT, parce que ce n'est pas juste. Par contre, qu'il faille effectivement aider les entreprises, oui. Moi vous savez je vous le dis, avec Jean-Pierre MARTIN nous en voyons certainement plus que vous, mais Gabriel BAULIEU l'a déjà dit. Moi je distingue la petite, la moyenne entreprise, l'artisan, ou les employés, le patron. Ils rament beaucoup pour pouvoir maintenir leur boîte à flot où ils ont des difficultés, où ils n'ont pas beaucoup de bénéfices, ils s'en sortent mais juste. J'ai plein d'amis qui sont patrons, qui sont artisans, qui sont commerçants, ils ne roulent pas sur l'or et ces entreprises-là il faut les aider effectivement. On peut peut-être considérer que pour ceux-là peut-être une réforme de la TP, pour ceux-là, eut été une bonne chose.

Par contre, les grandes sociétés du CAC40 qui ont augmenté leurs bénéfices de 71 % l'année dernière, des sociétés et j'ai même entendu un membre important de la majorité présidentielle qui disait hier la même chose, je ne sais pas si ce n'est pas DEVEDJIAN, je ne sais plus lequel j'ai entendu. Ces sociétés comme TOTAL, qui cette année font 12 Mds € de bénéfices, c'est ESTROSI qui a dit ça, et bien pour une fois je suis d'accord avec lui, 12 Mds € de bénéfices c'est tout simplement scandaleux. Quand on voit l'augmentation actuelle, par exemple, du coût des carburants, quand tu vois que le gaz va augmenter, parce que vous n'en parlez pas de l'augmentation du gaz mais le gaz ça touche bien tout le monde, quand vous allumez le matin vous faites chauffer votre casserole de lait. 21 % l'électricité et là ça va toucher effectivement les contribuables.

Monsieur ROSSELOT, je ne vous ai pas interrompu, alors je vous demanderai de faire pareil, merci. Donc effectivement on a non pas mis une colonne supplémentaire, on l'a remplacée. Nous l'avons toujours dénoncé, moi-même, Gabriel, beaucoup ici l'ont dénoncé, et actuellement ce que nous voyons c'est l'application de ce que nous avons dit. Voilà premièrement par rapport à ça ce que voulais vous dire.

Concernant le logement, effectivement, il faut que nous mettions plus sur le logement. J'ai rencontré cet après-midi, les représentants, le Président même d'un grand groupe, qui est un des plus grands de France qui construit du logement public. Je ne donnerai pas son nom, mais vous pouvez voir qui c'est. Vous savez combien nous pouvions, nous devions construire il y a quelques années, il y a 2 ans, et Robert STEPOURJINE pourra le dire, nous devions construire 1 200 logements par an. L'année dernière, pour toute la Franche-Comté, 800, cette année pour toute la Franche-Comté, 600, parce qu'il n'y a plus de sous. Effectivement, il faut effectivement donner des crédits nouveaux pour construire, pour améliorer le logement, parce qu'effectivement ce sont ceux qui sont dans les appartements les moins isolés, ceux qui sont déjà par nature les plus précaires, qui vont voir leurs charges augmenter le plus. Parce que beaucoup d'autres ont effectivement peut-être la chance d'habiter dans un bâtiment. Quand vous êtes dans un bâtiment BBC, c'est très bien, moi je dis bravo, c'est la ligne qu'il faut qu'on poursuive et que là vous allez effectivement avoir, moi j'ai visité des appartements de ce même constructeur, à Montrapon c'est 250 € par an pour chauffer un logement, c'est bien, quand vous êtes dedans.

Mais quand vous êtes dans un immeuble avec des murs pas isolés, avec des fenêtres à peine isolantes et que vous consommez 350 KW/h/an/m², là, il y a un vrai problème. Il faut effectivement aider à la lutte contre la précarité énergétique, il faut renforcer l'isolation, mais il faut qu'on ait aussi des crédits. Or, ce ne sont pas les priorités actuelles, il y a des efforts importants qui ont été faits par exemple pour le photovoltaïque, pour inciter les gens à mettre du photovoltaïque, on en est où aujourd'hui ? Tout ça est en train de tomber, tout ce qu'on avait entendu dans le Grenelle de l'environnement, c'est en train de s'écrouler, et on n'a plus de politique dans ce domaine-là, alors que là on devrait aussi effectivement être moteur. Donc je ne suis pas en désaccord avec Philippe GONON quand il dit qu'effectivement il faut faire des efforts là, mais on ne peut pas être tout, parce que, Monsieur GONON, vous êtes sympathique, vous voulez baisser les impôts puis augmenter les dépenses et bien moi je vais vous dire, je ne suis pas magicien, je ne sais pas faire, je ne sais pas faire cela.

Alors concernant la gare d'Auxon, je sais, en plus Jean ROSSELOT nous le redira encore 20 fois, vous peut-être moins parce que quand vous avez dit les choses une fois, vous le dites une fois, deux fois et après voilà. Monsieur ROSSELOT vous n'avez pas la parole. Vous reprendrez la parole, oui de toute façon vous savez, le problème c'est que vous intéressez de moins en moins de monde dans vos questions et vos réponses voilà, vous devriez vous en rendre compte quand même. Concernant la gare d'Auxon, ce qu'il faut savoir : la gare d'Auxon ce n'est pas le Maire de Besançon, ni le Président de l'Agglomération, ni le Maire d'Auxon je pense, qui a choisi l'emplacement où elle était. On nous a mis une gare dans une zone sensible, dans une zone où Serge RUTKOWSKI allait courir gamin, il savait, lui, qu'il y avait plein de mares avec des têtards. Cette zone est sensible, elle est beaucoup plus compliquée à aménager que la zone autour de Belfort. D'autre part, vous le savez, nous avons, il faut le dire, Serge le sait, nous avons des difficultés à mettre en place un plan d'aménagement global par rapport à l'ensemble de ces difficultés. C'est ça que nous sommes en train d'essayer, j'espère que nous y arriverons, et à ce moment-là chacun devra prendre ses responsabilités, à mettre en place effectivement un projet d'aménagement global. Mais arrêtons de dire des choses qui sont fausses.

Vous savez très bien qu'on ne donnera pas un coup de pelleuse avant la fin de l'année là-bas pour mettre une industrie, parce que vous savez très bien que ce n'est pas possible réglementairement. Nous avons découvert il y a 1 an, je me souviens que je vous l'avais dit, puisque c'est moi-même qui ai alerté le Préfet, qu'on était dans une zone ZNIEF, vous vous en souvenez de tout ça, toutes les difficultés, donc c'est compliqué.

Alors nous devons plutôt unir nos efforts pour avancer, et puis aller vendre le territoire franc-comtois pour que les entreprises viennent plutôt qu'en permanence dénigrer. Moi je vais vous dire, j'étais la semaine dernière je vous l'ai dit encore, dans une grande ville suisse, capitale de l'horlogerie, et nous avons beaucoup travaillé et il y a beaucoup de personnes qui sont intéressées pour venir ici. Maintenant je peux vous le dire, vous avez lu sur la presse, nous avons par exemple négocié avec Jean-Pierre MARTIN, l'installation, et il y en a d'autres qui vont suivre parce qu'il y a des effets d'entraînement, la réinstallation de BREITLING qui va faire son centre européen de maintenance ici à Besançon et de formation ici à Besançon. Qui va faire une usine de 2 000 m², une usine à la Suisse sur le boulevard. Nous en avons d'autres, on a même un grand designer qui voudrait venir peut-être s'installer ici à Besançon, tout ça c'est un effet d'entraînement. Et ces fonctionnaires que vous critiquez, moi je vais vous dire pourquoi ils sont venus ici BREITLING. Parce qu'un samedi matin on m'a appelé en me disant : « Le patron de BREITLING, Teddy SCHNEIDER, rentre de Grande Bretagne, il veut venir demain », je peux continuer ? Et l'inefficacité du Président, écoutez on connaît vos discours. Monsieur ROSSELOT vous n'avez pas la parole. Est-ce que vous pourriez une fois accepter qu'on parle, qu'on vous réponde. Le samedi matin j'ai appelé Jean-Pierre MARTIN ici, j'ai appelé la Directrice du développement économique, le Directeur de Témis, et le dimanche matin nous étions avec le patron de BREITLING sur le site et nous avons conclu là-bas. Et ça a été signé il y a 15 jours, enfin tapé dans la main parce qu'on faisait aussi comme ça, parce qu'on se fait confiance, nous avons même signé, donc nous avons mis en place un protocole d'accord et il y en aura d'autres. Alors arrêtez, nous ne faisons pas des grands discours comme ça, nous ne tirons pas des plans sur la comète, mais nous agissons parce que je suis persuadé, au moins autant que vous, parce que dans le domaine de l'économie et de l'industrie j'ai au moins autant d'expérience que vous, qu'on ne peut pas effectivement développer une Communauté d'Agglomération, développer une Région s'il n'y a pas des usines qui poussent et s'il n'y a pas aussi des moyens de transport qui sont là.. Ca me permet de rejoindre avec le point précédent.

J'ai assisté hier à des rencontres du GART, le Groupement des Autorités Responsables des Transports, où un Député Maire qui n'est pas de ma couleur politique, qui est le Président d'un grand établissement de prévisions, mais qui par contre, d'ailleurs c'est amusant, est né à Besançon, a dit que l'avenir des villes ça passait par l'avenir des transports, voilà ce que j'ai encore entendu hier à Paris dans la bouche du Président du PREDIT, si vous voulez savoir. Donc je pense qu'il faut aussi maintenant, arrêter de dire toujours les mêmes choses qui en plus sont fausses. Parce que quand vous dites qu'il n'y a pas de désengagement de l'Etat, cette année le gel des dotations c'est un manque à gagner pour le Grand Besançon de 2,9 M€, ce n'est pas rien 2,9 M€. Les dépenses de fonctionnement dont vous parlez, elles augmentent de 0,2 %, parce que nous sommes comme vous aussi respectueux des contribuables, parce que nous n'avons pas non plus envie ici, tous ceux qui sont là, le Maire de Besançon ou les Maires des communes, on n'a pas envie de taxer parce qu'on sait très bien que c'est difficile, on sait très bien qu'il y a de plus en plus de précarité et de plus en plus de personnes qui sont en difficultés.

Alors quand vous dites, parce que c'est facile de dire 100 000 € de communication, c'est facile de dire ça. Alors d'abord je vais vous dire une chose ce n'est pas 100 000 c'est 80 000, premièrement mais même encore, ça dépend comme c'est réparti vous le savez très bien. Il n'y a aucune festivité là-dedans, il n'y a pas un seul instant de fête. Les 10 ans c'est par exemple pour présenter l'horlogerie française à Bâle, les 10 ans c'est pour éditer des documents, c'est pour mettre en place un colloque sur les perspectives effectivement de développement de notre Agglomération, c'est ça qu'on va financer avec ça, ce n'est pas de la communication, ce n'est pas des petits fours. C'est des actions, c'est de la documentation, c'est des actions de recherches, c'est des colloques, c'est de la documentation pour donner aux industriels, de la documentation pour donner aux habitants de cette Agglomération, pour développer notre Agglomération. C'est comme ça que nous allons fêter, on ne va pas faire une grande fête, on ne va pas faire la Garden Party du 14 juillet ici à Besançon. Vous laissez toujours d'une façon très perfide penser qu'on va dépenser 100 000 € pour aller se goinfrer et bien non ce n'est pas à cela que ça sert. Nous devons communiquer, parce qu'on nous dit en plus que notre Agglomération n'est pas connue, et bien nous voulons justement effectivement la faire connaître.

Parce qu'il y a aussi une autre grande injustice que je vais redire, maintenant je vais faire ça à la méthode ROSSELOT, je l'ai déjà dit mais je vais le redire. Ce que vous oubliez de dire c'est qu'avec le FNGIR, le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources, notre Agglomération, les entreprises de notre Agglomération, les ménages de notre Agglomération vont être taxés de, écoutez bien, 5,9 M€, qui vont être prélevés sur nos entreprises, sur nos ménages pour aller les reverser aux plus riches de ce pays, c'est ça la justice sociale. Mais ce n'est absolument pas tout le contraire, c'est exactement ça, vous répondrez Monsieur ROSSELOT, le FNGIR c'est ça. S'il n'y avait pas eu, Gabriel BAULIEU l'a déjà dit il vous le redira, s'il est plus crédible que moi vis-à-vis de vous, si on n'avait rien bougé on aurait, les réformes mises en place, auraient conduit à 5,9 M€ en plus. Mais comme on a garanti l'égalité des ressources, nous qui avons été vertueux au niveau de la taxe professionnelle, puisque je vous rappelle quand même que nous avons l'une des plus basses de France alors que d'autres qui n'avaient pas eu cette vertu, en ayant des taxes professionnelles plus élevées, perdraient de l'argent et comme eux ils vont perdre de l'argent, vous savez là-bas du côté des Hauts-de-Seine entre autres, et bien on va effectivement prélever sur nos entreprises ici, de notre territoire, pour aller le verser là-bas, et c'est ça le FNGIR, Monsieur ROSSELOT. Le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources, et là c'est encore un grand scandale. Voilà moi je m'arrêterai là.

Si, je réponds à Pascal BONNET concernant les haltes ferroviaires. Tout ce qui est ferroviaire c'est une responsabilité, entre autres, de la Région. La halte du pôle Santé, je vais redire ce que j'ai dit au Conseil Municipal, mais je vais le redire parce que le Maire de Franois n'était pas au Conseil Municipal l'autre jour. Cette halte là-bas nous devons trouver un moyen, effectivement, de mieux desservir par le fer, surtout quand on vient de l'Ouest, on doit mieux desservir le CHU et même quand on vient de l'Est, il y aura le tram. La halte de Franois c'est une priorité de la Région, elle est inscrite vous le savez bien, elle coûte 10 à 12 M€. Actuellement il y a une réflexion qui est engagée, Claude PREIONI peut le dire, on le sait très bien, parce qu'on est en train de se dire, on se dit même, est-ce qu'il est utile de construire une halte à 12 M€, même s'il y a 100 ou 200 personnes qui descendent chaque jour, c'est à peu près la moyenne, une halte qui coûte fort cher parce qu'il y a un dénivelé d'environ 8 à 10 m de haut et qu'il faut mettre des ascenseurs, alors qu'on a une très belle gare pas très loin, à Franois ? Est-ce qu'il ne serait pas plus utile, peut-être, d'envisager que la halte du CHU soit à Franois, avec un système de navettes qui ne coûterait pas, parce que quand on met en place une halte ça coûte 12 M€, mais après il y a un droit de « toucher gare ». C'est-à-dire qu'il faut que vous sachiez que, chaque fois qu'un TER s'arrête dans une gare, ça coûte 30 €, donc 15 fois par jour, dans les deux sens ça fait 1 000 €. C'est-à-dire que le « toucher gare » à la halte de l'hôpital, ça va coûter 7 à 800 000 € par an, plus le coût. Donc on peut se poser la question : est-ce qu'il n'est pas judicieux de mettre un système calé sur les horaires des trains, pour que ça coûte moins cher et que ce soit efficace, c'est à ça qu'on réfléchit aussi aujourd'hui, voilà Pascal pourquoi là on n'avance pas. Alors le reste, la halte de Rivotte, écoutez, il y a aussi les compétences des uns et des autres, on ne peut pas être partout, nous ce que nous défendons par contre c'est effectivement qu'il y ait des trains qui s'arrêtent, au moins déjà dans un premier temps, à la halte d'Ecole-Valentin puisqu'on sait que c'est celle-là qui est la plus urgente, il y a ensuite Miserey-Salines et les Portes de Vesoul. Pour l'instant les Portes de Vesoul, je vous le dis, moi Maire de Besançon, administrateur de la Commune, pour l'instant il n'y a pas de développement économique autour, ce n'est pas celle qu'il faut faire en priorité. Si je dois donner une priorité, parce que je suis peut-être le Maire, mais je suis aussi le Président de l'Agglomération, je pense qu'il est beaucoup plus judicieux de développer la halte d'Ecole-Valentin, parce qu'il y a toute la zone commerciale autour, mais dans un deuxième temps il faudra regarder entre Miserey-Salines et puis effectivement les Portes de Vesoul, où il y a de l'intérêt. Parce que quand un train va s'arrêter dans une halte et que ça va coûter 5 ou 600 000 € par an l'arrêt dans une halte, s'il n'y a personne autour, ça n'a pas vraiment d'intérêt donc voilà comment on gère les choses. Mais c'est vrai que les haltes ferroviaires elles ont un intérêt, mais il faut savoir les coûts. Le « toucher gare » 30 €, donc 30 arrêts à 30 € ça fait quand même si je calcule bien, 900 € par jour, vous calculez combien ça fait par an, ça fait beaucoup d'argent.

Il faut donc effectivement regarder ça de très près. Pour le reste, moi je vais laisser la parole à Gaby qui parlera, entre autres, de communication et autres, moi j'ai répondu à ça, voilà c'est tout. Quant à Monsieur GIRERD, on regardera les risques, je ne suis pas capable de vous répondre en détail, vas-y Gaby.

M. BAULIEU.- Deux ou trois choses parce que donc le débat est déjà long, mais quelques points sur l'interpellation de Jean ROSSELOT sur les ratios budgétaires. L'analyse que nous faisons, si elle doit être révisée bien évidemment nous le réviserons, c'est que nous devons expressément et formellement ces indications à l'ensemble des membres de l'intercommunalité, donc à toutes les communes, etc. Lors de la communication des documents budgétaires, ce que nous avons régulièrement fait, si d'aventure il faut le faire dès la présentation des documents budgétaires en tant que projets, nous le ferons bien évidemment plus les éléments que je vous ai communiqués antérieurement sur le caractère d'intérêts très relatif de ces indicateurs compte-tenu de la diversité des intercommunalités. Mais bien évidemment si la règle devait être, que dès les documents préparatoires ça doit être communiqué, nous le ferons et je livre à votre réflexion, outre le fait que j'ai déjà attiré votre attention sur la nécessité d'examiner les choses, sur le groupe territorial plutôt que sur la Communauté d'Agglomération et les communes. Un indicateur qui semblait passionner notre collègue sur le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, avec d'ailleurs la difficulté des comparaisons, je vous dis les chiffres que nous allons comparer : 2011 nous allons les comparer avec des moyennes nationales 2008, voilà la pertinence du truc, c'est extraordinaire. Mais alors ce coefficient de mobilisation potentiel fiscal il se fixe en 2011, valeur CAGB à 82,13 %, moyenne nationale des communautés d'Agglomération 2008, 111 %. Vous voyez ça confirme ce que nous disons régulièrement, à force de nous taper dessus n'appellez pas l'impôt, évidemment nous appelons moins d'impôts, mais quand il y a après des réformes nous sommes, il faut appeler un chat un chat, les dindons de la farce. Parce que le FNGIR dont les caractéristiques ont été rappelées par le Président tout à l'heure, c'est bel et bien ce qu'il a rappelé et indiqué. Si d'aucun n'ont pas compris encore comment fonctionnait le FNGIR, je suis à leur disposition pour leur expliquer comment ça se passe et comment ça va se passer, mais d'ailleurs c'est assez logique c'est dans l'intitulé, c'est le Fonds de Garantie des Ressources. Donc ceux qui ont des ressources de riches on va leur garantir, et comme la mécanique est un jeu d'équilibre on va prélever un peu plus chez ceux qui avaient des ressources de pauvres et on va leur demander de bien vouloir daigner faire l'effort de garantir la ressource aux riches, c'est ça le FNGIR. Alors évidemment dans son énoncé initial, qui consiste à dire on garantit les ressources à tout le monde ça semble un truc génial, mais la réalité c'est celle-là. Donc les compensations, ça n'est pas de la péréquation en l'espèce. Alors on nous dit qu'on va parler de péréquation à partir de 2012, on va voir ce qu'on va voir, mais le FNGIR ça n'est pas tout à fait ça.

M. LE PRESIDENT.- Ca veut dire, juste une seconde. Ca veut dire que si nous avons été au niveau de la taxe professionnelle, dans la moyenne nationale, puisque je rappelle on s'est toujours fait taper là-dessus nous étions en-dessous, nous étions je ne sais plus à quel rang mais nous étions assez bas. Si nous avons été dans la moyenne nationale, aujourd'hui sans que cela coûte plus cher aux entreprises, qui de toutes façons sont prélevées, sans que ça coûte plus cher aux ménages, nous aurions 6 M€ de plus par an. Le fait que nous ayons été vertueux, ça nous coûte, ça coûte à nos entreprises, écoutez bien, ça coûte à nos entreprises et à nos ménages 6 M€ par an *ad vitam aeternam*.

M. BAULIEU.- C'est exact si nous avons un taux de TP d'un peu plus de 18 % nous aurions gardé toutes nos ressources après la réforme.

M. LE PRESIDENT.- Et nos entreprises n'auraient pas payé plus.

M. BAULIEU.- Non, tout à fait, voilà donc la réalité sur la communication. Le Président a donné les indications essentielles, on peut compléter sur le fait qu'en 2011 nous allons faire un effort de communication significatif autour de la LGV. Alors si nous ne le faisons pas, les mêmes qui nous font grief aujourd'hui, nous feraient reproche de faire petits bras alors que c'est un événement.

M. LE PRESIDENT.- De manquer d'ambition ou de souffle...

M. BAULIEU.- Tout à fait, donc ce serait ça. Et puis s'agissant des 10 ans de l'Agglomération, puisque c'est un élément effectivement que nous prenons en compte cette année. Le Président l'a indiqué, il n'y a pas de festif de prévu. Mais rendez-vous compte, ça a été dit, mais je vais l'imager un peu, parce qu'on en est gêné à l'Agglomération. Quand on reçoit des interlocuteurs de l'extérieur, institutionnels ou entreprises, on n'a rien à leur remettre, on n'a pas la moindre plaquette pas le moindre bouquin relationnel etc., on est des pauvres.

On n'a rien, on n'a rien, Monsieur ROSSELOT, pour assurer la promotion. C'est donc au détour de ces 10 ans que nous allons faire l'effort d'éditer d'une part une plaquette, et d'autre part que nous recherchions la possibilité de traiter avec un éditeur l'édition d'un bouquin, traitant de l'ensemble de notre territoire.

Parce que quand on veut faire de la relation, c'est en parfait accord avec le Président, quand on présente des bouquins de qualité, des beaux livres dit-on, qui ne parlent que de Besançon nous le faisons de temps en temps, mais nous ne sommes pas totalement à l'aise, lorsqu'on parle d'intercommunalité. Et si on donne un livre sur la Franche-Comté ou sur le Doubs, c'est très joli bien évidemment, on y est très attaché, mais on aimerait pour le coup parler de nous, de notre territoire. Donc ça fait partie également de ces projets que nous avons, à l'occasion de ce dixième anniversaire, ce n'est donc pas pour faire bombance, c'est à tous égards pour encore une fois, sur la notoriété de notre Agglomération, faire un peu plus.

Que faut-il dire encore en complément à ce qu'indiquait le Président, sur les notions de risques ? Les risques internes : avons-nous sous-estimés les risques internes ? Avons-nous dissimulé des risques internes ? N'avons-nous pas pris le temps, de manière acharnée, à simuler, à calculer, etc., et à indiquer, chers collègues, et à indiquer que l'incertitude n'est pas chez nous. Que l'incertitude elle est effectivement à l'extérieur pour une part, résultant d'un contexte économique que personne ne maîtrise, on va bien être d'accord là-dessus, mais pour une autre part qui résulte aussi des réformes. Excusez-nous mais quand on sait que le décompte du fameux FNGIR dont on parle, on le connaîtra en 2013, nous classons ça dans les incertitudes, dans les facteurs de risques. C'est un facteur externe, je ne sais pas comment il faudrait le qualifier autrement. Et puis quelque chose tout à l'heure m'a surpris, il l'a vu dans son intervention, Philippe GONON, je pense qu'il faut qu'on soit au moins honnêtes entre nous. On ne peut pas avoir en main, le rapport budgétaire qu'on a, qui indique que les frais de fonctionnement, les charges de fonctionnement du Grand Besançon diminuent en pourcentages et en valeur absolue en 2011, vous avez les chiffres, vous avez l'origine etc., et lancer à la cantonade qu'on ne serait là que finalement au détour de la réforme, que pour faire payer et puis dire que ça va être difficile, mais dans le même temps se lancer dans des dépenses d'investissements et de fonctionnement, a-t-il dit, « inconsidérées ». Là il y a un problème d'honnêteté, on ne peut pas fonctionner ainsi, on ne peut pas lancer des contre-vérités aussi grossières, il faut le dire ! Je ne sais pas quel effort il faudrait faire dans la présentation des éléments budgétaires, pour qu'on puisse infléchir, corriger ça, au moins éliminer ça de nos manières de fonctionner. Et puis quand on parle d'intérêts pour l'entreprise, qui ne motiveraient chez nous qu'un appel au gain fiscal, c'est là aussi tout aussi grossier. Quant je regarde, j'écoutais ce que présentait Marie-Odile CRABBE-DIAWARA dans l'ensemble de nos actions, et sur l'ensemble de ces actions je me demandais, ce qui n'était pas de nature à créer du dynamisme, de l'attractivité pour notre territoire et qui est finalement un élément déterminant pour l'arrivée et de la prospérité des entreprises. Qu'il s'agisse de tout type d'infrastructure, qu'il s'agisse de la culture, excusez-moi mais quand on parle de culture on parle aussi d'accueil, d'économie, directement, et on y travaille, je parle là sous le contrôle des deux collègues. On travaille précisément à une réflexion prospective sur la synergie, même très liée, entre économie et culture, donc là ils pourraient en dire un peu plus puisque le travail commence. Mais au-delà de ça, un territoire qui serait un désert d'équipements, un désert de services, un désert de culture, à coup sûr ne serait pas un territoire de prospérité des entreprises. Si on n'a pas compris ça en revendiquant des qualités d'entrepreneurs, il y a quelque chose qui m'échappe, pour le coup je vais me faire un peu incisif aussi. Là il faut que nous soyons très clairs, très responsables, très conséquents dans nos propos.

Et puis il y a la remarque finale sur les charges de personnels. Je suis un peu sidéré, je m'adresse à Martine JEANNIN, c'est une collègue de la commission des finances. Alors je suis gêné quand je l'entends parler parce que je me dis que j'ai dû être nul, archinul à la commission, parce que je n'ai pas pu tout lui expliquer, j'ai essayé mais à la dernière séance elle n'était pas là, elle peut avoir des empêchements c'est normal. Mais là aussi, quand dans les documents on explique clairement qu'en matière de charges salariales nous sommes sur une évolution sur le budget principal des charges nettes, c'est ça qui est dans le rapport, à 0,2 %, c'est ça, le chiffre c'est ça l'exactitude.

Nous avons dit en même temps, je l'ai redit à ce micro tout à l'heure, que s'agissant des charges de personnels attachés au TCSP, il y avait une augmentation plus importante, et pour cause, il y a des évolutions structurelles, c'est le cas également au niveau du CRR parce que nous sommes sur la trajectoire du label CRR et c'est également le cas sur le budget déchets, on l'a évoqué à la fin de l'année dernière, compte-tenu de l'ambitieux programme que nous avons de maîtrise des déchets et du tri. Comment pouvons-nous être plus clairs ?

Et quand on dit cela, on fait un amalgame pour dire : non ce n'est pas juste que les choses soient aussi maîtrisées. La réalité est celle-là, excusez-moi de prendre deux minutes pour la rappeler, mais tout ça hélas est dans les rapports, vous avez pu en prendre connaissance de manière détaillée. Voilà Président : deux ou trois considérations que je voulais ajouter mais qui nous invitent au fond finalement, tout simplement, quelles que soient nos convictions, nos envies, notre passion ou moindre passion pour l'Agglomération, qui nous invitent, qui devraient nous imposer un peu d'honnêteté intellectuelle, un peu d'objectivité.

Et je suis sûr que si nous étions sur ces registres-là, que nos débats seraient beaucoup plus riches et aussi peut-être qu'ils seraient plus riches d'interventions, parce qu'il y a une chose qui me désole dans l'Assemblée, c'est que le niveau, le type de débat qui est suscité, suggéré dans cette Assemblée, fait que la plupart des membres de cette Assemblée ont décidé de renoncer à intervenir. Je trouve que c'est un peu affligeant, à coup sûr dommage et appauvrissant pour la richesse de nos débats.

M. ROSSELOT.- Depuis quand ? C'est vraiment sous-estimer...

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre MARTIN.

M. MARTIN.- J'ai apprécié les propos de Gaby, vous aussi, et j'adhère complètement. Je veux simplement apporter deux précisions très simples concernant les Portes de Vesoul et la zone d'activité, pour répondre à Monsieur GONON. Nous continuons les acquisitions foncières, nous travaillons sur le dossier administratif, nous savons, nous l'avons dit et je le répète, qu'avant 2015 nous ne pourrions pas lancer d'opérations sur les Portes de Vesoul. Donc ce n'est pas la peine de revenir dessus chaque fois. Concernant Auxon, nous sommes allées à Cannes, au MIPIM avec Jean-Louis. Simplement ce qu'il faut savoir : on avait deux objectifs prioritaires, le premier, recherche d'investisseurs en développement de locaux tertiaires pour la future ZAC Besançon Franche-Comté TGV et, le deuxième, recherche d'investisseurs pour la reconversion du Conservatoire. Pour Auxon, nous avons eu 35 rendez-vous avec des investisseurs nationaux. Il y a à ce jour 15 demandes de rendez-vous techniques approfondis sur site et nous avons 4 rendez-vous programmés dont 1 le 7 avril, donc on avance sur la pré-commercialisation d'Auxon. Sachant que pour ce même projet nous avons un projet local très avancé. Donc voilà, nous ne restons pas les mains dans les poches, je ne veux pas rappeler mon quotidien ici ça, ne présente aucun intérêt parce que je travaille pour l'Agglomération et je ne confonds pas ma commune de Nancray avec le Conseil d'Agglomération

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur GONON.

M. GONON.- Juste pour répondre à Gabriel BAULIEU quand il me parle de malhonnêteté intellectuelle. Je voudrais lui proposer une chose simple, c'est que son tableaux de la page 21, au lieu de le présenter sous cette forme : dépenses (fonctionnement + investissements), pour ne pas qu'on confonde, et bien qu'il dissocie une partie dépenses de fonctionnement et une partie dépenses d'investissements, et nous serons faire aussi la différence. Mais c'est vous qui avez fait l'amalgame, ce n'est pas nous. C'est vous qui avez additionné les sommes, c'est vous, y compris en recettes. Donc ne nous accusez pas de reprendre vos tableaux et vos chiffres, ce sont vos tableaux et ce sont vos chiffres. Si vous voulez de l'honnêteté intellectuelle, dissociez les tableaux et vous verrez, on sera capable de parler aussi de ces choses-là.

M. LE PRESIDENT.- Gaby.

M. BAULIEU.- Tout simplement, si nous mettons un tableau qui globalise, c'est pour avoir une vue globale, mais il y a dans ce rapport tous les détails par domaines d'activités en investissements et en fonctionnement, domaine par domaine et de manière globale, puisque le budget qui est globalisé à la page 21, mais c'est à dessein, nous l'avons fait pour avoir une vue globale, vous le trouvez en fin de rapport et donc en présentation budgétaire comptable avec la section d'investissements et la section de fonctionnement. Donc tout est dans le rapport mais ça dépend ce qu'on y cherche, ça dépend ce qu'on veut en faire, donc je vous laisse responsable de vos choix.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Une suggestion rapide. Vous avez évoqué l'intérêt d'un texte ou d'un document présentant l'Agglomération. Je pense qu'il serait intéressant de faire appel aux compétences de Jean-Claude DUVERGET, qui a connu la naissance de l'Agglomération à la fois en tant que Vice-Président du Conseil Régional et en tant qu' élu de l'Agglomération et qui en tant que géographe et en tant qu' élu est très intéressé par les questions d'aménagement du territoire, mais qui pourrait avoir un peu de recul et l'expérience pour nous apporter un document.

M. LE PRESIDENT.- Et je vais vous dire, Jean-Claude DUVERGET fait partie de ces élus qui n'ont jamais des attitudes de critiques systématiques, mais qui au contraire a une analyse, du recul, qui défend des positions nationales qui ne sont pas les miennes, mais qui toujours sait où est l'intérêt général. Il n'a jamais mélangé les choses, moi ça ne me pose absolument aucun problème de travailler avec Jean-Claude DUVERGET, pas plus que ça ne m'en pose de travailler avec Marcel POCHARD, par exemple dans un autre registre et je peux vous dire que moi qui ai connu les deux, je peux mesurer la différence. Il n'y a plus d'interventions ? Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Je voulais juste vous dire, Monsieur le Président, ainsi qu'à Gabriel BAULIEU, j'ai presque envie de vous parodier, de dire : arrêtez de ne pas répondre à nos questions. Quand je demande que les onze parce que c'est très important, c'est une image de la situation financière, je demande que les onze ratios figurent comme c'est partout le cas, alors vous me répondez sur un de ces ratios parce que je l'ai cité, mobilisation du potentiel fiscal. Mais il y en a dix autres comme par exemple l'effort fiscal par habitant de l'Agglomération, ce serait et peut-être même que c'est à votre avantage, je n'en sais rien. Mais je vous demande d'appliquer la loi et de respecter vos collègues qui sont ici en les informant parce que vous avez l'obligation de publier ces onze ratios qui seraient les plus intéressants du monde pour nos collègues. Alors ne répondez pas que sur le potentiel fiscal, c'est un des onze ratios, mais il y en a dix autres. Je vous repose la question : pourquoi ? Et si vous ne le faites pas, je demanderai au Tribunal Administratif de vous obliger à le faire.

M. LE PRESIDENT.- Ca vous occupera.

M. ROSSELOT.- Parce que c'est la loi. Il est invraisemblable qu'il faille en arriver là, invraisemblable.

M. LE PRESIDENT.- Parce que le respect c'est aussi respecter ses collègues.

M. ROSSELOT.- Vous les respectez en ne les informant pas ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT vous avez terminé ? On ne répond pas, je pense qu'il faut qu'on continue, pardon je n'ai pas vu qui ? Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Monsieur le Maire.

M. LE PRESIDENT.- Ici je suis Président.

M. GIRERD.- Excusez-moi, Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Je l'excuse.

M. GIRERD.- Je voulais évoquer le fait que je n'étais pas d'accord sur votre approche sur la différence qu'il y avait entre les très grandes entreprises et les petites entreprises, en parlant du CAC 40, dans la façon dont vous en avez parlé. Je crois que pour la France il faut qu'il y ait un tissu d'entreprises, qui commence à la PME, qui passe par la moyenne entreprise, et qui soit tiré par les très grandes entreprises, comme celles du CAC 40. Nous avons dans les entreprises du CAC 40 des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers qui se dépensent énormément et qui apportent la richesse à nos entreprises et donc elles font aussi énormément d'exportations. Donc c'est pour ça que je ne voudrais pas qu'on stigmatise d'un côté les très grosses entreprises qui font la richesse de la France et aussi tout le tissu qui doit être favorisé, d'une certaine manière, par une fonction publique performante, vous voyez que je suis assez généraliste.

M. LE PRESIDENT.- Elles font surtout la richesse de leurs actionnaires quand même.

M. GIRERD.- Non Monsieur le Maire, je ne partage pas votre avis là-dessus.

M. LE PRESIDENT.- Attendez, je précise, je ne suis pas contre les entreprises du CAC 40, je suis contre les bénéficiaires scandaleux que font certaines entreprises du CAC 40. Bien, on ne va pas faire un débat de Conseil Municipal, déjà un débat c'est déjà long à supporter alors si vous m'en faites deux maintenant.

Bien quels sont ceux qui, je prends le premier rapport, le 1.1.1, quels sont ceux qui s'y opposent ? C'est le budget. 6 oppositions. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 3 abstentions.

Maintenant les AP/CP, Gabriel est déjà intervenu là-dessus, quels sont ceux qui votent contre ? Il n'y a pas de vote contre. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 1 abstention.

Le rapport 1.1.3, vote des taux de fiscalité : quels sont ceux qui sont contre ? 6 voix contre. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Bon, 6 votes contre, 1 abstention, les autres sont favorables.

Rapport n°1.1.4 - Demandes de garantie d'emprunts (janvier 2010) - Compétence Habitat

M. LE PRESIDENT.- Le rapport 1.1.4, ne prennent pas part au vote : HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE.

M. BAULIEU.- Je pense qu'il y a un certain nombre de rapports qui peuvent passer vite si vous le voulez bien, c'est le cas des garanties d'emprunt, 15 demandes pour 9 724 373,50 €.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non.

Rapport n°1.1.5 Créances irrécouvrables 2010 Rectificatif

M. BAULIEU.- Le 1.1.5, créances irrécouvrables : il s'agit là d'un ajustement d'une affectation de 401 € qui est entre le budget principal et le budget annexe déchets.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Je n'en vois pas.

Rapport n° I.1.6 - Ensemble immobilier City - Opération d'échange de lots de parkings d'ouvrage entre la sedD et la CAGB (régularisation suite à l'extension du parking initial)

M. BAULIEU.- Le I.1.6, sur les questions immobilières à la CITY, opération d'échange de lots de parkings d'ouvrage entre la sedD et la CAGB, régularisation suite à l'extension du parking initial : il s'agit tout simplement que nos places soient à leur place.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien ça, que chacun soit à sa place. Alors, abstentions ? Votes contre ? Adopté à l'unanimité, rapport suivant.

Rapport n° I.1.7 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la mise en place d'une assistance permanente dans le domaine des relations presse

M. BAULIEU.- Le I.1.7, groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la mise en place d'une assistance permanente dans le domaine des relations presse. Donc sur un plan national c'est précisément, là aussi, sur les échos qu'on peut faire relayer sur la vie de notre Agglomération et la de Ville.

Mme GELIN.- Je voulais en parler justement. Cela rejoint le point 51 que l'on a voté la semaine dernière. Je voulais savoir : vous parlez toujours de proportions 54/46 pour la Ville et pour la CAGB, je voulais savoir à quoi ça correspondait. Vous nous faites voter une commande pour la presse nationale, à quelle somme cela est estimé, s'il vous plaît, et est-ce que ça rentre effectivement dans cette ligne de communication dont on a parlé tout à l'heure à 613 000, quelque chose comme ça.

M. LE PRESIDENT.- C'est de l'ordre de, on va vous dire très exactement, c'est de l'ordre de 20, 25 000 €, 30 000 € peut-être je ne sais pas. Gabriel, tu l'as ?

M. BAULIEU.- 40 000 je crois.

M. LE PRESIDENT.- 40 000 €.

Mme GELIN.- Et puis d'autre part, puisqu'on revient plus ou moins sur la communication, je suis étonnée que vous parliez de plaquettes alors que finalement le référencement informatique est quand même très performant et que la plupart des entreprises le pratiquent, l'utilisent. Est-ce que vous allez l'utiliser également comme support de communication ?

M. LE PRESIDENT.- Les plaquettes, je vais vous dire, quand vous êtes sur un salon, vous rencontrez une entreprise, vous ne leur dites pas « Voilà mon nom de domaine sur internet ». Il faut donner effectivement des plaquettes, on utilise beaucoup Internet, beaucoup le Web, mais il y a un certain moment il faut donner une plaquette, les gens regardent et en plus ce sont des plaquettes soignées parce que c'est aussi l'image de l'Agglomération.

Le I.1.7, quels sont ceux qui sont contre ? Est-ce qu'il y en a ? Est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas, c'est adopté à l'unanimité.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

M. BAULIEU.- Ensuite nous passons au rapport 1.2.1 sur les ressources humaines. Tout d'abord ajustements techniques dans les emplois permanents au niveau de l'équipe tramway, renforcer le pôle secrétariat par la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, catégorie C, et transformation d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, catégorie C, en un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Ces ajustements techniques s'inscrivent dans la démarche de pesage de poste et de cohérence organisationnelle actuellement menée au sein de la CAGB.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement sur l'engagement du chargé d'études transports et déplacements à la direction des transports infrastructures et déplacements arrivant à échéance, il est proposé de procéder à son renouvellement. Et puis en date du 30 juin il a été validé le principe de recrutement sur un poste permanent d'un conseiller en énergie partagée, pour la durée de l'opération du Plan Climat Energie Territorial.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Opération Fleurissement 2011

M. LE PRESIDENT.- Rapport 4.1 : PRESSE, TISSIER, CARTERON et CONTOZ ne prennent pas part au vote.

M. GUILLEMET.- Opération fleurissement : comme tous les ans, c'est la quinzième année cette année, deux temps forts : le premier c'est le jury et la cérémonie et le deuxième c'est les actions de sensibilisation. Le présent rapport porte sur l'approbation du règlement 2011 et des montants de subventions à la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis du Jardin Botanique pour 4 500 € et puis à l'Établissement Public Local de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Châteaufarine pour 1 800 €.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Convention avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté

M. LE PRESIDENT.- Rapport 4.2 : Nicolas GUILLEMET, PRESSE, LEUBA, NOROY ne prennent pas part au vote.

M. GUILLEMET.- Convention avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté : le conservatoire est une association agréée par l'Etat dont les missions sont d'assurer la connaissance de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Il a notamment vocation à conseiller et à accompagner l'ensemble des collectivités sur ces sujets.

Ses missions rejoignent les actions menées par le Grand Besançon dans le cadre de son Agenda 21 et pour réaliser, notamment, la charte paysagère des collines de la vallée du Doubs. Il est donc proposé de signer une convention quinquennale et de partenariat entre le conservatoire et le Grand Besançon et puis sa déclinaison annuelle pour 2011 à hauteur de 20 000 €. Notamment, cette convention, c'est pour compléter l'inventaire des sites d'intérêt communautaire, pour réaliser la cartographie des espaces d'intérêts écologiques sur les communes d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Busy, Chalezeule, Montfaucon, Morre, Rancenay et puis Thoraise, offrir assistance spécifique au Grand Besançon et puis réaliser une exposition sur la flore remarquable du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4.3 - Règlement pour l'attribution de subventions aux actions de sensibilisation à l'environnement

M. GUILLEMET.- C'est le règlement pour l'attribution de subventions aux associations de sensibilisation à l'environnement. Comme chaque année, le Grand Besançon aide financièrement les associations et les communes porteuses de projets innovants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Ces projets permettent ainsi au plus grand nombre de se former et de s'informer sur les problématiques environnementales de la communauté. Dans le cadre de la définition d'une politique d'éducation à l'environnement, il est proposé de mettre en place un règlement pour l'attribution de ces aides financières aux organismes privés et publics.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des oppositions ? C'est adopté.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Validation du projet d'établissement 2011-2016 du CRR

M. LE PRESIDENT.- On va passer aux rapports de la Commission n°5 : Culture, Tourisme, Sports, Jean-Yves.

M. PRALON.- Merci Monsieur le Président. Le rapport 5.1 : je vais prendre un peu plus de temps pour ce rapport qui est important quand même au niveau de l'Agglomération, puisqu'il s'agit de vous présenter pour validation le projet d'établissement 2011-2016 du Conservatoire.

Nous venons ce soir devant le Conseil pour soumettre à délibération ce nouveau projet d'établissement pour la période 2011-2016 du Conservatoire. De par la loi, l'action d'un CRR, vous le savez, doit reposer sur un projet d'établissement. Ce dernier donne les grandes orientations de cette action et précise les moyens de sa mise en œuvre. C'est donc un véritable projet politique à moyen terme que nous proposons de valider ce soir, et je pense qu'il mérite qu'on s'y attarde un peu plus, comme je viens de vous le dire, qu'à l'accoutumé. Je vais cependant aborder essentiellement quatre principaux points.

Le premier point, il faut savoir que ce projet d'établissement c'est le premier de l'Agglomération. En effet lors du transfert du Conservatoire de la Ville à l'Agglomération en janvier 2006, le projet d'établissement qui datait de 2001 avait été légèrement toiletté mais sans engager d'évolution majeure. Ce présent projet est le fruit d'un gros travail depuis septembre 2009 qui a associé l'ensemble du personnel du Conservatoire, de nombreux services de l'Agglomération et nos partenaires extérieurs. Et à travers ce travail de longue haleine la Communauté d'Agglomération s'est finalement bien appropriée, je crois, son CRR. C'est important car, je le rappelle, le CRR c'est le seul équipement culturel relevant de la compétence communautaire. Ce n'est pas illogique quand on voit les chiffres en effet, sur les 1 600 élèves qui sont accueillis il faut savoir que 1 429 viennent de 46 communes de la CAGB, 151 élèves venant du reste de la région et 18 étant extérieurs à la région Franche-Comté.

Ce projet est donc en premier lieu celui d'un CRR au service des habitants de l'Agglomération mais aussi des acteurs culturels locaux et en particulier des écoles associatives qui constituent l'autre volet, vous le savez aussi, de notre politique en faveur de l'enseignement musical. Nous voulons en effet un Conservatoire qui soit une locomotive pour l'ensemble de l'enseignement musical et aussi un centre de ressources et de formations pour ces associations et leurs enseignants, et avec qui on doit aussi travailler les passerelles et les complémentarités. C'est bien dans cette optique notamment que nous accompagnons actuellement les écoles de musique et notamment sur les écoles de musique du secteur Plateau en tendant vers la constitution d'une école intercommunale. C'est un projet qui est actuellement en cours et nous allons livrer les premiers résultats je crois la semaine prochaine pour les élus du secteur et les associations.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir porte sur la dimension régionale du Conservatoire. Vous savez que le Conservatoire va s'installer au sein de la Cité des Arts et de la Culture, projet en soi déjà porteur d'enjeux régionaux. C'est le premier bâtiment HQE de cette envergure, c'est un objet architectural réalisé par un architecte de renommée internationale qui est KENGO KUMA, la réunion, la première fois en France, inédite d'un FRAC et d'un CRR au sein d'un quartier culturel en émergence, dont le rayonnement doit servir toute la région et dont l'impact va au-delà du simple champ culturel. Ce quartier ce sont aussi des enjeux urbains et économiques qui peuvent rejaillir sur toute la région. Et puis ensuite le CRR concourt directement à l'attractivité de la Région Franche-Comté et de sa capitale en matière de rayonnement d'enseignement artistique.

A Besançon notre CRR, le seul CRR de la Région Franche-Comté, est l'un des piliers de l'enseignement artistique régional au côté bien sûr de l'ERBA et de l'Université. Ce projet d'établissement doit donc permettre de compléter l'offre de formation et conserver ainsi le label CRR remis en question l'an prochain en 2012. Cela passe notamment par la création du département musiques actuelles, un département danse offrant un cursus complet et le développement de l'action culturelle sur le territoire. Enfin une organisation et une gestion qui se doivent d'être renforcées.

Renforcé également le 3^{ème} cycle préprofessionnel, niveau Bac, dispensé au Conservatoire, et contribuer, s'il se met en place - et c'est encore en discussions - au pôle d'enseignement supérieur en musique, Bac + 3, un pôle d'enseignement supérieur qui serait interrégional Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec le pôle d'enseignement musical déjà existant en Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, le Conservatoire à vocation départementale de Montbéliard et la Région Franche-Comté. Cependant la Région Franche-Comté pour l'instant est en train d'y réfléchir et sans elle certainement que l'Etat n'ira pas, c'est clair.

Il faudra que nous développions également l'action culturelle et notamment mettre progressivement en place une véritable saison culturelle dans et hors les murs, impliquant les élèves et leurs professeurs, développer et formaliser aussi les partenariats avec les acteurs locaux, les autres équipements culturels, bien entendu le FRAC voisin, tout cela pour que le Conservatoire contribue davantage à la vie et à la création artistique locale et régionale. Dans le contexte financier actuel ces réponses ne sont pas rien. Faire enfin du CRR une véritable tête de réseau et un centre de ressources et de formations pour le Conservatoire du département du Doubs et de la région en cohérence avec les attentes de ces deux partenaires.

Le troisième point à évoquer c'est ce projet qui est un projet raisonné. Et c'est là que je voudrais quand même insister pour tout ce qui s'est passé en interne, en étroite collaboration avec les deux Vice-Présidents de la commission I, Gabriel BAULIEU et Marie-Odile CRABBE-DIAWARA. En effet un gros effort d'optimisation a été réalisé, beaucoup de pistes explorées pour réduire les coûts et notamment la décision de mutualiser les fonctions avec le FRAC au niveau de l'accueil, de l'entretien du bâtiment et du centre de documentation ce qui a permis de réels gains financiers. Les moyens financiers nécessaires ont été étudiés et cela a pu se traduire par leur prise en compte dans le PPIF qu'on a voté ce soir au niveau du BP. Le surcoût par rapport au PPIF 2010 a été limité à environ 500 000 K€ supplémentaires en fonctionnement à compter de 2013. C'est pourquoi nous vous présentons le dossier de ce soir parce que nous avons beaucoup travaillé avec Frank MONNEUR, avec Gabriel BAULIEU, avec le Président, à la recherche de financements extérieurs.

Et pour mémoire je voudrais simplement vous rappeler que les aides que nous percevions jusqu'à présent c'était 308 000 € de l'Etat et 54 000 € du Conseil Général. Nous avons donc sollicité les autres partenaires et voilà les réponses qui nous ont été données : la toute première réponse nous est venue de la Ville qui avait été sollicitée et qui a été la première à donner son accord pour faire évoluer son ACTP de plus de 100 000 € en 2013, ceci car des évolutions n'avaient pas été prises en compte lors du transfert, il fallait donc qu'on ait un projet d'établissement avec le label, il ne l'avait pas à l'époque, les conditions nécessaires au maintien du label, l'évolution du projet dans de nouveaux locaux. Nous avons tous les éléments pour que cette ACTP soit révisée et cet engagement, je dois le dire, a été un signe fort vis-à-vis des autres partenaires, car le Département par des courriers du 17 février et du 10 mars, vient de nous annoncer qu'il souhaite examiner les termes d'un nouveau conventionnement à compter de l'installation du CRR dans ses locaux définitifs. C'est une ouverture appréciable qu'on ne doit pas laisser passer. Et enfin, ça c'est très récent, je crois que c'est quand même un gros travail de Gabriel BAULIEU qui avait rencontré le directeur général des services et du Président qui a rencontré son homologue, Marie-Guite DUFAY, je crois que la Région vient tout juste de décider de rentrer dans le financement du fonctionnement du CRR progressivement pour atteindre 200 000 € en 2013. C'est une aide décisive pour notre Conservatoire, d'une grande portée politique de la part de la Région, et je voudrais saluer ici les élus régionaux pour cette décision. Je regarde Patrick BONTEMPS, je crois qu'il convient de les remercier très chaleureusement. Dans le contexte financier actuel ces réponses ne sont donc pas rien. Nous espérons avoir un signe positif de l'Etat mais là encore la DRAC a été sollicitée au début pour des crédits supplémentaires et a donc sollicité son Ministère mais on n'a toujours pas de réponse à notre niveau. Grâce à ces aides, je voudrais dire ce soir, pour ceux qui en douteraient encore, c'est que le surcoût est donc réduit à ce jour à 200 000 € en 2013 et nous allons poursuivre comme je l'ai dit, les discussions à la fois avec le Conseil Général du Doubs et l'Etat.

Le quatrième et dernier point sur lequel je voudrais discuter un petit peu ce soir avec vous, enfin vous annoncer qu'il y a une seconde phase qui s'engage à présent. Nous avons construit ce CRR, vous savez que le chantier bat son plein, il n'y a ni dérive financière ni dérive dans l'exécution dans le délai des travaux.

Ce que je voudrais vous dire ce soir c'est qu'en effet ce projet validé, il nous reste à peine 2 ans d'ici le déménagement à la Cité des Arts et de la Culture. Croyez qu'ils ne seront pas de trop pour mener à bien les actions indispensables comme l'organisation des mutualisations à opérer avec le FRAC, l'adaptation des postes et des missions au niveau de l'accueil, des outils nouveaux comme l'auditorium, le montage des partenariats au niveau du Département, notamment sur les musiques actuelles, le développement de l'action culturelle. L'adaptation de l'organisation et du fonctionnement administratif marchés-conventions. Nous aurons recours prochainement, et ça a déjà été annoncé à son Directeur, le recours à un cabinet spécialisé pour effectuer une étude juridique d'accompagnement en vue du transfert d'un site à l'autre et les recrutements. Sur ce dernier point, avec les Vice-Présidents de la Commission n°1, avec Jean-Louis FOUSSERET, avec Frank MONNEUR, sachez que nous serons très vigilants, nous nous y sommes engagés : le Président et Gabriel BAULIEU et nous tous. Pour chaque besoin en heures supplémentaires ou en postes, les redéploiements possibles seront d'abord étudiés très précisément avec les services même pour ceux qui sont fléchés à priori en création ou heure nouvelle.

En conclusion ce projet d'établissement est donc notre ligne directrice indispensable pour être dans un premier temps au rendez-vous des années 2012 pour l'obtention de ce label et en 2013 pour le transfert de la Cité des Arts sur le port. Passé ce premier cap nous devons poursuivre ce projet d'un CRR que nous voulons au service de tous les habitants, afin qu'il soit une véritable locomotive et centre de ressources au niveau local, départemental et régional et qu'il soit une composante de l'offre culturelle et du rayonnement artistique régional.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie Jean-Yves. Je crois que c'est effectivement un très beau résumé de tout ce travail qui a été fait, un travail effectivement, je dirais, à caractère administratif. Il faut aussi féliciter les techniciens qui suivent ça sous la direction de François JOSSE, je ne sais pas s'il est là.

Pour l'instant on est totalement dans les clous financiers et ça sera effectivement un beau projet pour la Région, je dis bien pour la Région, et je tiens aussi à souligner l'engagement nouveau du Conseil Régional pour une montée en puissance progressive et dans le contexte actuel on assiste plutôt à des décroissances progressives qu'à des montées en puissance progressives et donc effectivement on peut demander à Patrick de transmettre, je l'ai déjà fait remarquer, mais de relayer à la Présidente de la Région nos remerciements. Elle a bien vu effectivement combien il était important pour la Région de Franche-Comté, en matière d'enseignement de ce type effectivement, que nous puissions garder, conserver les galons si je puis dire qui sont les nôtres. Ensuite il faut aussi saluer la qualité de ce Conservatoire, des enseignants qui y sont et qui vont avoir un bel outil. On va quand même avoir un bel outil et la Présidente de la Région a bien insisté là-dessus lorsque je lui en ai reparlé il y a une semaine de jours, c'est effectivement un outil au service de la Région. C'est une ambition locale du Grand Besançon mais ça va bien au-delà, ça va aussi au niveau du Département et de la Région.

Donc beau projet qui pour l'instant, comme tous les grands projets, il n'y a pas de grandes difficultés, il peut y en avoir, mais pour l'instant il avance, pour l'instant on est dans les temps et dans le budget. On a même fait quelques économies puisqu'on a réussi à mettre une toiture photovoltaïque intégrée, alors que ce n'était pas prévu à l'origine, sans coût supplémentaire. Enfin il y a un coût supplémentaire mais il y a eu des économies qui ont été faites ailleurs, ce qui fait que le budget global n'a pas augmenté malgré l'intégration d'une toiture photovoltaïque de 1 300 m² quand même, ce qui n'est pas rien et qui fournira de l'électricité à l'ancien tarif, avant que les prix aient baissé. Est-ce que vous avez des questions ? Madame PETITJEAN je vous en prie.

Mme PETITJEAN.- – Ce n'est pas une question mais je voulais préciser : j'ai voté le budget, j'ai donc approuvé les crédits qui sont engagés pour ce bel instrument que sera le nouveau CRR. En effet les frais de fonctionnement seront forcément plus élevés, puisque le bâtiment offrira 5 000 m² au lieu de 2 400 m² pour l'ancien Conservatoire et je pense qu'il faut que les frais correspondent à ce qui est exigé pour conserver le label du CRR. Le label ne peut être maintenu que si les trois disciplines sont développées, peut-être pas à part égale, mais enfin qu'elles soient présentes dans ce CRR et il faut donc des moyens supplémentaires à la fois pour les enseignants mais également pour le matériel et également pour les techniques nouvelles, les technologies nouvelles qui seront utilisées. Je pense qu'il fallait de l'argent supplémentaire pour ce CRR. Merci.

M. LE PRESIDENT.- A mon œil exercé il ne m'avait pas échappé que vous aviez voté le budget. Je vous remercie. Madame GELIN.

Mme GELIN.- Je voulais m'exprimer à propos des moyens de communication pour arriver à ce CRR. En fait vous parlez de toute la structure interne, son fonctionnement, mais comment venir du Grand Besançon et comment surtout assister aux spectacles le soir ? Je suis contente dans la première question vous avez repris une des propositions que nous avons faite dans l'enquête publique concernant la liaison gare de Franois-Hauts-de-Chazal, attendu que cela se trouve à 1 km. Mais là que faites-vous au niveau des transports en commun pour pouvoir acheminer les personnes jusque-là ? Quelle capacité en parkings donnerez-vous pour les habitants qui viendront du Grand Besançon ou même de la Région ? Quels moyens seront mis en œuvre pour accompagner ce projet en matière de transports ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROY va vous répondre. Concernant les spectacles je rappelle quand même qu'il n'y a pas une salle de spectacle, je crois que l'auditorium ce n'est pas une salle de spectacle grand public, puisque l'auditorium est de grande qualité et c'est 300 personnes je crois. Il y aura des possibilités de parkings, par exemple elles existent juste en face, enfin à côté déjà du côté de Rivotte et en face du côté de la Rodia où par un pont sur la rivière on est à 150-200 m du Conservatoire. Par contre Jean-Claude peut dire peut-être un mot effectivement en matière de transports en commun.

Mme GELIN.- Pour les enfants.

M. LE PRESIDENT.- Oui, bien sûr.

M. ROY.- Il y a un scénario qui était dans le cahier des charges des prestataires qui ont concouru. C'est une ligne qui venait, dans le cadre de la desserte réorganisée autour du projet de tramway, qui venait de Témis en passant par le Campus et qui était prolongée vers la Cité des Arts et de la Culture, en passant par la gare Viotte. Notre nouvel exploitant, qui a pris ses fonctions, va donner son expertise et valider, peut-être, enfin on fera pour le mieux en tous cas, mais on a déjà une idée sur la future desserte de la Cité des Arts et de la Culture.

M. LE PRESIDENT.- Ce qu'il faut dire aussi c'est qu'autour de la Cité des Arts et de la Culture, ce n'est pas le sujet de ce soir, mais il y a toute une réflexion qui est mise en place concernant le développement économique. C'est pour ça que Gabriel BAULIEU a réagi vivement aux propos d'un conseiller communautaire de Besançon quand il parlait de la culture. Il y a effectivement certainement des centaines d'emplois à créer dans le domaine culturel, par rapport à tous ces nouveaux métiers qui peuvent voir le jour autour d'un Conservatoire à Rayonnement Régional. Il y a une étude qui est en cours actuellement qui peut effectivement faire en sorte qu'autour viennent s'agréger des activités. Ce ne sont pas des grandes industries, mais des petites activités qui peuvent créer des emplois dans les années à venir. Il y a une étude qui a été diligentée, qui est en cours de finalisation puisque j'en ai vu une ébauche pas plus tard que lundi dernier, mais pour l'instant ce n'est pas terminé.

Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport au CRR ? Je remercie Jean-Yves PRALON et Frank MONNEUR pour la qualité de leur travail et puis au niveau des services, Chantal DUFAITRE et toute son équipe qui a beaucoup travaillé pour arriver à ces résultats-là, ce qui n'était pas évident et puis bien sûr le personnel du Conservatoire, autour du directeur, et puis Laurent et puis tout le monde. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

Rapport n°5.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique du Grand Besançon - Attribution des subventions 2011

M. PRALON.- Le rapport suivant, on va être beaucoup plus bref, il concerne le fonds d'aide aux écoles de musique du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Mais il est important quand même.

M. PRALON.- Il concerne l'attribution des subventions 2011. C'est une première répartition. Sur 21 dossiers qui ont été présentés, 18 ont été jugés complets et éligibles, vous en avez la liste à la page 203. Simplement, ce qu'on vous indique c'est que pour qu'il n'y ait pas trop d'écarts d'une année sur l'autre par rapport aux subventions, il convient de se prononcer sur la mise en place de limites concernant l'évolution de ces subventions, à savoir entre - 5 et + 20 % par rapport à la dernière subvention et donc vous prononcer sur l'éligibilité du montant des subventions attribuées à chaque école de musique. Nous avons deux écoles de musique où le montant est supérieur à 10 000 € et là nous devons donc demander l'autorisation pour que le Président, ou son représentant, signe les conventions à intervenir avec la MJC Palente et l'EMICA.

M. LE PRESIDENT.- Vous voyez même s'il y a plus d'habitants à Besançon, on en est certain, il y a plus de subventions pour la périphérie et je crois que c'est normal qu'on puisse effectivement développer toute cette aide à la musique sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°5.3 - Fonds manifestations 2011 - Instruction des demandes - 1er semestre

M. PRALON.- Le rapport 5.3. On vous rappelle simplement que depuis novembre 2009 nous avons adopté de nouveaux critères et modalités d'intervention au niveau du Conseil de Communauté par rapport au fonds d'aide aux manifestations. On vous rappelle le type de soutiens qui peuvent être apportés, soit pour des festivals d'envergure dans le domaine de la musique et du théâtre en cohérence bien sûr avec l'action du CRR, soit pour les dossiers que nous pouvons financer pour la réalisation de projets concourant à valoriser l'axe rivière / vallée du Doubs, soit pour les projets qui contribuent à l'animation culturelle ou sportive en période estivale et susceptibles de déclencher des séjours touristiques, soit pour les dossiers qui concernent les manifestations sportives ayant trait aux sports de nature et enfin pour les projets qui sont intéressants et originaux pour animer les secteurs de l'Agglomération.

Ce soir nous vous proposons d'accorder des subventions à hauteur de 59 000 € sur un budget qui s'élève à 96 000 €. Nous reviendrons donc pour les instructions des deuxièmes demandes, à partir de juin on vous proposera d'autres demandes sur ce chapitre-là.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez des remarques ? Je ne vois pas de remarque, pas d'abstention, c'est donc adopté.

Rapport n°5.4 - Demande de subvention de la Citadelle

M. LE PRESIDENT.- FELLMANN, Martine JEANNIN, TISSIER, DAHOUI, FOUSSERET, GIRARD, GONON, GOVIGNAUX, LIME ne prennent pas part au vote.

M. PRALON.- Le rapport 5.4. Simplement on vous rappelle que la Communauté d'Agglomération soutient la SEM Citadelle depuis plusieurs années à hauteur de 50 000 € par an pour ses actions de communication et d'animation. Cette année 4 actions majeures : la Citadelle, un site majeur de Vauban inscrit par l'Unesco, une thématique en résonance avec le site : « L'art et l'animal », à la Citadelle, 3 musées de France mobilisés, la Citadelle, un acteur dynamique du paysage local.

On vous propose simplement de renouveler cette subvention à la Citadelle Patrimoine Mondial puisque vous savez que maintenant la Citadelle, par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010, est devenue « l'Etablissement public Citadelle - Patrimoine mondial », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Oppositions ? Abstentions ? Je n'en vois pas. Si, Madame PEQUIGNOT.

Mme PEQUIGNOT.- Merci Monsieur le Président. Chers collègues, je souhaitais profiter de ce rapport pour simplement vous rendre ici un petit peu compte de l'actuel travail de la Région concernant son schéma régional du tourisme et dans ce cadre-là je pense que la Citadelle...

M. LE PRESIDENT.- Attendez Madame PEQUIGNOT, je crois qu'on ne va pas ce soir...

Mme PEQUIGNOT.- Oui mais vous verrez où je veux en venir, si vous me donnez deux petites minutes.

M. LE PRESIDENT.- D'accord je vous donne deux petites minutes.

Mme PEQUIGNOT.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- Mais enfin je suis surpris que vous me fassiez un rapport de la Région.

Mme PEQUIGNOT.- Je le fais parce qu'il concerne directement l'Agglomération, c'est pour ça que je me permets de le faire. Habituellement vous savez que je ne le fais pas.

M. LE PRESIDENT.- Il y a ici un Vice-Président de la Région.

Mme PEQUIGNOT.- Vous me laissez parler ou pas ?

M. LE PRESIDENT.- Mais Madame, je vais vous laisser parler. Je dis que je suis simplement surpris que vous puissiez, vous, présenter un rapport sur l'activité de la politique de la Région alors qu'il y a ici

Mme PEQUIGNOT.- Mais écoutez-moi Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous écouter mais vous m'autoriserez à vous dire cela quand même.

Mme PEQUIGNOT.- Ecoutez-moi et vous verrez si ça n'est pas adapté. Peut-être suis-je à côté de la plaque mais il me semblait que ça pouvait être utile.

M. LE PRESIDENT.- Allez-y Madame.

Mme PEQUIGNOT – Très bien. Lors de cette présentation qui a eu lieu hier, le travail avait été confié à un cabinet pour réfléchir notamment à l'attractivité de la Région et il ressortait que la Région avait besoin d'un outil phare pour l'attractivité et on a longuement parlé des principales Agglomérations. La stratégie préconisée par ce cabinet de conseils, propose et se propose de s'appuyer sur les Agglomérations et il est question d'un appel à projets qui sera lancé prochainement notamment en direction des Agglomérations. Dans ce cadre-là, il me semble que la Citadelle, l'Agglomération bisontine, devraient peut-être commencer d'ores et déjà un travail pour pouvoir se démarquer totalement lors de cet appel à projets. On a vu qu'au niveau Régional il n'y a pas que la Citadelle, le lion de Belfort par exemple, en matière de notoriété, arrive quand même devant notre Citadelle d'après cette étude, enfin bref.

Alors ce sur quoi je souhaitais attirer votre attention, donc il est question de s'appuyer pleinement sur l'arrivée, il n'est pas question ici de critiquer mais simplement de proposer, dans le cadre justement de ce futur appel à projets, de commencer d'ores et déjà à travailler de manière à se démarquer totalement de la concurrence. Peut-être qu'au final il n'y aura qu'un site choisi et il faut savoir que le site, on a parlé de la Citadelle, et que les remarques entendues allaient quand même dans le sens de dire qu'aujourd'hui la Citadelle ne peut pas jouer totalement ce rôle-là.

Qu'est-ce qu'on peut trouver pour attirer ? Est-ce que c'est la formule « La Citadelle actuelle » ou alors est-ce qu'il faut d'ores et déjà travailler sur un projet comme celui que je vous ai proposé, certes dans le cadre du Conseil Municipal, mais de travailler sur une attraction autour de la Citadelle, une attraction prenant en compte, intégrant la réalité augmentée. Parce que ce rapport qui est présenté aujourd'hui, bien entendu vous allez dire que ce n'est pas l'objet du rapport, mais je pense quand même que d'ores et déjà on peut réfléchir à cela dans le cadre de l'arrivée prochaine de la LGV pour qu'on se propose, pour qu'on soit gagnant. En tant que capitale régionale ce site majeur doit certainement proposer autre chose, se renforcer. Un projet comme celui-là doit faire venir, je pense que la réflexion doit être celle de faire venir l'attractivité, c'est faire venir, comment avec la LGV on va faire venir les gens à la Citadelle, comment demain avec la LGV un enfant va pouvoir dire je veux aller à Besançon, je veux aller à la Citadelle dans le Grand Besançon. Je pense qu'en l'état actuel même avec la LGV, je ne suis pas sûre que cela suffise à répondre à ce besoin de renforcer l'attractivité. Je pense qu'en ajoutant une attraction se basant sur la réalité augmentée, c'est une piste, il peut y en avoir d'autres, nous pouvons certainement faire en sorte de se distinguer lors cet appel à projets et être le site phare qui fasse rayonner toute la Franche-Comté, sachant que notre Citadelle c'est quand même le site de la capitale régionale. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Il existe un projet Citadelle, je vous l'enverrai il a même du passer au Conseil Municipal. Je vous donnerai la date, il y a un projet Citadelle qui a longuement été développé par Jean-François GIRARD, mais le Président de l'établissement public vous a bien entendu et bien écouté.

Quels sont ceux qui sont contre cette subvention, qu'ils lèvent la main. Qui s'abstiennent ? C'est adopté.

Rapport n°5.5 - Port fluvial du Grand Besançon - Bilan de la gestion 2010, modalités de gestion pour 2011
et adoption des tarifs

M. PRALON.- Port fluvial du Grand Besançon. Tout simplement on vous rappelle que le port fonctionne sur les trois sites depuis 2009. On vous dit aussi dans le rapport que la fréquentation est en hausse constante, que 150 bateaux supplémentaires ont été accueillis en 2010, que le chiffre d'affaire généré est également en hausse. On se félicite du travail qui est fourni par le gestionnaire, l'ESAT Doubs - Plaisance, qui a effectué ses missions d'accueil et d'entretien de manière très satisfaisante. Il est proposé de renouveler son marché pour 2011.

Les tarifs et le règlement intérieur institués en 2009 et ajustés en 2010 ne nécessitent pas d'ajustements particuliers. Il est donc proposé de les reconduire sur 2011, et par ailleurs, au regard des objectifs, de son schéma de développement touristique et des projets des acteurs locaux, le Grand Besançon étudie actuellement les contours d'une intervention afin de contribuer à la dynamique du développement de ce port.

Je voudrais quand même signaler l'excellent travail conduit par l'ESAT qui envisage notamment en 2011-2012 de nouveaux projets avec la location de bateaux, un qui lui appartient et un autre qui serait en location pour permettre des croisières fluviales et aussi en direction des croisières en direction des publics handicapés, un partenariat qui pourrait s'instituer avec le loueur de bateaux LOCABAT, qui est un très grand dans la spécialité pour assurer l'accueil et le départ de bateaux en aller simple entre la Saône et Besançon, entre deux ports de la Saône et Besançon, et puis le développement que nous souhaiterions voir développer d'une activité de petites réparations sur le site de Deluz pour favoriser l'hivernage des bateaux.

M. LE PRESIDENT – Merci. Je trouve également que ça fonctionne bien et que surtout on est très fier que ce soit un ESAT, c'est une personne qui fait travailler les personnes en situation de handicap qui gère cela. Ce sont des personnes en situation d'handicap qui sont aussi sur le terrain et je crois que ce n'est pas la moindre de nos fiertés par rapport à ce dossier et nos motifs de satisfaction.

Quels sont ceux qui sont contre ? C'est adopté. Je vais te demander quand même, Jean-Yve, de te concentrer parce qu'il y a des rapports importants et je vois que la salle commence à se vider.

Rapport n°5.6 - Aire de camping-cars de Nancray - Convention d'occupation et de gestion
avec le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises à Nancray

M. PRALON.- Dernier rapport, le 5.6. Ca concerne l'aménagement d'une aire de camping-cars sur le site de Nancray après celle qui a été réalisée Quai Vieil Picard à Besançon et le présent rapport vise à encadrer par la signature d'une convention la mise à disposition du terrain et la gestion de l'aire du Syndicat Mixte du Musée de plein air, donc une convention à intervenir entre le Président du Musée et puis le Président de l'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Le Président du Musée ne prendra pas part au vote, je n'imagine pas plus que le Maire de Nancray. C'est adopté.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Projet de Programme d'Actions Territorial 2011

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.1, Programme d'Actions Territorial, page 227. Le Programme d'Actions Territorial décline les orientations nationales et locales d'amélioration de l'habitat inscrites dans notre PLH dans le cadre de notre délégation des aides de l'ANAH.

Vous avez les objectifs dans les pages 231 et 232 pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants. L'enveloppe globale prévisionnelle pour 2011 de l'ANAH est de 1 350 000 € et la participation de la Communauté d'Agglomération de 200 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique - Adhésion du Grand Besançon

M. STEPOURJINE.- 7.2, Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique, page 235. Il s'agit d'un contrat qui est signé avec l'Etat, l'ANAH, le Département, les deux Communautés d'Agglomération et d'autres partenaires, pour aider les ménages modestes et très modestes qui consacrent plus de 10 % de leurs ressources à payer leurs factures d'énergie. Ce sont des aides complémentaires à celles de l'ANAH, examinées dans le dossier précédent, à savoir le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique, le FART et l'Aide de Solidarité Energétique ASE. Ces aides, dont le montant varie entre 1 00 et 1 600 €, ne peuvent être accordées que si ce contrat est signé à l'échelle départementale.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Rapport n°7.3 - Demandes de subventions dans le cadre des actions de l'OPAH

M. STEPOURJINE.- 7.3, ce sont donc des demandes de subventions, page 249, sur un total de 32 126 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Adopté.

Rapport n°7.4 - Modification du Règlement Intérieur des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage

M. STEPOURJINE.- 7.4, quelques modifications du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage, page 251 : augmentation du tarif de caution, suppression du tarif d'hiver pour un seul tarif unique toute l'année, limitation du recours au mode forcé, facturation pour l'enlèvement des déchets et ferrailles.

M. LE PRESIDENT.- Il y a des remarques ?

Mme TISSIER.- Juste une demande par rapport à la rédaction du rapport. Il est question justement dans les modifications envisagées de la facturation à l'ensemble des usagers et ensuite, à la fin du rapport, il est question de régime d'amendes pour la même chose : au lieu de la facturation à l'ensemble des usagers des interventions pour enlèvement des déchets ménagers, il est dit « Ces diverses interventions ont un coût important il semble donc nécessaire de sensibiliser les usagers » et ensuite « Ainsi serait créé un régime d'amendes ». Est-ce qu'on ne pourrait pas reprendre le terme « facturation », ce qui semble plus logique en lien justement avec une sensibilisation. C'est plus cohérent.

M. LE PRESIDENT.- Robert, qu'est-ce que tu en dis ?

M. STEPOURJINE.- Il n'y a pas de problème.

Mme TISSIER.- Une amende c'est plus compliqué qu'une facturation.

M. STEPOURJINE.- On fera une facturation.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Marché de prestation de collectes des déchets ménagers et assimilés à partir du 1er juillet 2010

M. TAILLARD.- Il s'agit de la poursuite de la collecte des déchets à l'échéance du 1^{er} juillet 2012. Le contrat de collecte qui correspond à 5 bennes parmi les 22 qui collectent aujourd'hui arrive à échéance. Il y avait une clause de prolongation éventuelle qui ne peut pas être mise en service puisque ce contrat avait été conclu dans l'hypothèse d'un fonctionnement redevance incitative au volume des bacs et non pas à la pesée. Ce qui vous est proposé ce soir c'est de lancer une consultation pour recruter un nouveau collecteur avec une prise à effet du contrat au 1^{er} juillet 2012, dans le cadre des modalités qui sont celles de la redevance incitative, pour quelque chose qui correspond à l'équivalent environ de 5 bennes. Cette proposition de consultation vous est faite sur la base d'une durée de 4 ans susceptible d'être prolongée de 2 fois 2 ans.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Création d'une Commission d'Indemnisation Amiable au titre du Tramway (CIAT) - Définition de sa composition et de son champ d'intervention

M. ROY.- Création d'une Commission d'Indemnisation Amiable. Outre la mise en place des médiateurs dédiés au monde du commerce dont on a déjà parlé, et dans le but de franchir l'épreuve des travaux avec succès, il est proposé la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable auprès des commerçants, artisans et professions libérales riverains des travaux. La procédure d'indemnisation amiable vise à éviter les procédures contentieuses, souvent longues, et pouvant de fait pénaliser encore plus l'activité commerciale. Je rappelle quand même que ce dispositif est facultatif et qu'il est la garantie d'une solution beaucoup plus rapide qu'un contentieux juridictionnel. A la page 266, vous voyez le rôle et les missions de la commission d'indemnisation. Elle a pour but de vérifier la recevabilité principalement à partir des données comptables d'une demande, qui repose sur l'analyse du préjudice et son lien direct avec la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway. Le préjudice doit être actuel et certain, spécial, direct, anormal et grave. Tout simplement pour dire qu'on ne peut pas indemniser une situation de simple gêne. Par ailleurs, la baisse d'activité devra être concomitante avec les travaux et il est proposé d'inclure dans la définition des travaux, non seulement les travaux infrastructures, mais aussi des travaux de dévoiement des réseaux.

La composition de la Commission d'Indemnisation Amiable, je rappelle qu'elle sera neutre et indépendante. Aucun élu ne fera partie de cette commission. Dans la composition je vais apporter trois modifications : les deux Co-Présidents sont toujours bien sûr Monsieur MIGNOT et Monsieur TRICOT. Les membres et leurs suppléants participeront en tant que personnel qualifié ; la liste qui vous est donnée à la page 266 :

- Madame CORBET, désignée Présidente de la CGPME et son suppléant, Monsieur PETITJEAN, trésorier est confirmé,
- Monsieur CHWATACZ, Vice-Président du MEDEF du Doubs et son suppléant est Monsieur CHEVRIER,
- Mademoiselle COURTOIS, Secrétaire générale de l'Union Professionnelle des artisans du Doubs et son suppléant, Monsieur JACQUET, est confirmé.

Voilà les trois modifications que je voulais apporter à cette liste.

Dans le fonctionnement, à la dernière page 267, je rappelle simplement que le fonctionnement repose sur l'objectif d'apporter si besoin une aide au cours des travaux pour éviter d'affaiblir un bénéficiaire et qu'à ce titre le rapport vous demande de donner délégation au Président de la Communauté d'Agglomération pour effectuer toutes les démarches de mise en œuvre de l'indemnisation sur proposition de la commission. Le règlement intérieur pourrait stipuler l'acceptation de plusieurs dossiers sur des faits différents et tous les 6 mois un bilan intermédiaire de l'activité de la commission sera réalisé. Voilà rapidement présenté et synthétisé l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Bien, je vous en remercie. Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Convention titres intermodaux « Pass bus-car » pour les trajets Besançon-Vesoul

M. ROY.- Pour les trajets Besançon-Vesoul, il s'agit de la mise en œuvre technique et financière des titres intermodaux qu'on a mis en place depuis 2005 avec la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Communauté de Communes de Vesoul. Ce rapport propose de renouveler cette convention jusqu'au 10 décembre 2011, date à laquelle la convention de délégation de service public de la ligne LIVEO sera renouvelée entre Besançon et Vesoul.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Adopté.

Rapport n°2.3 - Avenant n°1 au marché d'affrètement - Cession du lot n°2 à la Société Transdev Alsace

M. ROY.- Le rapport 2.3. Il s'agit donc du lot 2 du marché périurbain. Il vous est proposé de noter que, pour des raisons géographiques de réorganisation interne au sein du groupe TRANSDEV, la Société TRANSDEV Est sollicite l'autorisation de la Collectivité, pour céder l'intégralité des droits et obligations contenues dans le marché du lot 2 de la Société TRANSDEV Alsace, filiale du groupe TRANSDEV. Simplement, pour information, la société TRANSDEV EST est localisée, vous l'avez vu, à Marsanay-la-Côte et la société TRANSDEV Alsace logée chez GTV à Serre-les-Sapins. C'est un rapport sans conséquences financières.

M. LE PRESIDENT.- Bien, il n'y a pas de remarque, c'est donc adopté.

Rapport n°2.4 - Avenant n° 2 à la convention de transfert de compétences en matière de transport scolaire

M. ROY.- 2.4. Il s'agit de l'avenant n°2 au transfert de compétences en matière de transport scolaire. Pour faire simple : sur le périmètre du Grand Besançon, le législateur a confié au Grand Besançon le transport urbain des transports scolaires du Département sur notre périmètre. Et depuis le 31 août 2001, nous avons une convention et cette convention ne précisait pas dans son article 7 si la participation du Conseil Général était assujettie ou non à la TVA.

Il vous est donc proposé, à travers cet avenant, de préciser qu'il faut prendre acte du principe de non assujettissement de la participation départementale de la TVA depuis 2009. Voilà l'objet de ce rapport de régularisation.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Labellisation du Très Haut Débit sur les Zones d'Activités - Stratégie de développement du Grand Besançon

M. MARTIN.- Labellisation du Très Haut Débit. Dans le cadre de notre stratégie de développement économique, notre ambition est d'engager une démarche réfléchie de services aux entreprises sous toutes ses formes. Le Très Haut Débit est de ce point de vue essentiel pour l'attractivité de notre territoire. Nous vous proposons ce soir d'engager cette démarche de Très Haut Débit sur 4 espaces économiques de notre territoire : Témis, Témis Santé, au Hauts de Chazal, zone d'activité Grand Besançon TGV à Auxon et zone d'activité de l'échange à Vaux-les-Près. Cette volonté se manifestera par le dépôt d'un dossier de labellisation, « zones d'activités économiques Très Haut Débit », dans le cadre d'un cahier des charges nationales, outil indispensable de promotion et de valorisation. Je ne suis pas très compétent dans ce domaine, mais cette disposition a pour objectif de répondre à des besoins supérieurs à 100 Mbits/s de débit ascendant et descendant, condition n°1 de l'obtention du label et la condition n°2 est qu'il y ait au minimum deux opérateurs formellement engagés pour faire une offre sur chaque zone d'activité économique. Ce soir nous vous demandons de bien vouloir valider l'engagement de cette démarche partie intégrante de la stratégie de développement économique du Grand Besançon et d'autoriser le Président à signer.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques. Oui, Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Merci Président. Ce que je voudrais apporter c'est que je regrette que la zone de Valentin et plus généralement la zone du SIEV et éventuellement même du Prè Brenot ne fassent pas partie intégrante de cette stratégie, pas de labellisation, mais de couverture haut débit. En effet les acteurs économiques du secteur réclament depuis plusieurs années d'être raccordés au haut débit et voire maintenant au Très Haut Débit. Alors que le Syndicat Lumière, lors des travaux de déplacement de la conduite d'eau salée entre Miserey-Salines et Besançon a installé des fourreaux permettant de couvrir le secteur, les chefs d'entreprises de la zone de Valentin au global et notamment ceux de la zone des transports qui sont les principaux demandeurs, ne comprennent pas qu'ils ne soient pas raccordés. Est-ce qu'on peut éventuellement voir le sujet avec le Syndicat Lumière ?

M. LE PRESIDENT.- Le Très Haut Débit c'est quelque chose de particulier. Je ne suis pas sûr que, par exemple, des transporteurs aient besoin de Très Haut Débit. Le Très Haut Débit c'est plusieurs Gbits et ça peut aller jusqu'à 100 Gbits. C'est essentiellement pour l'envoi de fichiers très lourds, pour le travail en simultané, cabinet d'architectes, designers ou autres. Cela dit, moi je ne peux pas te répondre comme ça. La volonté c'est de couvrir l'ensemble de l'Agglomération, ensuite il faut qu'on regarde, je ne sais pas.

M. GUYEN.- Je souhaiterais que des techniciens viennent nous rencontrer et qu'on puisse en discuter pour voir comment on peut raccorder les acteurs économiques de la zone, puisque ça passe dans la commune.

M. LE PRESIDENT.- Après si c'est une zone comme ça, est-ce que le syndicat est prêt à payer les aménagements et les installations et les infrastructures ?

M. GUYEN.- Discutons technique, aménagements, etc., et on verra bien.

M. MARTIN.- Il faut prendre note de la demande.

M. LE PRESIDENT.- On ne peut pas te répondre comme ça. Simplement c'est important, il y a une zone économique qui est en plein développement là-bas quand même. Ce qu'il faudrait c'est que Claude LAMBEY puisse prendre contact avec vous et regarder ce dont vous avez besoin, ce que cela implique. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on regarde ça. Ensuite, je ne sais pas, le haut débit ce n'est pas 100 M/bits, ça c'est du haut débit mais le Très Haut Débit après ce n'est pas forcément utile à tout le monde, mais il faut regarder.

M. MARTIN.- D'ailleurs on a inscrit parc de l'échange mais ça ne se fera peut-être pas tout de suite parce qu'il faut qu'il y ait un besoin qui soit vraiment exprimé.

M. LE PRESIDENT.- Ensuite on verra combien ça coûte et combien vous devez payer, si vous devez payer. Manu tu vérifieras ça avec Claude LAMBEY pour qu'au niveau des services vous demandiez qu'il rencontre le Président du Syndicat pour voir ça avec lui. C'est normal qu'on utilise cette demande qui est intéressante. Il n'y a pas d'opposition ? C'est adopté.

Rapport n°3.2 - ZAC des Marnières -
Etat d'avancement et avenant n°6 au Traité de Concession d'Aménagement

M. MARTIN.- Sur les Marnières, le présent rapport fait un point global sur l'état d'avancement du montage du projet et doit valider une prolongation de la date butoir des levées de ses conditions suspensives au 30 septembre. Concernant l'état d'avancement, je vais directement au niveau des programmes et des équipements publics, donc l'esquisse du plan d'aménagement est quasiment aboutie, vous l'avez dans votre rapport. Le projet de programme des équipements publics est en cours de finalisation et doit désormais être soumis à l'approbation des personnes publiques et des concessionnaires concernés, le Conseil Général du Doubs et la commune de Chalezeule. Voilà ça avance bien.

Le projet des constructions à réaliser, il n'y a pas d'évolution mais je rappelle quand même 13 000 m² de surface de vente nouvelle pour le groupe Carrefour, 23 400 pour SEGECE.

Sur les modalités de financement, elles ont été fixées par le traité de concession d'aménagement signé en septembre 2008 et le protocole d'accord tripartite SEGECE, Carrefour Property, Grand Besançon, signé le 25 octobre 2010.

Complément d'étude d'impact. Compte-tenu de l'évolution du projet d'aménagement depuis l'approbation du dossier de création de ZAC en mars 2006, un complément de l'étude d'impact est nécessaire. Ce complément est désormais en cours de finalisation par le cabinet SCIENCE ENVIRONNEMENT, mandaté par la SEGECE. Or, depuis l'approbation du dossier de création de la ZAC en 2006, un décret en date du 30 avril 2009, impose de soumettre les études d'impact à l'avis de l'Autorité Environnementale et de les mettre à disposition du public avant leur approbation, dans le cadre du dossier de création de réalisation d'une ZAC. Aussi, cette nouvelle réglementation s'impose à l'étude d'impact complétée et sera transmise pour avis à Monsieur le Préfet dans les meilleurs délais. La mise en œuvre de cette obligation nécessitera un délai minimum de 3 mois.

Pour ce qui est du montage du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, cette étude a été réalisée par le cabinet BUREAU d'ETUDES ENVIRONNEMENT pédologie géologie et a été remis début mars à Monsieur le Préfet.

Pour ce qui est des négociations foncières, elles sont en cours et même bien avancées sur un plan général. Nous avons vu ça ce matin en comité de pilotage. La cohérence globale des projets, je le rappelle, il y a cohérence globale de 3 projets : parc d'attractivité commerciale, extension de galerie marchande de Carrefour et tramway. Un travail partenarial s'est engagé courant 2010 entre le Grand Besançon, le service aménagement et la direction du tramway. La SEGECE et Carrefour Property pourront assurer la cohérence globale à la fois urbanistique, architecturale, technique, commerciale et calendaire des opérations à réaliser sur ce site des Marnières.

Je rappelle les 4 principales opérations à nouveau : l'aménagement global de la ZAC confiée à la SEGECE, la construction du parc d'activités commerciales par SEGECE, l'extension de la galerie marchande de l'hypermarché Carrefour et enfin la réalisation du tramway, du parking relais, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon.

L'accord de la copropriété Carrefour sur le principe de réalisation du projet d'extension est en cours. Il y a 11 copropriétaires qui actuellement sont en négociations avec Carrefour et en principe tout devrait être validé le 25 avril à l'occasion de l'assemblée générale.

Pour ce qui est des conditions suspensives du traité de concession, le protocole d'accord tripartite signé en octobre 2010 a permis de lever la condition suspensive inscrite à l'article 22.2 du traité de concession.

Conformément à l'avenant n°5, les autres conditions suspensives devant être levées avant le 31 mars 2011, à savoir : approbation du dossier de réalisation, signature promesse de vente et puis nous devons autoriser le Président à signer le présent avenant n°6. Compte-tenu de l'état d'avancement de l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC, des nouvelles dispositions réglementaires qui s'imposent au niveau de l'étude d'impact, je vous l'ai rappelé, 3 mois de délai minimum, des sollicitations en cours des différents gestionnaires de réseaux, il est proposé de proroger le délai de levée des conditions suspensives au 30 septembre 2011.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de remarque. Vous voyez ce dossier-là, qui passe comme ça en quelques instants, c'est un dossier fondamental pour le développement de notre Agglomération et c'est là que sont effectivement les vraies questions. C'est tout le développement de l'Est de Besançon qui est là et qui est en cause. C'est quand même le résultat d'un travail de longue haleine.

Ce matin nous avons encore travaillé dur, amicalement mais dur, avec le représentant de SEGECE qui est un grand aménageur et les représentants de Carrefour, puisque je rappelle que ce que nous avons émis comme conditions à l'origine c'était que tous les aménagements soient pris en compte par les aménageurs et non pas comme c'était prévu à l'origine par notre Collectivité. C'est ce que nous avons, on peut dire, obtenu, comme nous avons obtenu aussi que Carrefour mette à notre disposition gratuitement le terrain de la SPA, puisque c'est derrière Carrefour et que la SPA va être relocalisée.

Il y a donc un travail très important et je voudrais vraiment remercier Jean-Pierre avec le service autour de Dominique BUCCELLATO qui s'en occupe, il y a un immense travail. Mais là je crois que cette opération qui devrait normalement, on pense que fin 2014 on devrait avoir terminé la première tranche de tout cela, c'est une opération qui va complètement changer la physionomie de l'Est de Besançon et créer quand même à Besançon, d'une part un pôle d'attractivité important, qui est pour ici scotcher un peu les populations locales pour éviter qu'elles aillent voir du côté de Mulhouse ou du côté de Dijon, et qui va quand même dans un 2^{ème} temps, d'après ce que l'on me dit, et je me fie toujours à ça, créer quand même 500 emplois dans la première phase et à terme entre 800 et 1 000 emplois. C'est vraiment important même si ça passe, je le répète, en deux minutes et demi ici, c'est certainement un des dossiers les plus importants de ce soir.

Et je rappelle qu'à l'origine d'ailleurs cette zone-là, lorsque nous sommes arrivés en 2001, ce n'était pas une zone d'intérêt communautaire. C'est l'Agglomération qui a décidé qu'elle deviendrait, tous ensemble, une zone d'intérêt communautaire et qui a permis ainsi que cette opération avance. Je peux vous dire que ça a été difficile parce que tout allait bien jusqu'en 2008 mais en 2008 il a fallu batailler ferme pour ne pas que le projet sombre, parce qu'il a failli sombrer au moins une dizaine de fois. C'est pour ça qu'on est obligé quelques fois de repousser des délais, de refaire des avenants aux avenants pour régler ça de telle façon que tout le monde se retrouve effectivement satisfait.

M. MARTIN.- Pour la première fois on a senti quand même un enthousiasme à la fois de la part de SEGECE et de Carrefour. Et SEGECE nous a quand même annoncé qu'ils avaient à ce jour, en pré-commercialisation, 80 % des surfaces qui sont quasiment pré-commercialisées.

M. LE PRESIDENT.- Sur la 1^{ère} tranche qui doit être de 24 000 il y en a environ 17 000-18 000 de vendues, j'ai regardé la liste, enfin pré-vendues, il n'y a pas de surfaces de commerces du centre ville qui émigre là-bas. Ce sont des conditions qu'on avait mises, c'est qu'effectivement il ne fallait pas affaiblir le centre ville, parce que c'est important que la ville continue à vivre, pour aller là-bas. Il y a donc des enseignes, je ne suis pas sûr qu'ils vont tous y aller, mais il y en a quand même pour l'instant 80 %. Ce qui montre bien qu'il y avait un vrai besoin pour ce site et pour faire en sorte que les habitants de l'Est aillent dans ce centre-là et qu'ils ne traversent pas toute la ville pour faire 20 kilomètres aller-retour, c'est d'ailleurs plutôt 30, pour aller du côté de l'Ouest, qu'il y est sur l'Est un centre de développement économique qui soit vraiment attractif. Nous en sommes là pour l'instant, c'est un combat de chaque jour je pense aussi au niveau du développement économique et du service et je te remercie Jean-Pierre parce que ça avance bien. On n'en parle pas beaucoup de ça, mais on y a encore passé 4 heures ce matin.

Vous avez voté je vous remercie.

Rapport n°3.3 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement

M. MARTIN.- Il s'agit simplement de renouveler la convention de déneigement pour 2010-2011 avec la commune de Mamirolle.

M. LE PRESIDENT.- HUOT, MARQUER, PARRA et POURCELOT ne prennent pas part au vote. Pas de remarque ?

Rapport n°3.4 - Chantier du Tramway - Partenariat entre le Grand Besançon et la Direction Régionale de Pôle Emploi Franche-Comté pour la mise en place et le fonctionnement d'une cellule Emploi

M. MARTIN.- Il s'agit du partenariat entre le Grand Besançon et la Direction Régionale de Pôle Emploi Franche-Comté pour la mise en place et le fonctionnement d'une cellule emploi. Le présent rapport porte sur la mise en place d'une convention de partenariat entre Pôle Emploi Franche-Comté et le Grand Besançon pour l'organisation, l'animation et le suivi de la cellule emploi qui sera mise en place dans le cadre du chantier tramway à compter du 1^{er} avril 2011, c'est-à-dire aujourd'hui. Le Grand Besançon contribuera à l'action de cette cellule composée de deux permanents, à hauteur de 37 500 € en 2011 et la co-pilotera avec Pôle Emploi. La cellule emploi tramway permettra de centraliser l'ensemble des offres d'emplois issues du chantier tramway et accompagnera plus particulièrement la formation et le recrutement du public en difficulté sur ces offres. Elle s'appuiera pour cela sur l'ensemble des partenaires locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation qui joindront leurs moyens aux siens pendant toute la durée du chantier tramway.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? L'objectif c'est 7 % ce qui est quand même un chiffre important. On n'est plus au 1 %, on est à 7 %. Pas de remarque, c'est donc adopté.

Rapport n°3.5 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence Fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2011

M. MARTIN – Il s'agit du fonctionnement du Pôle des microtechniques pour l'année 2011. Le Grand Besançon, pour la période 2005-2008, a apporté un soutien financier à l'animation et au fonctionnement du Pôle pour un montant de 51 210 €. A l'issue d'une phase d'évaluation nationale des pôles qui a été conduite en 2008, 58 pôles de compétitives sur 71 ont été labellisés pour une période de 3 ans dont le Pôle des Microtechniques. Ces Pôles ont signé en 2009 un contrat de performances avec l'Etat et les collectivités territoriales impliquées. Ce contrat met en perspective les soutiens financiers dédiés à l'animation de leurs Pôles pour 3 ans. En retour les Pôles s'engagent sur des objectifs de performances à 3 ans, sur la base de la feuille de route stratégique qu'ils ont élaborée. Le rapport présente la demande de soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2011 pour un montant de 15 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°3.6 - Pôle Véhicule du Futur -
Action collective dédiée à l'Ecole des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielle Franche-Comté

M. MARTIN.- Pôle Véhicules du Futur. Il s'agit d'une action collective dédiée à l'Ecole des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielle en Franche-Comté. Je rappelle que le contexte économique actuel exige des entreprises qu'elles se positionnent au meilleur niveau de performances mondiales dans leurs spécialités pour continuer à exister dans l'avenir. L'examen de la situation des entreprises du territoire, montre que certains grands groupes ont atteint ou sont en voie d'atteindre ces niveaux, mais que ce n'est pas le cas de la plupart des petites et moyennes structures. Dans un premier temps, le présent rapport présente le soutien que la CAGB entend apporter à l'Ecole du Lean ou l'Ecole des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielles Franche-Comté à hauteur de 15 000 €. Cette action collective, portée par le Pôle Véhicule du Futur, a pour objectif d'apporter une nouvelle méthodologie aux industriels afin de rester compétitifs sur leurs marchés et dans un second temps, le besoin en financement pour la mise en place de l'Ecole. Il s'agit par cette action, de renforcer et valoriser les compétences et expertises des structures de formation, partenaires de ce projet et présentes sur le territoire, et ainsi développer les collaborations sur des thématiques industrielles très opérationnelles, entre entreprises et formation. Ce contrat impose à Pôle Véhicule du Futur, de faire signer au minimum 3 entreprises sur le territoire de la CGAB. Sachant qu'aujourd'hui il y a 2 entreprises déjà qui se sont portées candidates.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Monsieur LIME.

M. LIME.- Nous avons ce soir à nous prononcer sur le versement d'une subvention à l'Ecole des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielles qui souhaite généraliser la méthode Lean, pas LIME, dans les petites et moyennes entreprises, et tout particulièrement dans les sous-traitances des grands groupes. Le principal donneur d'ordres de la Région, Peugeot, qui fait régulièrement pression sur ses sous-traitants en diminuant les coûts et en réduisant les délais vient d'annoncer sa volonté de diminuer par 2 ou 3 leur nombre. Il souhaite leur imposer la méthode Lean qu'il a mis en œuvre depuis quelques années dans ses usines. Le résultat sur l'emploi est catastrophique. En quelques années le site de Peugeot est passé de 40 000 salariés à un peu plus de 10 000 salariés aujourd'hui et n'a pas empêché les délocalisations. Certains vous nous rétorquer que ça aurait pu être pire et qu'il pourrait n'y avoir plus aucune usine en France.

Mais au fait, qu'est-ce que la méthode Lean ? Premièrement et comme ça se fait régulièrement au cours de toutes nouvelles exploitations, on est très prudent sur le vocabulaire. On parle de réduction des coûts par l'élimination des gaspillages, production à juste temps et on boucle sur la qualité pour satisfaire le client. En résumé, c'est l'exploitation de salariés pour générer le maximum de bénéfices. Pour ceux qui doutent, le mot Lean en anglais signifie en français « amaigrissement ou maigrir ». Mais je n'ai jamais vu une seule entreprise présenter cette méthode avec le nom français.

A ce niveau-là l'imagination des communicants est sans limite. Plus sérieusement et concrètement, il s'agit d'associer les salariés à la performance de l'entreprise et de ne retenir que les idées qui vont dans ce sens. Cette une méthode de management qui repose sur des techniques de manipulations mentales, elle effectue le tri dans les salariés, elle ramène à des marges de manœuvre et d'initiatives très réduites, y compris dans l'encadrement. Tout cela entraîne du stress et développe des risques psycho-sociaux. Une des rares études menées par le Ministère du travail conclut que cette méthode rationalise les process, diminue les postes de travail, aggrave les conditions de travail, accroît le stress et augmente l'absentéisme. De nombreux médecins du travail émettent de nombreuses réserves en ce moment, et tout particulièrement chez Peugeot, sur les conséquences psychologiques et les troubles musculo-squelettiques sur les salariés.

M. LE PRESIDENT.- Les TMS.

M. LIME.- Bien entendu, vous avez compris notre désapprobation sur cette méthode de management et notre refus d'accepter que notre Collectivité soit associée à cette école. De nombreuses collectivités sollicitées par un financement n'ont toujours pas donné leur accord qui représente environ plus de 700 000 €, c'est-à-dire 50 % du coût de la formation. Mais le dossier doit aussi nous interpeller sur notre compétence à financer de la formation, alors que les crédits formation professionnelle ne sont pas utilisés dans leur intégralité et que le MEDEF demande chaque année des nouvelles exonérations, est-ce à notre Collectivité de pallier à ce désengagement qui relève des entreprises, de l'Etat, voire de la Région, mais absolument pas de la Communauté d'Agglomération. Monsieur le Président nous vous demandons donc de retirer cette délibération qui ne correspond pas à nos prérogatives.

M. LE PRESIDENT.- Madame GELIN.

Mme GELIN.- Je voulais parler de cette méthode mais peut-être pas dans le sens de l'application aux entreprises. Je sais que de nombreuses la pratiquent et cela est utile pour plutôt maintenir leur emploi et leur productivité. Maintenant ce que je voulais savoir c'est si cette méthode s'applique également à la gestion, parce que gérer c'est aussi prévoir, c'est penser les choses, c'est minimiser les coûts, c'est peut-être s'adapter finalement aux meilleurs produits, avec un meilleur rendement et certainement un meilleur service pour les citoyens. Je voulais savoir si cette méthode s'appliquait dans cette perspective-là.

M. LE PRESIDENT.- Moi je dois vous avouer que je ne connais pas cette méthode. Je sais que ça a été l'objet d'un long débat en Commission. Ce que je vous propose là, c'est l'avis de la Commission qui est un avis favorable. Est-ce que l'on sait quelles sont les autres collectivités qui participent au financement ?

M. MARTIN.- Ce que l'on a entendu, puisque c'est Pôle Véhicule du Futur qui est porteur de ce projet, au niveau de la Commission « Economie » à l'Agglomération nous avons longuement débattu. Ce que vous nous dites là, on l'a évoqué, c'est évident. Ce que l'on avait dit nous, c'est que l'on suspendait notre avis à celui de Pays de Montbéliard Agglomération. Il fallait un débat PMA, puisqu'ils sont porteurs eux de Pôle Véhicule du Futur, et donc ils ont débattu et à l'unanimité ils ont approuvé ce projet. A partir de là, nous on avait dit qu'on suivait PMA et donc on vous propose justement d'adhérer à cette proposition.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que c'est urgent ? Je suis très interrogatif par rapport à ça. Est-ce que c'est urgent à un mois la décision ?

M. MARTIN.- Moi ça ne me pose aucun problème.

M. LE PRESIDENT.- Attendez, on peut quand même réfléchir. Mais Monsieur c'est un rapport. On peut décaler si une majorité, le Président à tout à fait, Monsieur OMOURI vous n'avez pas demandé la parole pour l'instant, vous l'aurez si vous la demandez. Le Président peut proposer, ce n'est pas la première fois qu'on le fait, si on a des doutes, on peut décaler d'un mois. Monsieur OMOURI, je vais vous apprendre quelque chose, dans le cas où vous ne le savez pas. La Commission n'a pas à statuer, la Commission donne un avis.

Et ceux qui statuent c'est le Conseil d'Agglomération. Moi, je vois un peu les mimiques de chacun, je vois que pour l'instant un certain nombre s'interrogent, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire. Il est de mon rôle de Président, s'il y a un doute de dire : on recule d'un mois, on regarde et dans un mois on dira oui ou on dira non. Je vois bien qu'un certain nombre de collègues sont interrogatifs, je pense être dans mon rôle en proposant ça. Peut-être que dans un mois je vous proposerai qu'on le vote, je ne sais pas. Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Monsieur le Président, moi je voterai contre si ce que dit Christophe est juste. Cette méthode sert à dégraisser le personnel alors je suis complètement contre.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas dit ça. Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Monsieur le Maire, comme vous avez évoqué, Monsieur le Président, excusez-moi, comme vous avez évoqué tout à l'heure que je n'étais pas le plus mauvais, je tiens à vous répondre sur le sujet puisque c'est un sujet que je connais particulièrement et je ne partage pas l'avis de mon collègue LIME, et ça, j'ai le droit de ne pas le partager. Je dois vous dire à titre historique, c'est quand même ce qui a permis à une entreprise comme TOYOTA, à partir des années 50, de devenir la première entreprise mondiale en utilisant des méthodes d'amélioration des performances, basées sur la lutte contre les gaspillages et devenir une entreprise qui a battu les entreprises américaines qui étaient basées uniquement sur l'argent et sur les gains financiers et le résultat financier. Donc, ce que je dois dire, c'est que, c'est vrai que toute méthode n'a pas de valeur en soi et ne vaut que par l'usage qu'on en fait, et à cet effet moi je pense que c'est une bonne chose de soutenir ce genre de financement.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur.

M. GRUBER.- Monsieur GRUBER, commune de Torpes. Simplement pour le vivre au quotidien, puisque ce sont des méthodes qui se mettent en place dans nos entreprises, je suis prêt, moi, à participer à une réunion pour expliquer ce qui s'y passe. Sachant que je rejoins les propos de Monsieur LIME où certaines pratiques peuvent apporter quand même des conséquences sur le travail des personnes.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Je crois qu'il serait intéressant qu'on puisse disposer des éléments notés par la médecine du travail.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Ecoutez, à priori, moi je serais favorable, je dirais même que je salue le courage de Jean-Pierre MARTIN de l'avoir porté jusqu'ici, d'en avoir débattu. Je vais vous dire pourquoi, parce que si on cherche à donner du sens à ces nouvelles formules héritées de la loi du mois de décembre sur la réforme des collectivités locales, en l'espèce la création d'un Pôle Métropolitain qui permet en effet à des établissements publics, de la taille du nôtre, de s'associer pour des actions, pas pour des colloques ou des discours, pour des actions. On en a une, et qu'est-ce qui identifie le plus le nouvel axe Rhin-Rhône que la micromécanique, la mécanique d'un côté, et de l'autre la construction automobile ? Je pense que c'est une occasion de donner du sens à ce Pôle Métropolitain dédié aux bonnes pratiques. Je ne sais pas ce que veut dire notre collègue, mais en tous cas c'est fait pour aller dans le bon sens, c'est fait pour rendre plus humaines les pratiques industrielles. Je n'ai pas l'expérience de l'industrie mais je pense que c'est un bon rapport.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur ROSSELOT. Monsieur VALLET, un spécialiste, allez-y.

M. VALLET.- Disons que sur le Lean il y a effectivement beaucoup de discussions autour de l'opportunité du Lean, mais principalement autour de la manière dont c'est mis en place. L'originalité de ce projet ce n'est pas de développer le Lean pour lui-même, parce ça il y a tous les cabinets de conseils en organisation qui actuellement vendent du Lean aux PME et aux entreprises.

L'idée de cette Ecole des Bonnes Pratiques c'est également d'associer, quand même dans cette démarche de réflexion sur le Lean, des universitaires. Il doit y avoir également l'IUMM qui est partie prenante, etc., pour justement voir comment ces démarches qui peuvent être mises de manière très brute peuvent également être des outils intéressants si elles sont accompagnées avec une vision humaine, sociale qui permet de prendre tout en compte.

L'Ecole des Bonnes Pratiques veut associer des regards universitaires et des regards industriels pour essayer de trouver la bonne mise en œuvre de ces outils Lean. Mais sinon, de toute façon, le Lean se mettra en place. Actuellement il y a des entreprises qui le vivent, et il risque de se mettre en place de manière sauvage et entre une école qui va essayer de tendre vers quelque chose qui ait des bonnes pratiques, je pense que ça a quand même le mérite d'être un regard original sur cette démarche.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, j'avoue ne pas bien connaître cette méthode. Ce que je vous propose c'est qu'on le retire aujourd'hui, qu'il y ait un groupe de travail, vous vous inscrirez, qu'il y ait une dizaine de personnes avec toi par exemple. J'ai bien compris qu'il peut y avoir le Lean et puis une bonne pratique du Lean, c'est ça un peu cette Ecole des Bonnes Pratiques. J'estime que manifestement il n'y a pas le consensus là-dessus, j'avoue ne pas être un grand spécialiste de cela, je propose donc qu'on le retire, que d'ici là, dans le mois qui vient vous puissiez en discuter qu'on puisse avoir d'autres renseignements et on le proposera la prochaine fois. On n'est pas à un mois près. Je le retire et on le passera la prochaine fois.

M. MARTIN.- Comme Gérard fait partie de la commission, ce que je propose c'est qu'on rencontre le porteur du projet pour qu'il nous explique très exactement comment il va fonctionner.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez, c'est des petits sujets comme ça qui peuvent derrière cacher des vrais projets de société. Je vous propose, que sous la direction de Jean-Pierre MARTIN, la Commission « Economie » rencontre, un peu élargie, avec toi par exemple, avec ceux qui le vivent là-bas, le porteur du projet et qu'il vous explique. Ensuite vous essayez de nous donner un avis, si possible unanime. On n'est pas à un mois près. A partir du moment, je vois bien, quand je vous observe, que ça pose problème, je crois qu'il est plus sage, pas de dire non, mais de le retirer et d'avancer un peu dessus. Est-ce que vous êtes d'accord là-dessus ? On fait comme ça. Le rapport suivant.

Rapport n°3.7 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Bilan d'activités 2010

M. MARTIN.- 3.7, Association pour le Droit à l'Initiative Economique. Il s'agit du bilan d'activités 2010. Je rappelle que l'ADIE est une association reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005. Elle vient en aide à des personnes exclues du système bancaire classique pour créer leur entreprise dans une logique de création de leur propre emploi.

Sur le Grand Besançon, les bureaux fonctionnels sont au Centre Saint-Pierre. Il existe des permanences à la maison de quartier Ile-de-France à Planoise. Les partenaires bancaires de l'ADIE sont la Caisse d'Epargne et la Banque Populaire et les besoins en crédits sont donc entièrement couverts par ces banques.

Le soutien partenarial entre l'ADIE et le Grand Besançon a été mis en place en 2005 et nous versons 800 € par projet financé, à concurrence de 12 000 € par an, soit 15 projets. Sur 2010, 193 personnes ont pris contact avec l'ADIE sur la seule Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ce qui représente 47,5 % des contacts sur le Doubs. 30 personnes ont bénéficié sur le Grand Besançon d'un micro crédit pour des financements qui portent sur 96 600 € et qui représentent 42 emplois. L'ADIE a dépassé ses objectifs puisqu'il y a 30 projets contre 15 prévus. 90 % des personnes financées habitent Besançon même et 46 % des personnes financées sont issues d'un quartier reconnu au titre de la Politique de la Ville. Les secteurs d'activités les plus représentés restent le commerce et les services pour 33 %, la part du bâtiment, à 16 %, a doublé.

Il faut donc nous prononcer pour apporter l'aide de 12 00 € sur 15 projets à l'ADIE.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur COTTINY ne prendra pas part au vote. Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n° 10.2 - Avis du Grand Besançon pour le projet de SCoT arrêté

M. LE PRESIDENT.- Comme nous avons ce soir, sur le SCoT, nous avons parmi nous Maître COPPI qui est notre conseiller, je le remercie déjà d'être ici, je vous propose qu'on prenne directement le rapport 10.2 et nous reviendrons après parce que s'il y a encore des débats qui s'éternisent, merci d'être là Maître déjà. Je vais demander à Maître COPPI de venir. S'il y a des questions très précises, chacun c'est que c'est un domaine qu'il connaît un petit peu on va dire ça comme ça, qu'il connaît bien, il pourra répondre aux questions et on reprendra après le cycle des rapports. Vas-y c'est toi Gaby qui présente ça ?

M. BAULIEU.- Le rapport 10.2 sur l'avis du Grand Besançon sur le projet de SCoT. Situons bien les choses, nous ne sommes pas en Assemblée du SCoT, nous ne sommes pas en Conseil du SCoT nous sommes en Conseil du Grand Besançon, un élément donc une des communautés membre du Syndicat Mixte SCoT.

Ce que nous allons exprimer ce soir c'est un avis sur les documents projets que les communes ont reçus au début du mois de décembre. Depuis, chacun a pu s'y pencher, les analyser et réagir dans cette phase de concertation. Il faut enfin se rappeler, simplement indiquer que nous sommes dans un processus d'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale, que nous sommes dans la phase de concertation qui précède la phase d'enquête publique qui devrait intervenir sur les mois de mai-juin prochain. En fonction de l'achèvement de la période de concertation sera déclenchée l'ouverture de l'enquête publique, pour aller vers l'approbation, à la fin de cette année. Après, les spécialistes pourront vous dire que l'histoire continue et que le Grenelle 2 interpellera notre document approuvé, mais ce sera une autre histoire qu'il conviendra d'empoigner, d'ailleurs, dans le cadre des périmètres stables ou évolutifs avec les réformes des collectivités territoriales en cours. Si je m'exprime sur ce rapport, c'est compte-tenu de son caractère transversal, mais je le fais sous le contrôle direct des collègues qui sont à la manœuvre sur ce registre de l'aménagement, plus particulièrement dans notre établissement. Ce que nous avons essayé de faire pour simplifier la lecture en quelque sorte, c'est au-delà du rapport que vous avez, qui présente une certaine densité parce qu'il s'agissait de rassembler un certain nombre de considérations, d'en extraire quelques éléments que vous aurez sous les yeux sous forme de diaporama, ça a du commencer d'ailleurs. Simplement, se dire qu'il s'agit là, généralement dans ce que nous exprimons, de remarques qui sont en lien direct avec nos compétences, j'ai envie de dire avec nos politiques, avec nos orientations. Nous avons veillé dans ce rapport, et dans cette contribution, à faire en sorte que nous enrichissions les documents du SCoT des sensibilités qu'expriment nos politiques. En clair, nous nous orientons, et c'est le sens de ce rapport, vers une proposition d'avis favorable à l'égard de ces documents mais en les enrichissant de ce que nous portons en tant que tel, en tant que Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, à l'intérieur du SCoT. Nous indiquons également, parce que vous êtes un certain nombre concernés, que différentes communes ont transmis par courrier leur avis et leur contribution, tout cela sera versé au dossier d'enquête publique du SCoT, bien évidemment, pour leur réserver toute leur utilité. Vous avez dans le rapport, nous ne l'avons pas repris en tant que tel, on le reprendra simplement sur l'écran n°3, mais ayez bien à l'esprit ce que vous retrouver à la page 347 du rapport, c'est-à-dire les objectifs du SCoT, vous pouvez vous y reporter. Il faut, je crois, utilement avoir ça à l'esprit en permanence et nous avons essayé de souligner dans cet écran, que vous avez sous les yeux, un certain nombre d'éléments que nous avons essayé de porter, d'exprimer, en tant que Grand Besançon, dans le cadre de notre participation active à l'élaboration du SCoT et avec des termes forts quelques fois, diversement appréciés quant au vocabulaire, mais on se sera bien compris et je pense de manière consensuelle sur la volonté de renforcer l'attractivité du territoire pour assurer sa croissance démographique et économique.

C'est un enjeu capital et c'est vrai qu'il est arrivé que dans des réunions de secteurs, d'information etc., qu'on ait régulièrement des interventions là-dessus, il m'est arrivé même de réagir mais il faut sans cesse se dire que la force d'un territoire c'est d'abord sa population. Nous devons avoir un ardent souci permanent de fixer des populations, d'accroître la population. La population c'est celle au service de laquelle nous sommes et au service de laquelle nous développons des infrastructures, des services etc., mais la densification de la population c'est ce qui donne aussi les moyens de le faire. Ne perdons jamais cela de vue, la vitalité d'un territoire ça passe par une vitalité démographique et économique bien évidemment, ça nous ramène à un débat que nous avons tout à l'heure. Et puis, un autre élément fort que nous avons souligné et qui est d'actualité de plus en plus prégnante, c'est celui de la notion de distances et déplacements qui doit nous conduire, compte-tenu non seulement des difficultés mais surtout des coûts, à la fois des coûts environnementaux et des coûts financiers des déplacements, à essayer de tout faire pour fixer sur le territoire d'Agglomération la grande majorité des foyers travaillant sur le Grand Besançon. On devrait avoir même comme objectif de les y fixer tous sans les attacher bien évidemment, mais en étant suffisamment attractifs, suffisamment ouverts et offrants en matière de capacités d'installations, pour retendre vers cet objectif. On a tous à l'esprit ce qui se passe sur nos périphéries d'Agglomération où on a les migrations du matin et du soir pour des familles entières qui ont, tous les membres de la famille, leur centre de vie sur l'Agglomération. On a là une vraie interpellation et donc on en fait une vraie orientation que nous avons rappelée, nous, Grand Besançon, dans cette élaboration du SCoT. Et puis, ce souci qui est finalement l'essence même de la démarche de l'Agglomération, fédérer l'ensemble des collectivités et en particulier les communes en les incitant, toutes, à s'engager dans un développement différent qui soit durable et cohérent, qui participe au développement de l'Agglomération tout en ménageant les ressources du territoire, c'est une dimension bien évidemment tout à fait essentielle dans l'esprit du développement durable.

Nous rappelons ensuite que le SCoT a traduit dans son projet les objectifs précités que nous avons notamment dans cette page du rapport que j'indiquais tout à l'heure, la page 347, en reprenant trois idées fortes. Les armatures urbaines économiques définies par le SCoT permettent de concevoir le développement prioritairement au cœur du territoire et le développement au Nord de l'Agglomération. On retrouve là cette notion de densification et de cœur d'Agglomération avec la notion de développement au Nord de l'Agglomération, chacun l'a bien entendu, vu et imaginé, d'ailleurs les propos de ce soir, quel que soit le ton sur lequel ils ont été tenus, vont dans ce sens avec cet axe structurant, donc ferroviaire, Viotte et gare TGV et le développement dont nous sommes porteurs sur ce secteur mais l'ensemble de ce couloir est un couloir de développement à la fois économique et urbain tout à fait privilégié.

Par ailleurs, les orientations du SCoT laissent une grande marge de manœuvre aux collectivités quant aux modalités pour retranscrire ces orientations à l'échelle communale. Là c'est un concept qu'il faut que nous comprenions bien et c'est vrai qu'il peut être vu de manière extrêmement intéressante ou il peut susciter le vertige. Et les échanges qu'on a pu avoir là-dessus montrent et nous démontrent que les deux réactions existent. Mais si nous étions entrées dans le cadre du SCoT, sur quelque chose qui soit d'application uniforme, figé à la virgule, à la limite de parcelle pour reprendre des préoccupations de certains collègues, on y aurait trouvé plein d'inconvénients en disant : « l'absurde n'est pas possible, tout est vu d'en haut, tout est cadré ». Il y a ce concept d'adaptabilité au territoire, ce qui renvoie à des travaux dans chaque commune puisqu'après, ou intercommunal quand on est sur des PLU donc intercommunaux, il y a quelques cas dans l'Agglomération, mais donc c'est là qu'il faut reprendre le travail à partir des concepts énoncés des orientations du SCoT, ça peut passer, bien évidemment, par des négociations des fois difficiles, par des lectures un peu particulières. Peut-être, je le disais tout à l'heure à quelqu'un de nous services, peut-être faudra-t-il que, le SCoT approuvé, il faudra peut-être élaborer un document d'application. En clair il faudra produire notre doctrine peut-être du SCoT pour que ce ne soit pas quelqu'un d'autre, et on pense tous à ce quelqu'un, qui fasse la doctrine à partir de sa propre lecture de notre SCoT. Il y a sans doute un travail à imaginer, à faire assez rapidement, pour que les communes fassent de l'adaptabilité un vrai outil positif et non pas un piège en les livrant à l'autorité qui censurerait. Mais je crois qu'il faut que nous ayons cet esprit-là Il ne faut pas qu'on revienne à de la rigidité mais il faut qu'on se donne sans doute les outils pour pouvoir gérer intelligemment cette adaptabilité et qu'il y ait l'accompagnement suffisant pour les communes et le document de doctrine d'application pourrait en être un élément important.

Et puis le SCoT rend cohérent et concret le développement de partenariats avec les communautés de communes environnantes sur des enjeux communs. C'est tout le sens de l'ouverture et d'ailleurs on était, dans cette rédaction, presque en avance sur ce à quoi invite la réforme territoriale en ne limitant pas finalement nos interrogations, nos préoccupations, nos orientations à notre seul territoire, notre seul périmètre de SCoT mais en étant ouvert aux forces vives au contact desquelles nous sommes pour penser nos évolutions de manière positive et partenariale.

Et puis ensuite c'est le sens de notre contribution, après avoir rappelé ces éléments, nous avons essayé dans ce rapport d'inventorier de manière utile et positive un certain nombre de notions, d'éléments qui seraient de nature en relation avec nos politiques, d'enrichir le SCoT utilement. On va passer en revue, vous l'avez dans le rapport, un certain nombre de thématiques, je n'en ferai pas la lecture exhaustive, même si on va essayer d'être assez précis, mais vous avez ces éléments dans le rapport. Ce qui est utile ce soir c'est que nous partageons cette contribution.

Tout d'abord, s'agissant des espaces agricoles et naturels, le SCoT est en cohérence avec les objectifs du Grand Besançon, exprimés dans SAUGE et ce qui suit est la charte paysagère. On rappelle donc en quoi, mais du même coup nous demandons un certain nombre de précisions concernant la localisation des zones humides et les continuums écologiques, préciser les éléments en s'appuyant sur la trame bleue et pourquoi pas verte aussi, ça rejoint les points précédents, autoriser dans les espaces naturels les aménagements liés à la mise en valeur et la promotion touristique des sites et ceux liés à l'entretien des espaces. Il y a un certain nombre de collègues dans cette salle qui voient bien, qui sont soucieux de ces possibilités, si on veut valoriser aussi ces espaces. Il faut préciser par des exemples, la notion de mesure agricole compensatoire, qu'est-ce que ça veut dire en l'espèce ? C'est vrai que sur un plan pratique ce serait sans doute très utile, et inscrire un objectif chiffré de réduction de la consommation d'espaces agricoles pour peut-être se fixer. Donc une orientation et on serait en phase aussi avec la charte départementale en élaboration actuellement qui est dans sa phase d'approbation. Il faudra si on le fait, ce sont tous nos collègues là qui siègent au SCoT, et il faudra se retrousser les manches parce que si on inscrit un objectif il faut sans doute qu'il soit volontariste mais il faut aussi qu'il soit réaliste, bien évidemment. Et puis veiller à ce que le SCoT, donc est-ce possible, la réalisation de projets éoliens sur le territoire, c'est le « possible » qui est écrit, n'interprétons pas mal le propos. On sait qu'il y a des sensibilités diverses là-dessus mais si d'emblée, par notamment des problématiques de massifs forestiers nous n'ouvrons pas cette possibilité, ça veut dire, qu'avant de commencer, le débat est clos sur chacun de nos territoires. Voilà sur une première vague des propositions liées à la politique qu'on va dire espaces agricoles et naturels.

Dans un deuxième volet en relation avec le Plan Climat Energie Territorial, ce que nous pouvons dire c'est que, nous le Grand Besançon, nous retrouvons au sein du SCoT arrêté un certain nombre de principes et recommandations incitant ou n'empêchant pas les communes dans leur PLU d'aller dans le sens des principes du Plan Climat Energie Territorial. On les rappelle, en matière de consommation d'énergie, émissions et puis énergies renouvelables. C'est important de le souligner et puis il y a essentiellement des notions reportées au rapport de forme ou de précisions que nous suggérons d'intégrer sur ce volet.

Ensuite, s'agissant de la politique en faveur de l'habitat, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Grand Besançon qui est conforté par le SCoT arrêté, soulignons que le SCoT encourage une gestion économe de l'espace, on vient de le rappeler précédemment, en insistant sur les critères de densification et déterminant les communes sur lesquelles porteront de manière préférentielle le développement de l'habitat et cela est en complémentarité avec la politique du PLH qui identifie les besoins en matière de diversification des logements pour satisfaire les parcours résidentiels et le renouvellement des populations. Il s'agit après justement de forme de sorte que notamment des termes et les références soient précisés. Mais on est bien dans le SCoT sur cette articulation et si je regarde le collègue en charge du PLH c'est parce que sur chacune de nos communes, d'ailleurs sur notre périmètre, n'est-ce pas Robert, des réunions ont été faites sur chaque secteur pour que chacun prenne bien la dimension de l'articulation entre SCoT et PLH et à chacun d'en faire dans ce cadre-là, PLH que nous avons adopté d'ailleurs je crois à l'unanimité, Robert, ou quasiment donc tout proche, et nous sommes bien évidemment dans la déclinaison de ce plan que nous avons adopté dans cette salle.

Ensuite, le Plan de Déplacements Urbain se retrouve dans les principes du SCoT avec la notion d'armature urbaine. Il faut favoriser un développement urbain économe de l'espace sur les liaisons également piétons-cycles avec les arrêts de transports en commun et puis nous formulons quelques observations : prendre en compte la problématique du stationnement des vélos, conforter les haltes existantes au côté des nouvelles haltes ferroviaires à créer, il faut toujours se rappeler de ce qui existe aussi donc c'est bien de dire qu'il y a un intérêt au moins équivalent, afficher la nécessité d'inscrire la liaison Nord-Est dans les PLU des communes concernées, il s'agit donc là très clairement de ménager l'avenir et puis de préférer la terminologie d'itinéraires cyclables plutôt que de bandes et pistes cyclables.

Voilà sur le volet des déplacements, ensuite, avec l'armature des espaces d'activités économiques qui structurent et hiérarchisent le territoire, le SCoT se fait le relais de la stratégie économique du Grand Besançon. On précise en quoi et nous proposons de prendre en compte les remarques suivantes : promouvoir les transports en commun et l'inter-modalité pour les activités, alors là il y a activités logistiques il faut revoir cette formulation. D'une manière générale il s'agit de promouvoir les transports en commun et l'inter-modalité lors de créations ou le développement de zones d'activités. C'est une dimension qui est au général et qu'il faut intégrer, veiller à ce qu'en plus des activités commerciales la zone d'activité des Marnières puisse accueillir des activités industrielles et artisanales, puisqu'il y a des problèmes de relocalisation, etc., il y a quelque chose de très opérationnel là-dedans. Il ne s'agit pas non plus de bloquer les choses de manière inopportune, promouvoir l'intérêt de développer davantage le secteur tertiaire au côté des filières microtechniques. Il y a là des liens, ce n'est pas se désintéresser du caractère industriel, mais c'est que là il y a de la synergie. C'est comme tout à l'heure quand on parlait culture et économie, il y a des synergies à développer qu'il faut absolument souligner et insister sur le fait que les filières microtechniques ont intérêt à se diversifier et à rechercher des filières dans de nouvelles niches. Ce que je viens de dire s'inscrit rigoureusement dans ce sens puisque la notion des microtechniques et de culture n'était pas très loin de l'analyse faite par le bureau d'études qui travaille sur cette réflexion.

Ensuite la politique du Grand Besançon en matière de rayonnement et de tourisme : elle est affichée dans le schéma de tourisme du Grand Besançon et confortée par les principes exposés dans le SCoT sur cette thématique. On rappelle en quoi et nous proposons les observations suivantes et qu'elles soient reprises, autant faire se peut : retenir comme enjeu touristique et de loisirs secondaire le secteur Plateau. C'est vrai qu'on s'est beaucoup fixé sur les sites majeurs sur Besançon, on a beaucoup réfléchi sur la vallée du Doubs et il y a des éléments tout à fait intéressants, à valoriser sur le plateau. On propose d'ajouter cette dimension. Asseoir le rayonnement sur une valorisation patrimoniale et culturelle plus large que Vauban, incluant d'autres éléments, donc Hugo, Colette, etc., et sur un territoire au-delà des limites du Grand Besançon. C'est donc dans le même esprit que ce qui précède mais tout en s'adossant à des éléments moteurs qui pourraient être plus urbains. Positionner l'Agglomération au sein de coopérations diverses, le réseau métropolitain mais également dans le centre Est et le Nord-Est de la France du fait notamment de la polarité de Lyon sur Besançon. Il y a là une formule très intelligente que je viens de reproduire pour bien montrer dans quel périmètre d'attractivité nous nous trouvons nous-mêmes. On pourrait en ajouter d'autres, réfléchissez-vous à ce que l'ouverture du tunnel du Saint Gothard peut générer chez nous avec le Nord de l'Italie, mais ce sera un autre sujet une autre fois peut-être. Certains termes sont en outre précisés ou à préciser, donc privilégier le terme équipement à Palais des Congrès et remplacer Haut-Jura ou Haut-Doubs par massif jurassien. Si nos amis jurassiens étaient là ils nous diraient vous nous piquez un peu, mais nous sommes du massif jurassien, et c'est vrai qu'en termes de lisibilité nationale et internationale ça n'est pas du tout anodin.

Voilà nous avons essayé de faire un résumé du rapport très dense que vous avez en main, et cela étant indiqué, mais reportez-vous au rapport pour en avoir le détail, nous vous proposons dans les instants qui vont suivre d'approuver ces propositions d'enrichissement du SCoT mais dans le cadre d'un avis global favorable à l'égard de ce projet de SCoT.

M. LE PRESIDENT.- D'abord je remercie le travail qui a été fait par nos services autour de l'AudaB aussi, remercier aussi à la fois Nicolas, Raymond REYLE, remercier Maître COPPI et même notre Vice-Président du SCoT, j'en ai oublié. Il y en a un certain nombre c'est vrai que c'est une opération quand même lourde mais capitale pour le développement de l'Agglomération, c'est bien qu'on puisse y consacrer quelques instants. Par rapport à ça Gabriel a fait à la fois un balayage rapide mais à mon avis synthétique des observations que nous pouvions faire, il ne s'agit pas aujourd'hui de statuer, c'est des remarques. Madame GELIN.

Mme GELIN.- Lors de l'analyse des besoins sociaux nous avons beaucoup parlé de la dépendance et puis de l'isolement des personnes. Est-ce que ce Schéma de Cohérence Territoriale prend en compte ces facteurs humains ? J'ai vu que vous aviez pris en compte ceux des déplacements mais en même temps est-ce que les services aux personnes, les déplacements on y revient pour les enfants, vous avez parlé des déplacements pour le travail, c'est bien, mais est-ce que ces facteurs là seront pris en compte ? Parce qu'il y a une dimension urbaine avec des constructions de routes, de réseaux, des voies de communication, des voies aménagées ?

M. LE PRESIDENT.- Le Vice-Président du SCoT vous répondra globalement. Je prends les questions et Nicolas répondra.

Mme GELIN.- Je pense qu'on pourrait voir la dimension humaine.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame GELIN. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Très rapidement. Il y a un moment que je suis la question puisque je fais partie du Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale. J'ai toujours regretté la prise en compte, bien qu'en soi le travail soit important, que les agents qui s'en sont chargés aient déployé beaucoup d'efficacité, mais il manque, et c'est nulle part mentionné, la dimension de ce qui devient maintenant courant, en France, dans les bassins de vie, la dimension de SCoT Inter Départemental comme on dit encore Inter SCoT. Vous me direz que ça va venir, etc., mais la porte n'est même pas ouverte. Je vous rappelle que quand le Préfet Nacer MEDDAH est arrivé, il s'est, si je puis dire, étranglé en voyant qu'il n'y avait pas, il est déjà parti c'est dommage, qu'il n'y avait pas justement cette dimension. Tout ça rentre dans un cadre de réponses en termes de gouvernance territoriale au bassin de vie qui va résulter dès la mise en service, au Nord de l'Agglomération, de la LGV.

Comme ce n'est pas pris en compte je ne voterai pas pour, je l'ai dit d'ailleurs, je suis cohérent avec ce que j'ai dit depuis 2 ans, je ne ferai que m'abstenir compte tenu du travail efficace qui a quand même été fait ?

M. LE PRESIDENT.- Autres interventions ? Nicolas tu veux répondre à la question de Madame GELIN ?

M. BODIN.- La question de Madame GELIN, effectivement l'aspect social et handicap n'est pas pris en compte dans le SCoT parce que le SCoT est un document foncièrement d'aménagement du territoire. Donc c'est une dimension qui n'est pas prise en compte. On s'occupe de tout l'aspect logement, densité, transports, développement durable. L'aspect social et traitement du handicap c'est quelque chose qui n'est pas pris en compte dans le SCoT et qui ne pourra pas être pris en compte dans le SCoT parce que ça ne fait pas partie de ses prérogatives.

Mme GELIN.- J'ai parlé de la dépendance qui n'était pas seulement liée à l'âge ou au handicap mais qui pouvait être liée aussi à l'économie des personnes, à leur situation économique.

M. BODIN.- Pour répondre à Jean ROSSELOT, puisqu'on a déjà eu ce débat au SCoT, actuellement, dans la Région Franche-Comté il y a un seul SCoT qui est approuvé, c'est celui du pays de Montbéliard, il n'y en a pas d'autres. Pour faire des Inter SCoT il faut qu'il y ait au moins deux SCoT et il faut que ce soit avec un SCoT qui soit contigu. Donc on peut supposer qu'au 31 décembre de cette année il y aura un SCoT Grand Bisontin.

Au 1^{er} janvier de l'année 2012 il n'y aura toujours pas d'Inter SCoT parce qu'il n'y a pas de SCoT contigu validé. Et l'autre règle c'est qu'au 1^{er} janvier 2017 toutes les communes de France devront appartenir à des SCoT et on peut supposer qu'en 2017-2018 tous les SCoT de France seront validés, mais c'est vrai que je peux vous promettre que quelle que soit la réforme des collectivités, au 1^{er} janvier 2012 il n'y aura toujours pas de travail Inter SCoT entre le SCoT Grand Bisontin et les autres SCoT, puisqu'il n'y a pas de SCoT contigu avec le SCoT Grand Bisontin à l'heure actuelle. Même si dans le cadre de la réforme on voit déjà que les différentes communautés de communes, soit souhaitent créer leur propre SCoT, des SCoT notamment ruraux, et à ce moment-là effectivement il y aura discussion avec ces nouveaux SCoT qui seront en cours d'élaboration, mais pour l'instant il n'y a aucun autre SCoT qui est en cours d'élaboration sur le territoire franc-comtois.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois plus. Quels sont ceux qui s'abstiennent sur ce SCoT ? Levez-la main que je vous voie. 7 abstentions. Des votes contre ? Il n'y en a pas. Il est adopté je remercie encore toutes celles et ceux qui travaillent et qui n'ont pas fini de travailler d'ailleurs sur ce dossier important et capital.

Rapport n°10.3 - Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Président
pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat

M. BAULIEU – Sur ce rapport 10.3, il s'agit de la délégation du Conseil au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat. Nous proposons ce rapport ce soir mais nous pensons que dans un délai pas trop lointain nous devrions sans doute l'accompagner d'un autre rapport de délégation peut-être du Conseil Communautaire au Bureau. Il y a certains rapports qui sont répétitifs peut-être qu'on pourra fonctionner autrement mais ce sera un autre débat. On a vu tout à l'heure par exemple les garanties d'emprunt, peut-être que ce sera plus simple de les traiter uniquement en Bureau sur délégation du Conseil puisque chaque décision doit être ensuite présentée. Ce sera un autre volet.

M. LE PRESIDENT.- Mais l'objectif ce n'est pas de priver le Conseil de ces discussions mais c'est au contraire de pouvoir passer au Conseil ce qui mérite vraiment une discussion, que les garanties d'emprunt ça peut être délégué au Bureau avec accord du Conseil, ça pourrait être plus simple effectivement. Là il n'y a pas de remarques ?

M. BAULIEU.- Sur ce rapport, il vise quand même, deux mots Président pour que ce soit clair, sur les marchés publics, actuellement la délégation au Président est sous limite, c'est donc de supprimer la limite de montant. Et puis il y a le volet important nouveau d'engagement financier dans le cadre des décisions de la commission d'indemnisation dans le cadre de l'opération du tramway. Ça fera donc partie de la délégation au Président après approbation de ce rapport et il y a quelques ajustements techniques et vous avez la traduction dans le rapport, en gras je pense que vous l'avez lu, des mentions qui seront portées désormais dans la délégation du Conseil au Président, mais qui sont essentiellement sur ces deux aspects que je viens de rappeler en termes d'éléments nouveaux.

M. LE PRESIDENT.- Moi je ne prendrai pas part au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°10.4 - Liste des marchés conclus en 2010 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT

M. LE PRESIDENT.- Vous avez la liste des attributaires des marchés.

Rapport n°10.5 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Vous avez la liste des décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation.

Rapport n° 10.1 - Charte de partenariat entre les agglomérations de Besançon et Dole
pour initier une coopération Centre Franche-Comté

M. LE PRESIDENT.- Ce projet de charte n'est pas totalement définitif mais dans ses grandes lignes c'est ça, il doit faire encore l'objet de discussions avec Dole et le Grand Dole. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler donc je serai assez rapide.

Au niveau régional et au niveau interrégional on doit pouvoir faire entendre notre voix entre autres dans le nouveau contexte lié à la réforme territoriale. Nous avons commencé à réfléchir, il y a déjà même quelques temps, et dans un premier temps nous voudrions vous proposer un premier élément, c'est-à-dire une charte de coopération entre Besançon et Dole dont les sujets sont là, effectivement, décrits. Tout ça pour commencer à préfigurer un espace métropolitain beaucoup plus large qui s'appellerait l'Espace Métropolitain Centre Franche-Comté qui relierait, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici à deux ou trois reprises, Besançon-Dole, bien sûr, mais aussi Pontarlier, mais aussi Vesoul, peut-être même Lons le Saunier.

Nous avons attendu que les cantonales soient terminées pour pouvoir reprendre les discussions. Alain CHRETIEN m'a déjà écrit, par exemple dans la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul, pour dire qu'il était effectivement partisan de ce dialogue. C'est donc un premier pas pour avancer, c'est une charte de partenariat mais qui débouchera inévitablement sur d'autres choses. Sachant qu'à terme aussi, lorsque nous aurons conforté ce Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, j'ai déjà commencé à en parler à deux ou trois reprises avec eux, commencer à regarder comment on peut amplifier notre collaboration avec Dijon qui est très demandeur de travailler avec nous et ainsi qu'avec pourquoi pas la région de Montbéliard, voire même Belfort-Montbéliard. C'est une discussion, mais tout ça est en train de se mettre en place. C'est vrai, il faut prendre le temps mais il ne faut quand même pas perdre de temps non plus parce que je crois qu'on doit d'ici la fin de l'année avoir une vision beaucoup plus claire par rapport à ça. C'est donc un premier pas, ce n'est pas très engageant, vous verrez, mais c'est un premier pas. Un exemple simple, ce n'est pas le fond du problème, Jean ROSSELOT m'a dit mais ce n'est pas ça le sujet, mais par exemple en matière de tourisme on va éditer un document, un encart dans le journal du Grand Besançon avec une partie, enfin ce journal sera acheté à 30 000 exemplaires par les Dolois. Et donc on arrivera, il y aura donc Dole et Besançon dans ce supplément. Ce sera distribué à 70 000 exemplaires sur Besançon, 30 000 sur Dole. C'est un exemple mais il y a beaucoup d'autres exemples qui sont d'ailleurs cités dans ce rapport, sur lesquels nous voulons commencer à travailler. On travaille entre autres sur les problèmes d'eau, les problèmes de culture, de conservatoire, de théâtre, de transports. C'est une avancée par rapport à ce que je vous avais déjà dit il y a quelques temps et ensuite on verra effectivement si nous pouvons mettre en place un Pôle Métropolitain. Vous savez ce que c'est, c'est une fiscalité propre, c'est au moins 300 000 habitants mais il faut une Agglomération de plus de 150 000 habitants, ce qui est important pour nous. Ce qui pose d'ailleurs problème par exemple à Belfort-Montbéliard puisqu'ils n'ont pas cette collectivité de 150 000 habitants.

Voilà c'est un début, mais je pense que d'ici la fin de l'année, l'année qui vient nous devons donc avancer. Ensuite on attendra le résultat de 2012 pour voir si les choses changent au niveau de la loi ça peut changer, en tous cas nous on se prépare à travailler car j'ai le sentiment qu'on doit aller dans cette direction là, mais tout le monde est d'accord là-dessus, j'imagine. Je pense d'ailleurs que ça n'intéresse plus grand monde.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

La séance est terminée.